



HAL
open science

Rapport d'opération de fouille archéologique. Brionne (27) - 18, rue du Général de Gaulle - Rue Émile Neuville

Pierre Wech

► To cite this version:

Pierre Wech. Rapport d'opération de fouille archéologique. Brionne (27) - 18, rue du Général de Gaulle - Rue Émile Neuville. Mission Archéologique Départementale de l'Eure. 2019. hal-04368812

HAL Id: hal-04368812

<https://hal.science/hal-04368812>

Submitted on 8 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright



MADE

Mission Archéologique Départementale de l'Eure

RAPPORT D'OPÉRATION DE FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE

PATRIARCHE N° 2454 et 2853
CODE INSEE N° 27116
PRESCRIPTION N° 28-2018-155 et 28-2018-156
OPÉRATION N° AP211

MADE
8, RUE DES THERMES
27930 LE VIEIL-EVREUX
02 32 31 94 78

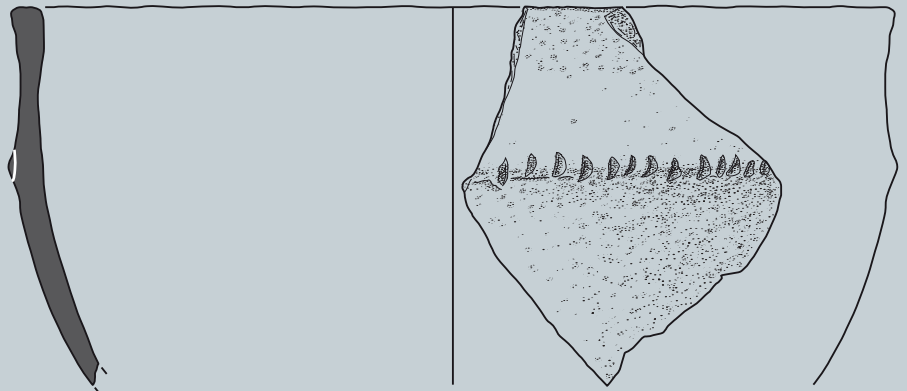
BRIONNE (27),

« 18, RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE –
RUE ÉMILE NEUVILLE »

PIERRE WECH

AVEC LES CONTRIBUTIONS DE :

V. DARTOIS
D. THÉOLAS



FÉVRIER 2019



Avant-propos :

Le présent rapport d'opération archéologique préventive a été réalisé par la Mission archéologique départementale de l'Eure, en application de l'article L.523-11 du code du patrimoine, du chapitre VI du décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 et de l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation de rapports d'opérations archéologiques.

L'exploitation des résultats présentés dans le rapport n'est possible que dans le cadre du droit de courte citation, avec les références exactes et complètes du rapport, ainsi que la mention du Conseil départemental de l'Eure et du nom de l'auteur.

Avertissement :

Il pourra être fait usage, dans le texte et de façon récurrente, de quelques abréviations dont voici la liste :

- ADE = Archives départementales de l'Eure
- DRAC = Direction régionale des affaires culturelles
- MADE = Mission archéologique départementale de l'Eure
- MCP = modification de consistance de projet
- SRA = Service régional de l'archéologie

Remerciements :

Le bon déroulement de cette opération doit beaucoup à la bonne volonté de la Sécomile, maître d'ouvrage du projet. Nous remercions ainsi avant tout très chaleureusement M. Didier Aubertin, chargé d'opération, qui a suivi de bout en bout les péripéties archéologiques et a constamment veillé au respect des prescriptions, témoignant ainsi de son intérêt pour le site.

Bien sûr, ce rapport n'aurait pas pu être ce qu'il est sans la collaboration et les contributions de tous les agents de la MADE, techniciens ou spécialistes, qui ont participé à cette opération, que ce soit sur le terrain ou pour la préparation de ce rapport. Un grand merci donc à Vincent Dartois et Delphine Théolas pour leurs « lumières céramologiques ».

Un merci tout particulier à Gilles Dumondelle, archéologue de cœur et d'esprit et Brionnais de naissance, qui nous a souvent apporté son concours lors du suivi des terrassements et nous a régulièrement tenu informé de l'avancement des travaux.

Illustrations de couverture :

Jatte datée de La Tène ancienne (17 CER 1 ; dessin V. Dartois)

BRIONNE (27)

« 18, rue du Général de Gaulle –
Rue Émile Neuville »

Sous la direction de Pierre Wech

AVEC LES CONTRIBUTIONS DE :

V. DARTOIS

D. THÉOLAS

Code patriarche 2454 et 2853
Code INSEE 27116
N° de l'arrêté de prescription 28-2018-155 et 28-2018-156
N° de l'arrêté d'autorisation TL/NC/2018/174
Responsable d'opération WECH Pierre
N° (opérateur) de l'opération AP211

FÉVRIER 2019

Sommaire

DONNÉES ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES	5
Fiche signalétique	7
Mots-clés des thésaurus	8
Générique de l'opération	9
État de conservation du site	10
Notice scientifique	10
Localisation de l'opération	11
Arrêté de prescription AF-2015-25 (29 février 2016)	14
Cahier des charges adossé à la prescription AF-2015-25	16
Arrêté de prescription 28-2018-138 (2 mars 2018)	20
Cahier des charges adossé à la prescription 28-2018-138	22
Arrêté de MCP 28-2018-155 (15 mars 2018)	29
Cahier des charges scientifique adossé à la MCP 28-2018-155	31
Arrêté de MCP 28-2018-156 (15 mars 2018)	34
Cahier des charges scientifique adossé à la MCP 28-2018-156	36
Projet scientifique et technique d'intervention (extrait / mars 2018)	40
Courrier DRAC/SRA TL/NC/2018/174 valant validation du PSTI, autorisation de fouille et désignation du responsable scientifique (31 mai 2018)	52
Arrêté modificatif 28-2018-615 (14 novembre 2018)	53
ÉTAT DES CONNAISSANCES	55
1. Géographie, topographie et hydrographie	57
2. Substrat et formations superficielles	57
3. Brionne : contexte historique et archéologique	58
3.1. Pré et Protohistoire	58
3.2. Brionne antique	60
3.3. Brionne médiévale et moderne	62
3.4. Localisation de l'opération dans son contexte historique et archéologique.....	63

STRATÉGIE, MÉTHODE ET MOYENS MIS EN OEUVRE	65
4. Parcours administratif du dossier	67
4.1. La parcelle AH 289.....	67
4.2. La parcelle AH 287.....	67
4.3. Déroulement de l'opération.....	68
5. Connaissance du site à l'issue des diagnostics	68
6. Problématiques scientifiques et mesures techniques	68
7. Considérations logistiques	69
7.1. Base-vie et installations connexes.....	69
7.2. Mise en sécurité du site.....	69
7.3. Emprise surveillée.....	69
7.4. Les terrassements et la gestion des déblais.....	69
7.4.1. <i>Moyens mécaniques</i>	69
7.4.2. <i>Evacuation et stockage des déblais</i>	69
7.5. Méthodes de fouille / surveillance.....	69
7.5.1. <i>Moyens humains</i>	69
7.5.2. <i>Techniques de fouille</i>	70
7.6. Enregistrement des données et du mobilier.....	70
7.6.1. <i>Principes de numérotation</i>	70
7.6.2. <i>Documentation archéologique</i>	71
7.7. Etudes et analyses.....	71
7.8. Conservation.....	71
LES ÉTAPES D'UNE SURVEILLANCE	73
8. Parcelle AH 287 / arrêté de MCP n° 28-2018-156	75
8.1. Travaux de démolition.....	75
8.2. Décapage de la terre végétale.....	76
9. Parcelle AH 289 / arrêté de MCP n° 28-2018-155	76
9.1. Décapage de la terre végétale.....	76

9.2. Creusement de bassins drainants	76
9.3. Recépage des têtes de pieux	77
RÉSULTATS ARCHÉOLOGIQUES	79
10. Parcelle AH 287 (arrêté de MCP n° 28-2018-156)	81
10.1. Les traces d'une occupation protohistorique ?	81
10.2. Des vestiges de l'occupation antique	81
10.3. Structures contemporaines	84
10.4. Structures non reconnues.....	84
10.5. Éléments de synthèse	84
11. Parcelle AH 289 (arrêté de MCP n° 28-2018-155)	86
11.1. Terrassement de la terre végétale	86
11.2. Bassins drainants	88
11.2.1. <i>Le bassin A</i>	88
11.2.2. <i>Le bassin B</i>	89
12. Bilan et conclusion.....	93
13. Bibliographie	94
Table des figures	97
LA CÉRAMIQUE.....	99
Préambule	101
Note sur le mobilier céramique.....	102
Orientations bibliographiques.....	104
Annexe 1 - Inventaire de la céramique par unités stratigraphiques	106
Annexe 2 - Catalogue des éléments de forme	109
LES INVENTAIRES.....	111
Inventaire des structures et unités stratigraphiques	113
Inventaire du mobilier archéologique	117
Inventaire de la documentation photographique.....	119
Inventaire des minutes de terrain	121

**DONNÉES ADMINISTRATIVES,
TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES**

FICHE SIGNALÉTIQUE

Localisation de l'opération

Région : Normandie

Département : Eure

Commune :
Brionne

Adresse ou lieu-dit :
18, rue du Général de Gaulle
Rue Émile Neuville

Codes

Codes INSEE : 27 116

Codes Patriarche :
17 24 54 et 17 28 53

Coordonnées géographiques et altimétriques (Lambert 93 - CC 49 et NGF 69)

X = 1533,410 à 1533,484
Y = 8224,332 à 8224,504
Z = 53 à 58,00 m NGF

Références cadastrales

Commune :
Brionne

Année : 2018
Sections : AH
Parcelles : 289 et 287

Lieu-dit :
La Ville-Nord-Ouest

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

-

Propriétaires du terrain

Sécomile

Références de l'opération

N^{os} arrêtés de prescription

28-2018-155 et 28-2018-156

N^o de l'arrêté d'autorisation

Courrier de la DRAC/SRA de Normandie, référencé TL/NC/2018/174 et valant validation du PSTI, autorisation de fouille et désignation du responsable scientifique (31 mai 2018)

N^o de l'arrêté de désignation du responsable scientifique

Cf. ci-dessus

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Sécomile

Nature de l'aménagement

Construction de logements

Opérateur d'archéologie

Mission archéologique départementale de l'Eure (MADE)
Site archéologique de Gisacum
8 rue des thermes
27930 Le Vieil-Evreux

Responsable scientifique de l'opération

Pierre WECH

Organisme de rattachement

Mission archéologique départementale de l'Eure (MADE)
Site archéologique de Gisacum
8 rue des thermes
27930 Le Vieil-Evreux

Code opération MADE

AP 211

Dates d'intervention sur le terrain

11 juin au 10 septembre 2018

MOTS-CLÉS DES THÉSAURUS

Chronologie

- Paléolithique
- Inférieur
- Moyen
- Supérieur
- Mésolithique et Épipaléolithique
- Néolithique
- Ancien
- Moyen
- Récent
- Final
- Protohistoire
- Age du bronze
- Ancien
- Moyen
- Récent
- Age du Fer
- Hallstatt (premier Age du Fer)
- La Tène (second Age du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romaine)
- République romaine
- Empire romain
- Haut-Empire (jusqu'à 284)
- Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale
- Haut Moyen Age
- Moyen Age central
- Bas Moyen Age
- Temps Modernes
- Époque contemporaine
- Ère industrielle

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Enclos
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Silo
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- Trou de poteau
- Fossés
- Paléosol
- Autre

Mobilier

- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes végétaux
- Faune
- Flore
- Métal
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription
- Terre cuite architecturale
- Études annexes
- Géologie / Pédologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- An de lithique
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Mobilier 1914-1918
- Analyse sédimentaire

GÉNÉRIQUE DE L'OPÉRATION

Intervenants administratifs et scientifiques

GERNIGON Karim	Conservateur régional de l'archéologie	DRAC - SRA Normandie
LEPERT Thierry	Ingénieur d'étude en charge du dossier	DRAC - SRA Normandie
OLLIVIER Jean-Paul	Directeur régional des affaires culturelles	DRAC Normandie
VIAND Antide	Responsable de service	Made - CD 27
WECH Pierre	Responsable scientifique de l'opération	Made - CD 27

Équipe de fouille

WECH Pierre	Responsable scientifique de l'opération	Made - CD 27
-------------	---	--------------

Équipe de post-fouille

WECH Pierre	Responsable scientifique de l'opération	Made - CD 27
DUVAL Karine	DAO et PAO / Inventaires	Made - CD 27
PAUPY Cédric	Lavage du mobilier	Made - CD 27

Etudes et prestations spécialisées

DARTOIS Vincent	Etude du mobilier céramique protohistorique	Made - CD 27
THEOLAS Delphine	Etude du mobilier céramique antique	Made - CD 27

9

Intervenants techniques

OSMOND Mathilde	Topographe	Made - CD 27
Entreprise OLIVIER TP	Terrassements et évacuation des déblais	
Entreprise VIAFRANCE	Terrassements	
Entreprise V.T.P.	Démolition et terrassements	

NOTICE SCIENTIFIQUE

La surveillance des travaux de démolition et de terrassement réalisés dans le cadre du projet de construction de logements à Brionne, rue du Général de Gaulle et rue Emile Neuville, avait pour but de vérifier la bonne exécution des mesures de modification de consistance du projet. Ces mesures ont globalement été respectées et les vestiges des occupations anciennes n'ont été que très ponctuellement atteints.

Il a néanmoins été possible de révéler et de documenter les premières traces connues d'une occupation proto-historique à l'emplacement même de l'agglomération antique de Brionne. Ces traces semblent relever de la période de La Tène ancienne, mais ne permettent pas de caractériser précisément la nature de l'occupation.

Quelques vestiges du quartier antique, consistant en des structures fossoyées et des niveaux stratifiés, ont également été mis au jour et complètent notre connaissance du site. Leur chronologie se situe entre l'époque augustéenne et le II^e siècle. La présence récurrente et en abondance de restes osseux, et notamment de chevilles osseuses de bovidés, renforcent l'hypothèse d'un quartier artisanal centré sur une activité de tannerie, voire de corletterie ?

ÉTAT DE CONSERVATION DU SITE

Cette opération n'était pas une fouille *stricto* sensu, mais une surveillance de travaux destinée à s'assurer que les vestiges de l'occupation antique n'étaient pas impactés par les terrassements, conformément aux cahiers des charges scientifiques. Les vestiges en question n'ont ainsi été que très ponctuellement et très superficiellement mis au jour, faisant ainsi l'objet de quelques observations archéologiques. Ceci fait, les travaux se sont poursuivis conformément au rythme prévu du chantier.

LOCALISATION DE L'OPÉRATION

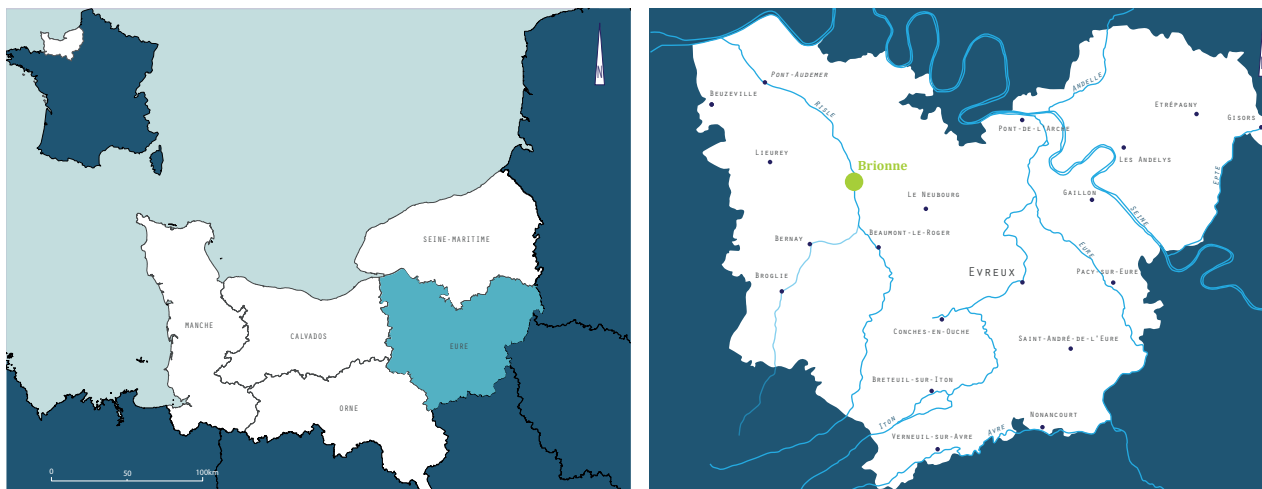


Figure 1 - Localisation de la commune de Brionne dans le département de l'Eure

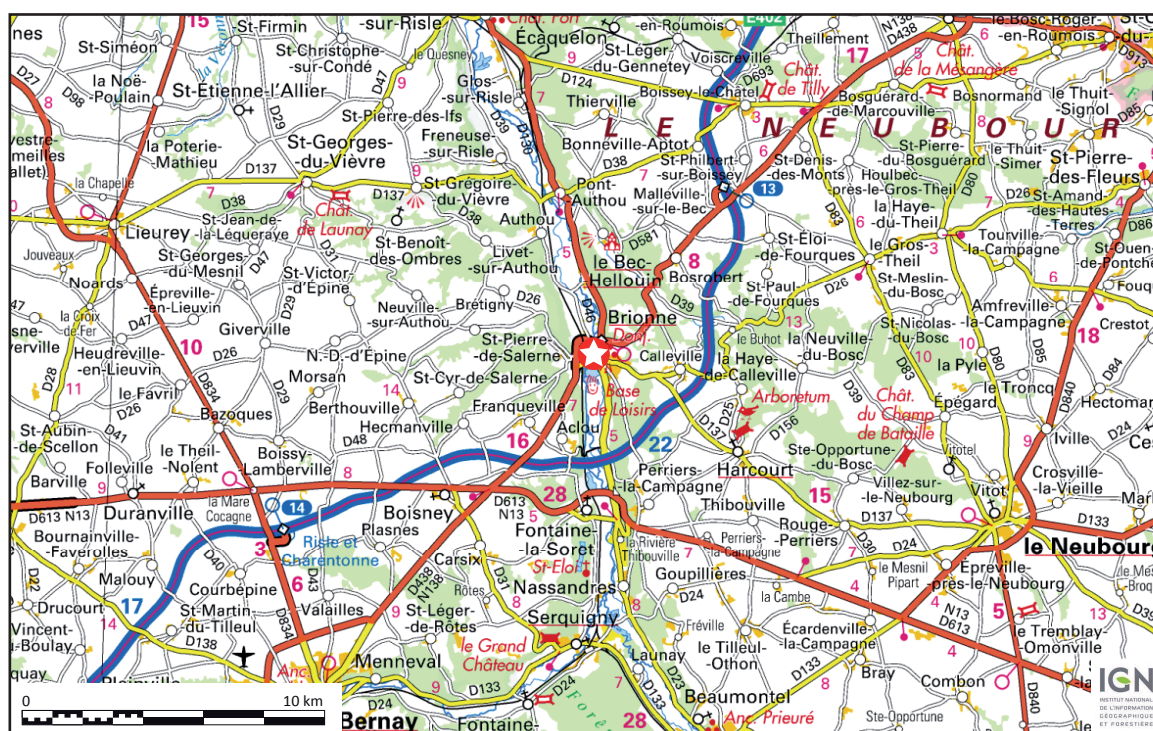


Figure 2 - Localisation de la commune de Brionne sur fond de carte IGN au 1 / 250 000

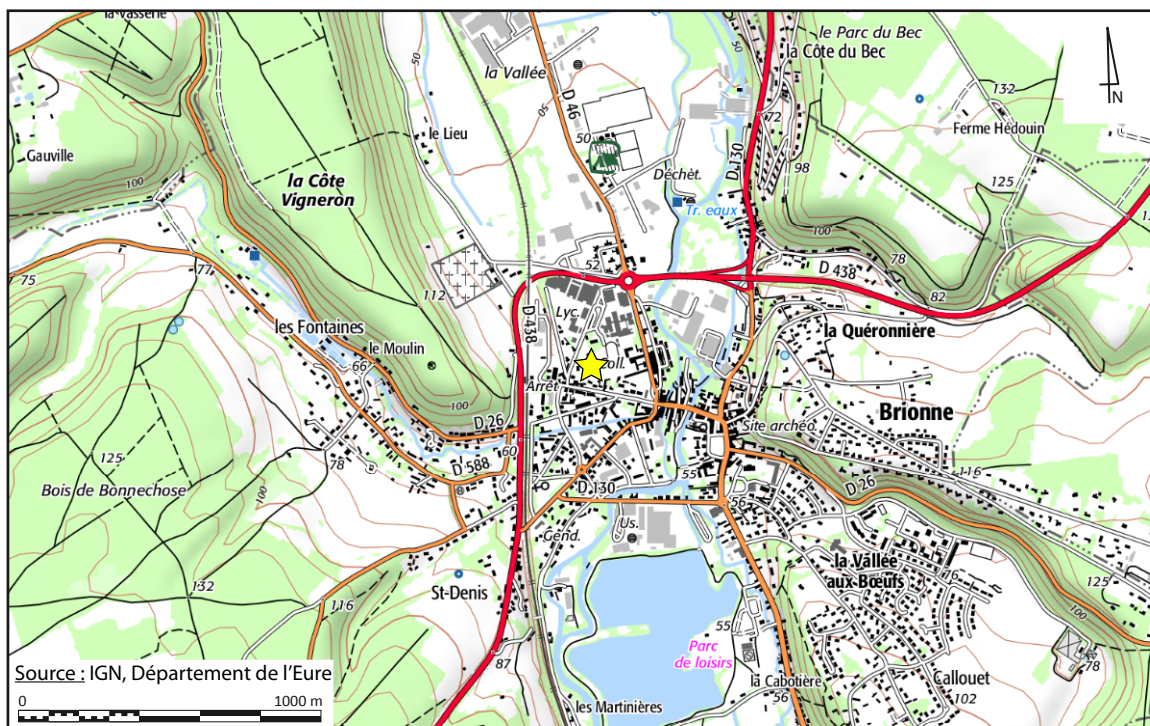


Figure 3 - Localisation de l'opération sur fond de carte IGN au 1 / 25 000e

12

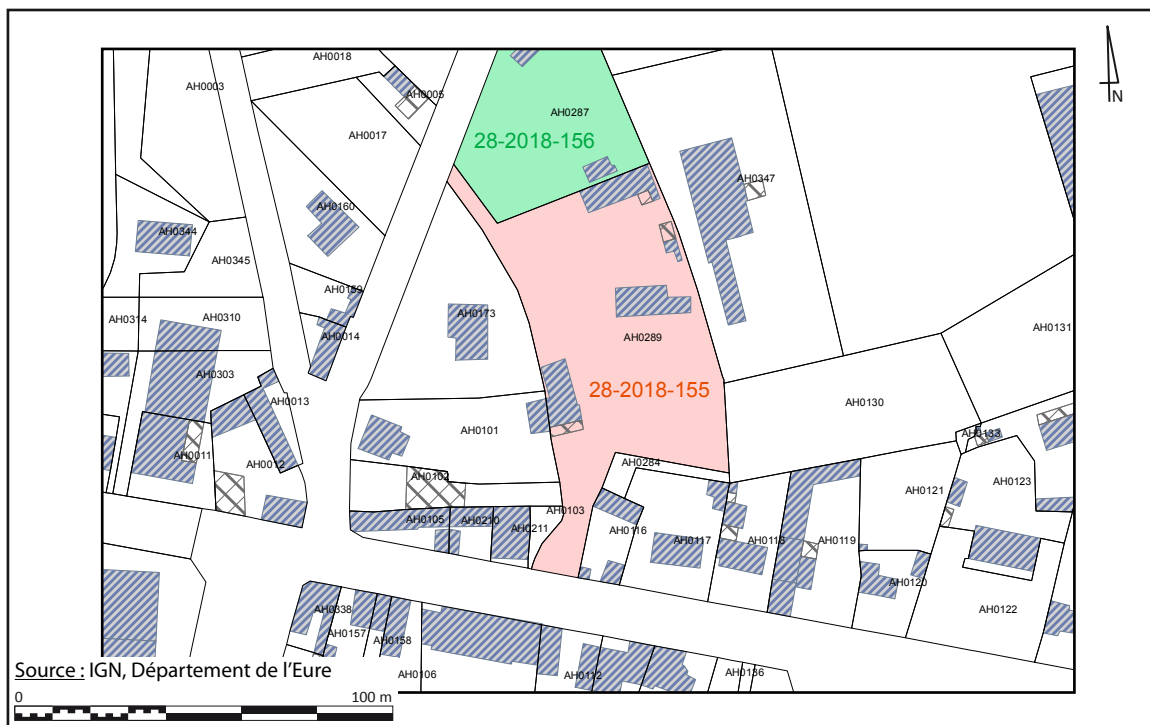


Figure 4 - Localisation de l'opération sur fond cadastral actuel

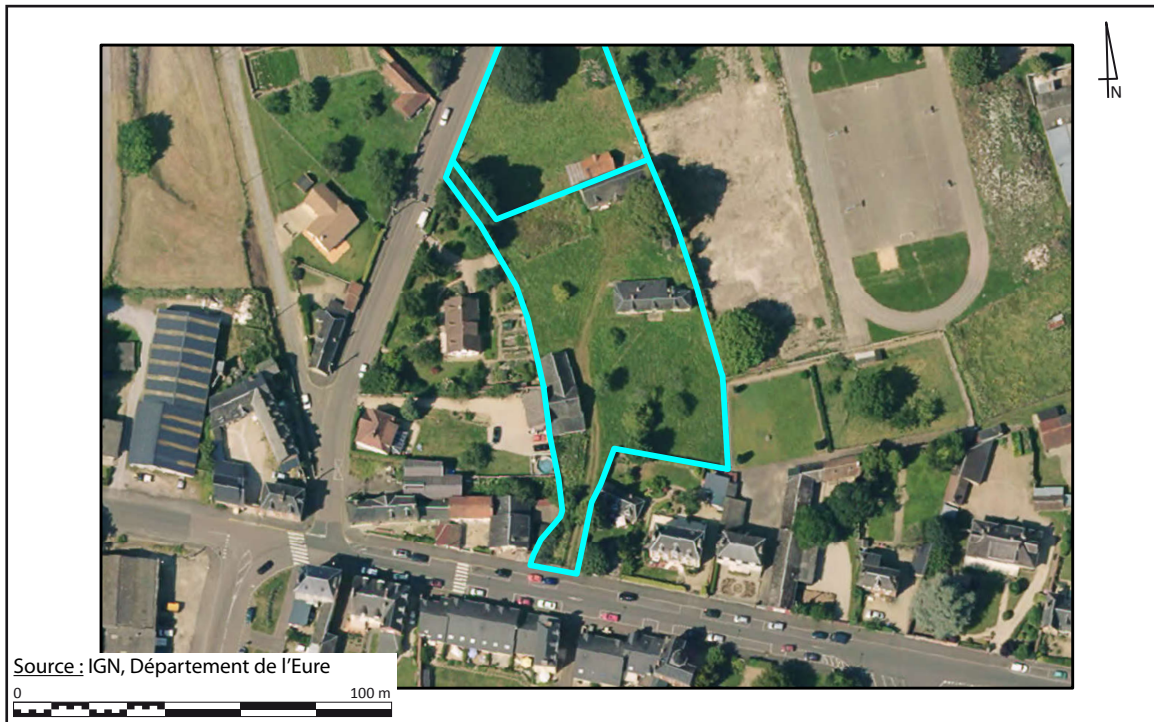


Figure 5 - Vue aérienne de la zone d'intervention (en bleu)

ARRÊTÉ DE PRESCRIPTION AF-2015-25 (29 FÉVRIER 2016)**PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE
PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME**

Arrêté n° AF-2015-25 prescrivant la
réalisation d'une fouille archéologique
préventive

La Préfète,

VU le livre V du Code du patrimoine ;

VU le dossier d'aménagement du permis de construire n° 027 116 15 00007 et la procédure d'archéologie préventive engagée antérieurement sur le permis de démolir n° 027 116 15 00001 ;

14

VU le rapport final de l'opération de diagnostic archéologique préventif prescrite par arrêté n° AD-2015-25 du 19/05/2015 ;

VU l'avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique territorialement compétente en séance de février 2016 ;

CONSIDÉRANT que des vestiges archéologiques gallo-romains ont été mis en évidence et que le projet d'aménagement y portera atteinte ;

ARRETE

Art. 1er. - Une fouille sera réalisée préalablement aux aménagements, ouvrages ou travaux portant sur le terrain sis :

Région : NORMANDIE
Département : EURE
Commune(s) : BRIONNE
Adresse / Lieu-dit : 18 rue du Général de Gaulle
Propriétaire :
Aménageur : SECOMILE
20 rue Joséphine - BP 584
27005 - EVREUX cedex
Parcelles cadastrales : AH 289
N° Opé: 2454

Art. 2. - La fouille sera réalisée conformément au cahier des charges annexé. Elle incombe à la personne projetant d'exécuter les travaux d'aménagement. Pour sa mise en oeuvre, cette personne fait appel soit à l'INRAP, soit à un service archéologique territorial soit, dès lors que sa compétence scientifique est garantie par un agrément délivré par l'Etat, à toute autre personne de droit public ou privé.

Art. 3. - Le contrat passé entre la personne projetant d'exécuter les travaux d'aménagement et l'opérateur chargé de la réalisation des fouilles fixe, notamment, le prix et les délais de réalisation des fouilles.

Art. 4. - Le représentant de l'Etat adressera l'inventaire, transmis par l'opérateur des fouilles, des vestiges archéologiques mobiliers recueillis au cours de la fouille à la personne physique ou morale, propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1er et informera celui-ci de ses droits.

Le mobilier archéologique ne pourra cependant donner lieu au partage éventuel, conformément à l'article L. 523-14 du Code du Patrimoine, qu'au terme de son étude scientifique, et après remise au Conservateur régional de l'archéologie du rapport de fouille et de la documentation afférente à cette opération. Laquelle remise intervient au plus tard deux ans après l'achèvement de la phase de terrain de la fouille.

Art. 5. - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'aménageur et, le cas échéant, au service instructeur.

Fait à Rouen, le 29 février 2016

Pour la Préfète de la région Normandie
et par délégation,
Le Directeur régional des affaires culturelles



Jean-Paul OLLIVIER

Copies :

- Préfecture de la région Normandie, Préfecture de la Seine-Maritime
- Préfecture de l'Eure
- Mairie de BRIONNE

CAHIER DES CHARGES ADOSSÉ À LA PRESCRIPTION AF-2015-25



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Arrêté n° AF-2015-25 prescrivant la réalisation d'une fouille archéologique préventive

Annexe 1

CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUES

Le projet d'aménagement est localisé à la frange nord de l'agglomération antique de *Breviodurum* encore peu connue par les sources archéologiques.

Le diagnostic est mitoyen de la fouille dite du "collège Brossolette" conduite par Pierre Wech (MADE) en 2011/2012, qui a mis au jour l'existence d'un quartier artisanal tourné vers la tannerie entre la période augustéenne et la fin du II^e siècle. Celle-ci a révélé un des rares ateliers de tannage étudié dans le monde romain et sans doute le plus précoce actuellement fouillé dans l'Hexagone. Les résultats peuvent être classés dans la catégorie des découvertes majeures en raison de leur caractère quasiment inédit et de la qualité des informations fournies.

L'opération de la rue du Général de Gaulle porte sur une surface de 4000 m² environ, actuellement occupée par plusieurs bâtiments destinés à la démolition, et un jardin. Les 13 ouvertures du diagnostic, volontairement limitées en surface afin de ménager les niveaux archéologiques mais qui ont quasiment toutes atteint le substrat, ont permis de constater la poursuite du site vers l'ouest. Il se caractérise, comme attendu, par d'importantes similitudes concernant la nature des vestiges et du mobilier (niveaux de sols et d'occupation, fosses, aménagement fossoyés), une période d'occupation similaire, mais s'en distingue par l'absence d'observations de bâtiments ainsi que de terres cuites architecturales. Les éléments récoltés renvoient aux mêmes activités tournées vers le tannage, la boucherie avec des indices d'activité sidérurgique.

L'essentiel des vestiges est concentré sur la partie nord du diagnostic, le long et dans le prolongement de la voirie axée est/ouest déjà observée à l'est, et qui constitue la colonne vertébrale des occupations. Les trois-quarts sud de la parcelle livrent également des témoignages de fréquentation, avec, apparemment, une moindre densité de vestiges et des activités différentes.

Entre la période augusto-tibérienne et jusqu'à la fin du I^{er} siècle, les vestiges sont rassemblés aux abords immédiats de la petite voie. Cette dernière n'est cependant pas clairement repérée dans les tranchées situées sur la partie ouest de la parcelle (Tr. 1 et 6) suggérant son interruption. Mais la présence continue de structures dans son prolongement et jusqu'à la limite occidentale du diagnostic pourrait accréditer l'hypothèse d'une structuration de chemin plus délicate à discerner. Alors que la période augusto-tibérienne est peu représentée en terme de vestiges, les décennies suivantes traduisent une activité plus soutenue avec la présence de niveaux finement stratifiés, toujours concentrés aux abords immédiats de la voie, et de nombreux rejets osseux et métallurgiques. Au nord de l'axe, plusieurs fosses rappellent les aménagements observés sur la parcelle voisine selon une organisation a priori similaire. Sur la partie sud, l'éloignement de la voirie coïncide avec une diminution du nombre de structures (Tr. 11, 12, 13) qui se manifeste par quelques fosses, parfois en grappe, mais sans niveaux stratifiés. Enfin, à l'extrême sud du diagnostic et donc plus proche du centre urbain antique, des niveaux stratifiés sont de nouveau présents.

L'occupation du II^e siècle est plus délicate à appréhender peut-être en raison d'une moins bonne conservation des niveaux entamés par les pratiques culturelles ultérieures à moins qu'elle ne corresponde à une fréquentation moindre du site. On ne peut que constater l'absence de témoignages archéologiques pour cette période, dans les tranchées les plus méridionales et une présence difficile à caractériser aux abords de la voirie (fossés, fosses, puits cuvelées, mobilier osseux et céramique).

Le site, au regard des observations réalisées sur la parcelle mitoyenne et dans les tranchées de diagnostic, semble être remise en culture vers la fin du Haut Empire sur plusieurs siècles.

Les observations réalisées lors de cette opération sont partiellement conformes aux attentes en terme de résultats, par rapport aux découvertes de la fouille mitoyenne. Cependant, la parcelle plus développée vers le sud fournit des informations inédites sur l'espace intermédiaire entre le secteur artisanal périphérique et ses abords au contact de l'espace urbain proprement dit. Les modalités d'occupation de cette zone de transition restent à ce stade des recherches encore très floues (présence de fosses et fossés, d'une voirie ?) et constitueront un des axes forts de l'opération de fouille. Le deuxième accent portera sur la poursuite de l'étude de la voirie est/ouest en s'attachant à préciser son évolution structurelle et chronologique, ses phases d'aménagement et son tracé. Enfin, l'extension occidentale et l'organisation des activités artisanales au nord et au sud de la voie, dans la continuité des aménagements déjà fouillés à l'est, constituera le troisième volet de l'opération en s'attachant à discerner la spécialisation des différents espaces artisanaux, valider et commenter l'absence de bâtiments et argumenter l'hypothèse d'une activité sidérurgique dont quelques traces ont été perçues.

Mise en oeuvre du Cahier des Charges Scientifiques

L'opérateur devra être titulaire d'un agrément pour la période antique. La fouille sera dirigée par un responsable d'opération expérimenté, spécialiste de l'Antiquité.

L'opération ne pourra être d'une durée inférieure à trois mois.

La parcelle sera entièrement décapée - 4 000 m² environ (cf. le plan annexé au présents arrêté), jusqu'à apparition des vestiges antiques, en s'adaptant à leur niveau d'apparition (figure 55 du rapport de diagnostic de la MADE). Une berme globalement nord/sud sera préservée depuis le sol actuel jusqu'au terrain naturel pour aider à la compréhension globale des différentes séquences stratigraphiques du site. Elle fera l'objet d'un relevé complet. Le mode d'enregistrement, de traitement et d'exploitation des données stratigraphiques y compris le mobilier devra faire l'objet d'une présentation détaillée et argumentée. Le recours à un géomorphologue doit être prévu.

Les structures seront fouillées en totalité et au moins manuellement pour moitié. L'opérateur pourra recourir à un engins de terrassement pour purger l'autre moitié des structures les plus imposantes, si nécessaire.

L'utilisation du détecteur de métaux est autorisée.

Les limites de fouille devront être géolocalisées précisément (Lambert) sur un fond cadastral à une échelle lisible.

Les relevés de coupes et les plans, les diagrammes stratigraphiques et la documentation photographique étayeront les arguments archéologiques pour l'établissement du phasage et la compréhension du site.

Pour le mobilier en général, un protocole de tri et de traitement pour identification et étude comprenant les mesures conservatoires éventuellement nécessaires sera mis en place et précisé dès le projet scientifique d'intervention. Une fiche de suivi indiquant le mode de traitement et la position des objets sera attaché à chacun d'entre eux. La DRAC-SRA sera informée de tout mouvement de mobilier ou collection.

Une étude céramique sera mise en œuvre pour consolider les observations stratigraphiques. Elle s'attachera particulièrement à la définition des lieux d'approvisionnements, locaux et inter-régionaux et à la caractérisation du vaisselier. Elle s'appuiera sur les lots les plus homogènes.

En accompagnement de la fouille, des prélèvements, anthracologiques, ichtyologiques et carpologiques seront réalisés de manière systématiques pour les structures et niveaux très bien datés. Des tests de faisabilité seront préalablement engagés pour confirmer la bonne conservation des échantillons. Le choix des prélèvements étudiés sera soumis à la DRAC-SRA de Normandie lors d'une réunion de concertation. Une trentaine (chiffre maximum à budgétiser) de ces prélèvements sera analysée en s'appuyant sur des critères chronologiques et les contextes des prélèvements. Dans un souci d'économie, le responsable scientifique veillera à la mutualisation des prélèvements. Une enveloppe pour la réalisation d'étude de phosphates devra également être provisionnée notamment pour les occupation du secteur central (présence d'un cheptel ?).

L'attention de l'opérateur est attiré sur la très probable découverte de mobilier de nature organique (bois, os, cuir...) comme l'a révélé la fouille mitoyenne. A cet effet, l'opérateur devra faire figurer dans son budget la présence des spécialistes adéquats ou de laboratoires compétents, pour leur prélèvement, traitement et étude pendant la fouille et la poste fouille

Le responsable scientifique informera régulièrement le Conservateur régional de l'archéologie de l'état d'avancement de l'opération. Il lui fera également part des découvertes mobilières et immobilières d'intérêt majeur et prendra les mesures conservatoires nécessaires.

Rapport final d'opération : contenu et délai prévisionnel de remise

Le Rapport Final d'Opération devra être remis 24 mois après la fin de l'opération de terrain.

Il devra intégrer les données recueillies lors du diagnostic et de la fouille du "Collège Brossolette". La synthèse s'appuiera et intégrera les études spécialisées (géo-morphologiques, sédimentologiques et hydrauliques, mobilier métallique et céramique, *instrumentum*, monnaies, cuirs, bois, carpologique et palynologique...). Elle sera consacrée aux approches interactives et évolutives des différentes occupations.

Une mise en perspective des résultats de l'opération par rapport à l'occupation locale du sol et par rapport aux problématiques récentes concernant les périodes abordées sera exposée en s'appuyant sur les opérations précédentes et la documentation existante.

Le rapport devra comporter tous les éléments prévus par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques. La documentation scientifique et le mobilier issus de l'opération archéologique seront remis à la DRAC-SRA de Normandie conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique issu des diagnostics et fouilles archéologiques.

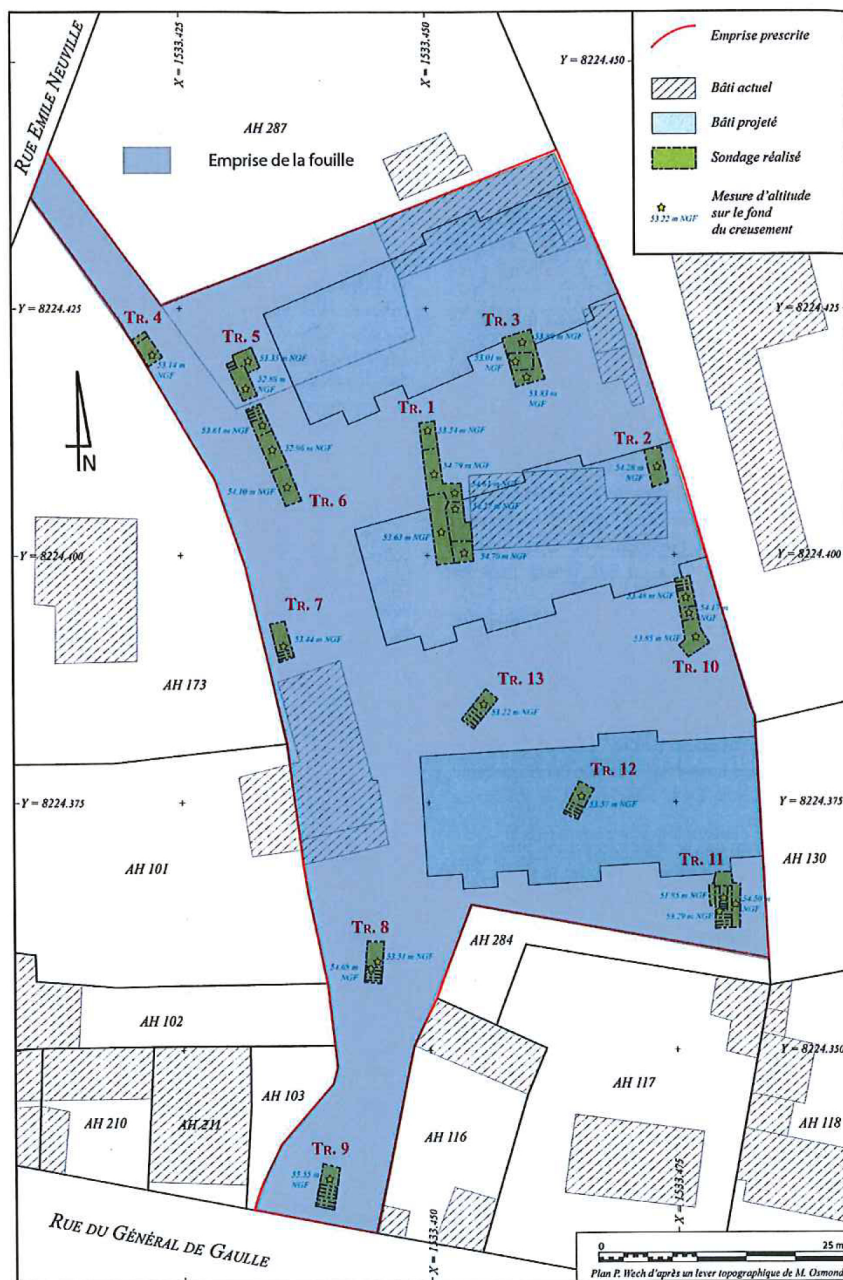
Laurence Eloy-Epailly,
Février 2016.



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Arrêté n° AF-2015-25 prescrivant la réalisation d'une fouille archéologique préventive

Annexe 2



Brionne (27)-18 rue du général de Gaulle : emprise de fouille

ARRÊTÉ DE PRESCRIPTION 28-2018-138 (2 MARS 2018)Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Arrêté n° 28-2018-138 du **02 MAR. 2018**
portant prescription d'une fouille d'archéologie préventive

La Préfète de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté de la Ministre de la Culture du 3 juillet 2017 fixant la liste des éléments constitutifs des offres des opérateurs pour la réalisation de fouilles archéologiques préventives ;

Vu l'arrêté modificatif n°17-1000 du 29 décembre 2017 portant délégation de signature générale d'activités de la Préfète de région au Directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

Vu le dossier enregistré sous le n° PC02711617Z0007, permis de construire, déposé par – SECOMILE – pour le projet « 2017 -Rue Emile Neuville » localisé à BRIONNE, transmis par la Ville de Brionne, reçu en préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 18 juillet 2017 ;

Vu le rapport de diagnostic réalisé par la Mission archéologique départementale de l'Eure remis au préfet de région le 08 décembre 2017 ;

Considérant que les travaux envisagés sont de nature à porter atteinte à des éléments du patrimoine archéologique : présence de structures archéologiques témoignant de l'extension nord d'un quartier artisanal périphérique d'une agglomération antique.

Considérant que les travaux précités doivent être précédés d'une étude des vestiges par une fouille archéologique.

ARRÊTE

Article 1 - Une opération de fouille archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet « 2017 -Rue Emile Neuville », sis en :

RÉGION : NORMANDIE

- DEPARTEMENT : EURE
- COMMUNE : BRIONNE
- Lieudit ou adresse : Rue Emile Neuville
- Cadastre : Section : AH, Parcelle(s) : 287

Réalisé par : SECOMILE

L'emprise soumise à la fouille, d'une superficie de 1 345 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté (annexe 1).

Article 2 - La fouille prescrite à l'article 1 sera réalisée conformément au cahier des charges scientifiques annexé au présent arrêté (annexe 2), sous la maîtrise d'ouvrage de l'aménageur désigné au même article.

Sa réalisation peut être confiée à l'Institut national de recherches archéologiques préventives ou à un opérateur titulaire de l'habilitation ou de l'agrément prévus par les articles R.522-14 et R.522-8 du code du patrimoine. Cette

habilitation ou cet agrément devra couvrir la (les) période(s) suivante(s) (et) le(s) domaine(s) suivant(s) :

L'aménageur transmettra pour avis au préfet de région les offres recevables proposées par les opérateurs dans les conditions fixées par l'article R.523-43-1 du code du patrimoine et par l'arrêté du 3 juillet 2017 susvisé.

L'aménageur conclura avec l'opérateur retenu un contrat comportant le projet scientifique d'intervention, lequel précisera les modalités de mises en œuvre des prescriptions énoncées par le cahier des charges scientifique précité.

Article 3 - La fouille peut être entreprise après que l'aménageur a sollicité et obtenu l'autorisation prévue par l'article R.523-46 du code du patrimoine.

À cet effet, l'aménageur produit un dossier comprenant le contrat, daté et signé, mentionné à l'article 2, le justificatif de l'agrément de l'opérateur et, le cas échéant, la déclaration sur l'honneur prévue à l'article R.523-45 du code du patrimoine.

Article 4 - Le directeur régional des affaires culturelles est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à SECOMILE.

Fait à CAEN, le 02 MAR. 2018

Pour la préfète de la région Normandie,
Préfète de la Seine-Maritime,
et par délégation,
Le directeur régional des affaires culturelles


Jean-Paul OLLIVIER

CAHIER DES CHARGES ADOSSÉ À LA PRESCRIPTION 28-2018-138

Annexe 2 à l'Arrêté n° 28-2018-138

portant prescription d'une fouille d'archéologie préventive

CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUE de la fouille archéologique préventive sise à :

RÉGION : NORMANDIE, DEPARTEMENT : EURE

COMMUNE : BRIONNE

Lieudit ou adresse : Rue Emile Neuville

Cadastre : Section : AH, Parcelle(s) : 287, relative au projet d'aménagement « 2017 -Rue Emile Neuville »

En application de l'article 2 de l'arrêté n° 28-2018-138 la fouille préventive sera réalisée conformément au cahier des charges scientifique ci-après

CONTEXTE SCIENTIFIQUE :

L'opération s'inscrit dans une dynamique de densification des quartiers nord de Brionne, ville située au nord-ouest du département de l'Eure dans la vallée de la Risle, essentiellement sur sa rive gauche (Ouest), et dans le vallon des Fontaines. Le terrain fait l'objet d'un projet de construction de maisons individuelles dans une parcelle située sur la rive gauche de la Risle, au nord du cœur présumé de l'agglomération antique de *Bréviodyrom*. Cette ville occupe une place très particulière car elle est supposée être en limite des territoires Aulerque Eburonnes, Lexovii, et peut-être Calètes. Sa situation par rapport aux réseaux de communication est remarquable (Rouen, Lisieux, Evreux, vallée de la Seine, Le Mans). L'emprise des travaux projetés jouxte, par le nord, une parcelle qui a fait l'objet d'un diagnostic archéologique en 2015, accolée elle-même, à l'est, à une parcelle fouillée en 2011/2012 (opération « collège Pierre Brossolette », R.O. P. Wech MADE). Ces deux opérations antérieures ont révélé un quartier périphérique de la ville caractérisé par des activités artisanales telles que le tannage (avec un rare atelier), et l'extraction de tuf. Le quartier a été en activité entre la période augusto-tibérienne et la fin du I^{er} siècle. On y décèle ensuite les traces d'une occupation moins bien définie pendant le II^e siècle. La zone diagnostiquée en 2015 est apparue moins structurée et moins bien conservée que dans la parcelle fouillée, car non stratifiée et sans traces de bâtiments. Une fouille a initialement été prescrite, mais une modification de la consistance du projet permettra la conservation des vestiges.

Le substrat est composé d'un niveau d'alluvions fines grises surmonté de dépôts tuffacés (tardiglaciaire) dont la surface altérée constitue le niveau d'installation de l'occupation antique. Qualifié de « terre végétale antique », ce niveau est imparfaitement conservé, sans que la raison pour sa fréquente troncature soit identifiée. Ces niveaux sont couverts par un limon brun-clair caractérisé archéologiquement par un mobilier hétérogène d'époque antique à moderne, correspondant à la phase de remise en cultures post gallo-romaine. Les structures archéologiques apparaissent à environ 45 à 60 cm de la surface actuelle, mais les creusements sont difficiles à repérer au décapage mécanique, le mobilier servant souvent d'indicateur premier.

Le diagnostic a permis d'approcher de près l'extrémité nord de l'agglomération, les traces anthropiques étant limitées à la moitié sud de la parcelle. Seules des structures en creux témoignent de l'occupation dans ce quartier périphérique. Ces structures restent pour la plupart non interprétées (10 fosses ou fosses supposées, des tronçons des fossés, une possible carrière d'extraction et un probable puisard moderne), mais par analogie avec celles étudiées lors de la fouille voisine du collège Pierre Brossolette, on suppose l'extrémité de la zone artisanale. Un creusement s'apparente à une carrière d'extraction par exemple, et la présence d'un crâne de bovin dans une fosse pourrait être associé à l'activité de tannerie proche.

Le diagnostic a livré un mobilier abondant qui a été bien étudié. Ce mobilier est brassé, mais deux ensembles chronologiques ont pu néanmoins être distingués, la période augustéenne puis la seconde moitié du I^{er} et le début du II^e siècle. Ceci correspond aux observations réalisées lors du diagnostic de la parcelle méridionale voisine en 2015, avec une durée d'occupation plus restreinte que celle constatée lors de la fouille du collège Pierre Brossolette où les activités artisanales se sont poursuivies jusqu'à la fin du II^e siècle.

Il est à souligner que les quartiers périphériques des agglomérations antiques qui présentent souvent des traces archéologiques ténues sont peu connus et encore rarement abordés. Or les rythmes de développement / friches / réappropriation dont ils font témoignage sont à intégrer pleinement dans l'histoire restituée de la ville, reflétant la dynamique de l'activité économique ainsi que l'organisation spatiale urbaine, qu'elle soit *ad hoc* ou planifiée.

La découverte de deux nouveaux fossés semble repousser les limites septentrionales de la ville antique avec peut-être l'aménagement d'une nouvelle parcelle qui serait alors conservée sur toute sa profondeur.

A ce stade des observations archéologiques, il est donc attesté que ce secteur était le siège d'activités pendant les deux premiers siècles de notre ère. La confrontation des structures mises au jour lors du diagnostic avec celles de l'opération de 2012, fournit quelques pistes qui orientent leur interprétation vers l'artisanat. Celle-ci est notamment consolidée grâce à la mention d'une fosse à fond plat (structure 8) qui rappelle le profil des fosses

de tannage étudiées sur la parcelle voisine. Se posent dès lors les questions de l'extension ou non de cette activité artisanale, de son ampleur chronologique, de son exclusivité ou de sa concomitance avec l'exploitation d'autres ressources (tuf?).

OBJECTIFS ET PRINCIPES METHODOLOGIQUES :

Objectifs scientifiques

Malgré l'absence de stratification qui renvoie ni plus ni moins à l'état de conservation des sites en milieu rural, et la faible caractérisation fonctionnelle de certaines structures, la poursuite des investigations archéologiques limitée au deux tiers sud de la parcelle permettra :

- de confirmer ou de préciser la limite septentrionale du quartier,
- d'aborder la répartition spatiale des structures et de mieux étudier leur morphologie, afin de caractériser les activités qui y ont eu lieu. Une attention toute particulière portée sur l'approche des structures en planimétrie permettrait, éventuellement, de les reconnaître à une profondeur moindre, et ainsi de mieux définir leurs formes et fonctions.
- d'aborder, à travers une approche paléoenvironnementale, l'intra-site (activités conduites, périodes d'occupation / périodes de friche) ainsi que le hors site (le paysage entourant la ville) et la nécessaire interactivité entre ces deux environnements dans un quartier périphérique

Principes méthodologiques

Le tiers sud de la parcelle sera décapé – 1 345 m² environ (cf. le plan annexé au présent arrêté), en portant une attention particulière à l'apparition des vestiges antiques. L'intégration d'un géomorphologue au projet doit être prévue et son concours dès cette phase de décapage permettra de faciliter la distinction des horizons dits « labours anciens » et « terre végétale antique », l'objectif étant de repérer les structures gallo-romaines le plus haut possible.

Le mode d'enregistrement, de traitement et d'exploitation des données stratigraphiques y compris le mobilier devra faire l'objet d'une présentation détaillée et argumentée.

Les structures seront fouillées en totalité et au moins manuellement pour moitié. l'opérateur pourra recourir à un engin de terrassement pour purger l'autre moitié des structures les plus imposantes, si nécessaire.

L'utilisation du détecteur de métaux est autorisée et devra faire l'objet d'une demande auprès du conservateur régional de l'archéologie de Normandie.

Les limites de fouille devront être géolocalisées précisément (Lambert) sur un fond cadastral à une échelle lisible.

Les relevés de coupes, les plans et la documentation photographique étayeront les arguments archéologiques pour l'établissement du phasage et la compréhension du site.

Pour le mobilier en général, un protocole de tri et de traitement pour identification et étude comprenant les mesures conservatoires éventuellement nécessaires sera mis en place et précisé dès le projet scientifique d'intervention. Une fiche de suivi indiquant le mode de traitement et la position des objets sera attaché à chacun d'entre eux. La DRAC-SRA sera informée de tout mouvement de mobilier ou collection.

Une étude céramique sera mise en œuvre pour consolider les observations stratigraphiques, chronologiques et fonctionnelles. Elle s'attachera particulièrement à la définition des lieux d'approvisionnements, locaux et inter-régionaux et à la caractérisation du vaisselier. Elle s'appuiera sur les lots les plus homogènes.

En accompagnement de la fouille, afin d'apporter des renseignements sur :

- 1 – les activités pratiquées dans ce quartier ;
- 2- l'environnement naturel de cette interface ville /campagne ;

des prélèvements, anthracologiques, ichtyologiques, carpologiques (à privilégier), palynologiques (si les niveaux ne sont pas totalement lessivés), et toute autre analyse paléoenvironnementale (entomologie...) dont les

matériaux d'analyse seraient conservés, seront réalisés de manière ciblée pour les structures et niveaux bien datés ou présentant une conservation de la matière organique. Des tests de faisabilité seront préalablement engagés pour confirmer la bonne conservation des échantillons. Le choix des prélèvements étudiés sera soumis à la DRAC-SRA de Normandie lors d'une réunion de concertation. Une dizaine (chiffre maximum à budgétiser) de ces prélèvements pourra être analysée en s'appuyant sur des critères chronologiques et les contextes des prélèvements.

L'attention de l'opérateur est attiré sur la possible découverte de mobilier de nature organique (bois, os, cuir...) comme l'a révélée la fouille du « collège Brossolette ». A cet effet, l'opérateur devra faire figurer dans son budget la présence des spécialistes adéquats ou de laboratoires compétents, pour leur prélèvement, traitement et étude pendant la fouille et la poste fouille.

Le responsable scientifique informera régulièrement le Conservateur régional de l'archéologie de l'état d'avancement de l'opération. Il lui fera également part des découvertes mobilières et immobilières d'intérêt majeur et prendra les mesures conservatoires nécessaires.

RESPONSABLE SCIENTIFIQUE :

L'opérateur devra être titulaire d'un agrément ou d'une habilitation pour la période antique. La fouille sera dirigée par un responsable d'opération expérimenté, spécialiste de l'Antiquité disposant d'une bonne expérience de terrain attestant de ses compétences scientifiques

DURÉE PRÉVISIBLE DE L'OPÉRATION ET COMPOSITION INDICATIVE D'ÉQUIPE :

L'opération ne pourra être d'une durée inférieure à trois semaines.

Sur le terrain, outre le responsable de l'opération, l'équipe sera composée de plusieurs techniciens, dont le nombre et les éventuelles responsabilités devront être précisées dans le projet d'intervention. L'intervention ponctuelle d'un topographe doit être prévue, ainsi que celle d'un géomorphologue.

En phase post-fouille, le responsable d'opération sera assisté par les personnes compétentes qui pourraient s'avérer utiles au bon déroulement de la fouille et des études, en particulier pour les spécialités requises par le présent cahier des charges (céramologie, *instrumentum*, macro-outillage, carpologie, micromorphologie).

RAPPORT DE FOUILLE :

La phase d'étude post-fouille et de rédaction du document final de synthèse sera d'une durée au moins équivalente à celle du terrain. L'équipe qui en sera chargée sera composée du responsable, d'un spécialiste PAO/DAO et des techniciens et spécialistes intervenant sur les études de mobilier ou environnementales. D'une manière générale, le responsable de l'opération s'entourera de toutes les compétences extérieures à son équipe qui pourront l'aider dans ses choix méthodologiques et ses interprétations. L'opérateur devra garantir son engagement à mettre en place les moyens adaptés pour assurer tout au long de l'opération, et notamment en phase d'étude, la disponibilité des spécialistes nécessaires à la tenue des objectifs prescrits, ainsi que les moyens de réaliser les analyses (datations radiocarbone, sédimentologie, anthracologie, carpologie, etc.) nécessaires à la tenue des objectifs prescrits. Il devra garantir la disponibilité tout au long de l'opération des moyens nécessaires pour conduire ces travaux et analyses dès lors qu'ils seront nécessaires à la tenue des objectifs scientifiques de l'opération.

L'opérateur devra également prévoir et décrire les moyens nécessaires pour assurer les travaux de mise en état pour étude et conservation préventive des mobiliers fragiles (notamment prélèvement, radiographie, stabilisation pour le mobilier métallique ; conditionnement adéquat pour d'éventuels mobiliers organiques). Le ou les lieux de garde des mobiliers archéologiques et données documentaires issus de la fouille jusqu'à leur remise à l'Etat lors de la remise du rapport final, seront précisés dans le projet d'opération et tout mouvement sera notifié à l'Etat pour lui permettre d'assurer dans les meilleures conditions le contrôle prévu par la réglementation en vigueur.

Il devra intégrer les données recueillies lors du diagnostic « 18, rue du Général de Gaulle » et de la fouille du "Collège Brossolette". La synthèse intégrera les études spécialisées (géomorphologie, céramique, *instrumentum*, monnaies, cuirs, bois, carpologie, palynologie...). Elle sera consacrée aux approches interactives et évolutives des deux phases d'occupation pressenties et à l'éventuel hiatus qui les sépare.

Une mise en perspective des résultats de l'opération par rapport à l'occupation locale du sol et par rapport aux problématiques récentes concernant les périodes abordées sera exposée en s'appuyant sur les opérations précédentes et la documentation existante.

Le rapport de fouille devra être rédigé en français ainsi que l'ensemble de la documentation constituée lors de

l'opération archéologique. Il sera remis au format A4 papier, documents pliés inclus, en 8 exemplaires, dont un non relié, et 1 exemplaire en format PDF sur support numérique.

Le rapport devra comporter tous les éléments prévus par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques. La documentation scientifique et le mobilier issus de l'opération archéologique seront remis à la DRAC-SRA de Normandie conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique issu des diagnostics et fouilles archéologiques.

Le Rapport Final d'Opération devra être remis 24 mois après la fin de l'opération de terrain.

Brionne, rue Emile Neuville

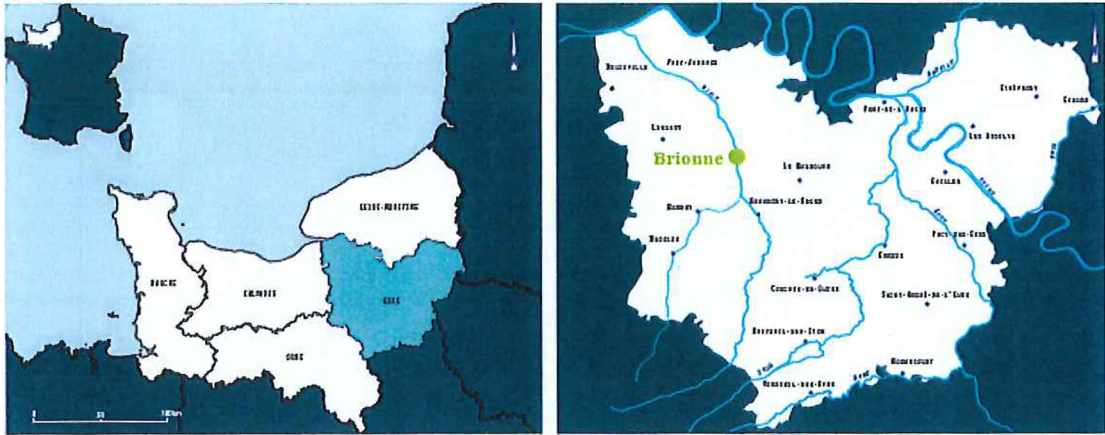
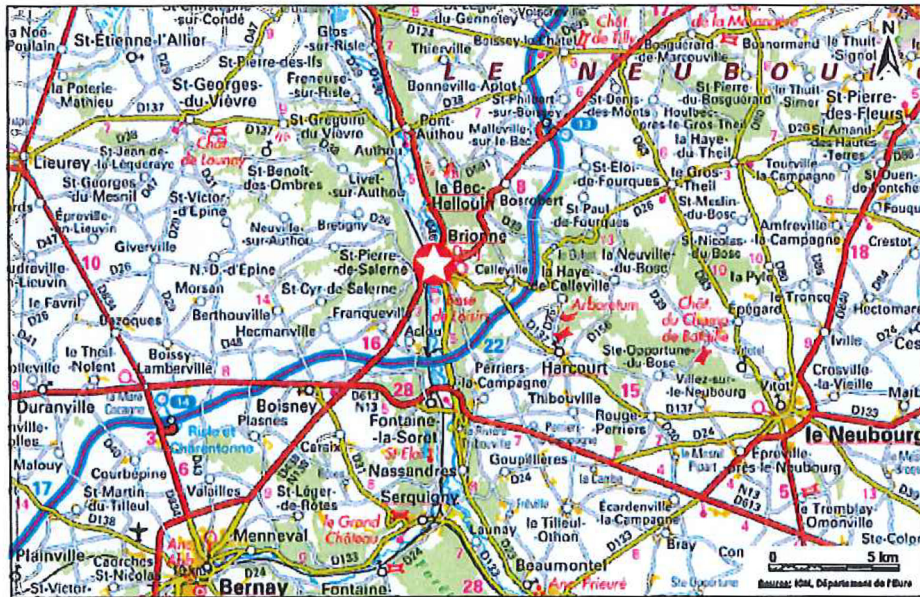


Figure 1 - Localisation de la commune

26



Annexe 1a Localisation de la commune

Brionne, rue Emile Neuville

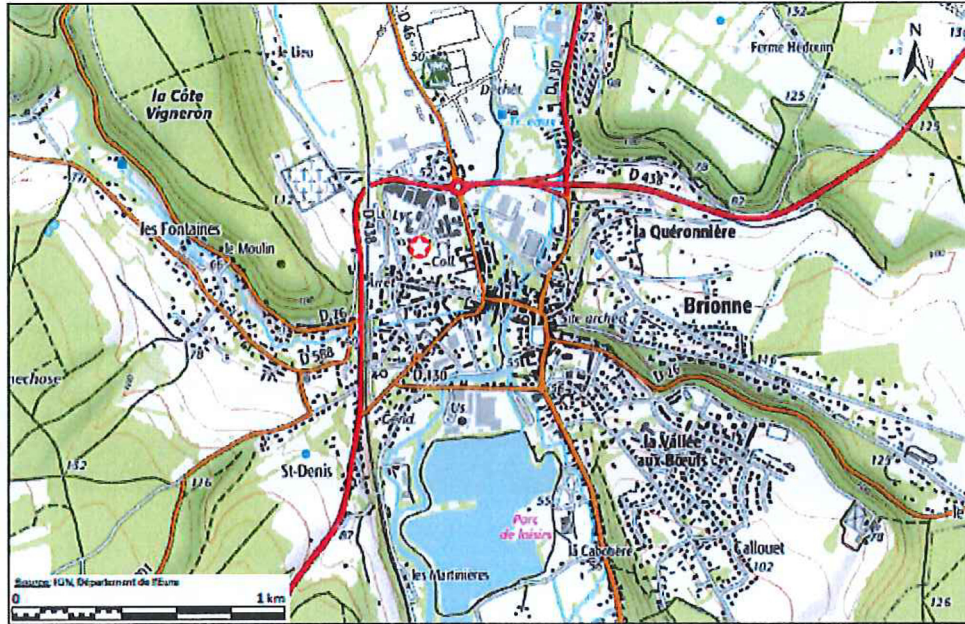


Figure 3 - Localisation de l'opération sur carte IGN 1/25000e

27

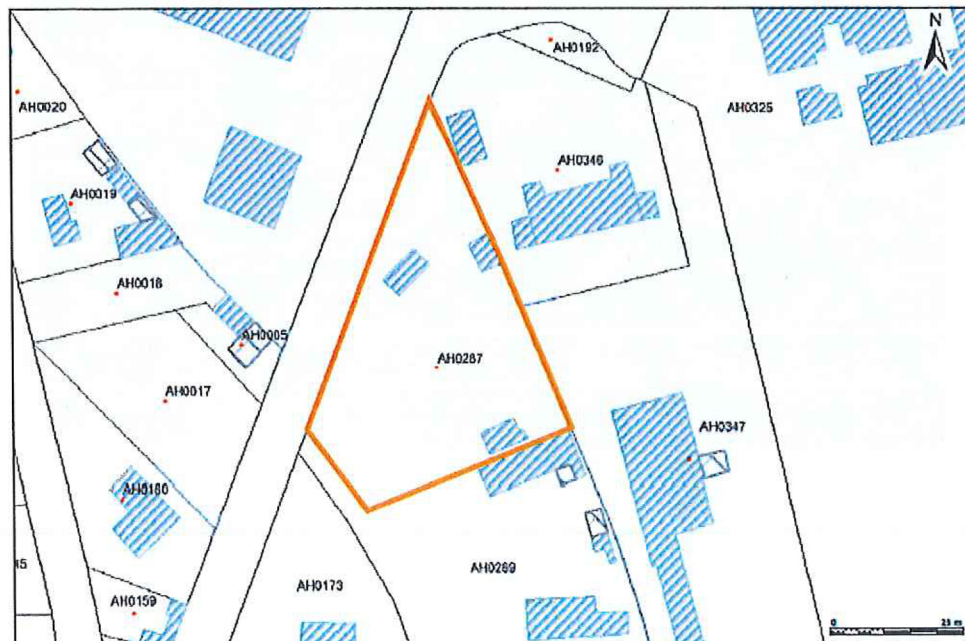
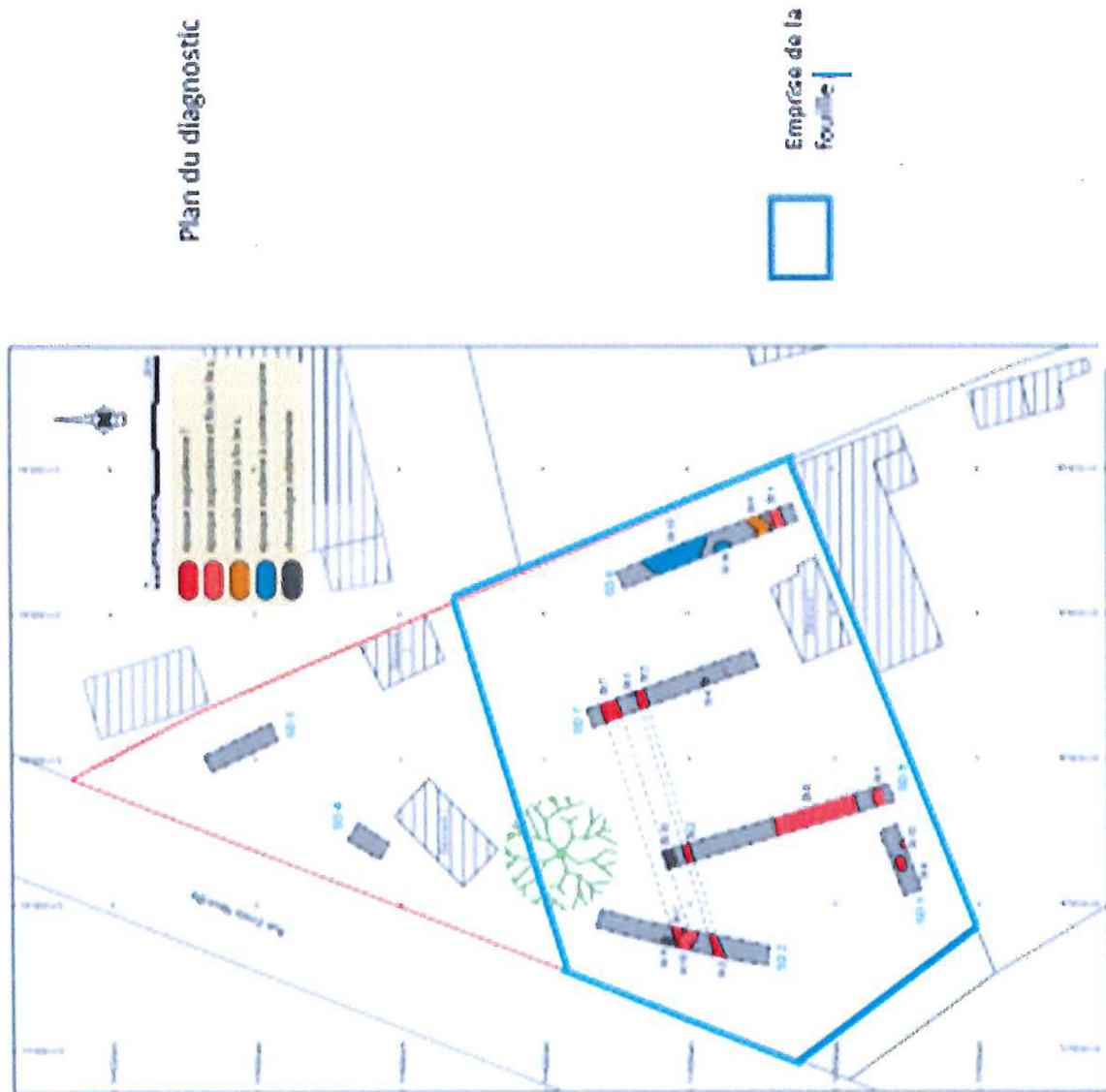


Figure 4 - Localisation de l'opération sur fond cadastral

Brionne, rue Emile Neuville

Annexe 1c



ARRÊTÉ DE MCP 28-2018-155 (15 MARS 2018)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION

Arrêté n° 28-2018-155 du 15 MAR. 2018

portant prescription de modification de la consistance d'un projet d'aménagement

La Préfète de région,

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté modificatif n°17-1000 du 29 décembre 2017 portant délégation de signature générale d'activités de la préfète de région au Directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

Vu le dossier d'aménagement du permis de construire n° 027 116 15 00007 (Références HN-27-116-15-0534, dossier POP) et la procédure d'archéologie préventive engagée antérieurement sur le permis de démolir n° 027 116 15 00001 ;

Vu le rapport final de l'opération de diagnostic archéologique préventif prescrite par l'arrêté n° AD-2015-25 du 19/05/2015 ;

Vu l'avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique territorialement compétente en séance de février 2016 ;

Vu l'arrêté n° AF-2015-25 du 29/02/2016 prescrivant la réalisation d'une fouille archéologique préventive ;

Vu le dossier d'appel d'offre transmis par le cabinet ARTEFACT, urbanisme et architecture, au nom de la SECOMILE le 8 mars 2018 ;

Considérant que des vestiges archéologiques de l'agglomération antique de Brionne ont été mis en évidence et que le projet d'aménagement y portait atteinte dans sa conception initiale ;

Considérant que des mesures de modification de la consistance du projet permettent d'éviter totalement l'exécution de la fouille prescrite par l'arrêté n° AF-2015-25 du 29/02/2016 ;

Considérant que certaines des mesures de modification de la consistance du projet doivent être mises en œuvre sous la surveillance d'un opérateur agréé ou habilité en archéologie préventive ;

Considérant qu'il convient donc de modifier l'arrêté AF-2015-25 du 29/02/2016 prescrivant la réalisation d'une fouille d'archéologie préventive ;

ARRÊTE

Article 1 – Est prescrite une modification de la consistance du projet de construction de 27 logements intermédiaires, sis en :

Région :	NORMANDIE
Département :	EURE
Commune(s) :	BRIONNE
Adresse / Lieu-dit :	18 rue du Général de Gaulle
Propriétaire :	
Aménageur :	SECOMILE 20 rue Joséphine - BP 584 27005 - EVREUX cedex
Parcelles cadastrales :	AH 289 N° Opé: 2454

L'exécution de la fouille prescrite initialement, conformément au cahier des charges annexé (annexe 1) est rendue inutile par l'exécution des mesures de modification de la consistance du projet (MCP) définies à l'article 2.

Article 2 – les mesures techniques qui permettent d'assurer la conservation des vestiges sans recourir à la fouille sont les suivantes :

1. hors forages des fondations spéciales (pieux), aucun terrassement ne descendra sous la côte 54,00 m NGF,
2. le décapage initial sera exécuté en mode rétro avec un godet de curage sans dent,
3. un géotextile sera déroulé sur toutes les surfaces décapées,
4. aucune circulation d'engin n'est autorisée sur les surfaces décapées,
5. les remblais seront mis en place à l'avancement, depuis les accès de chantier, par des ateliers organisés pour exclure toute circulation hors des zones déjà remblayées,
6. le forage de fondations spéciales sera opéré une fois les remblais mis en place et stabilisés conformément aux préconisations de la page 5 du dossier APD, Notice explicative profondeur terrassements indice B (version datée du 15/03/2017), pièce faisant partie de l'appel d'offre,
7. les terrassements nécessaires aux recépages des têtes de pieux doivent respecter une côte supérieure à 54,00 m NGF,
8. les terrassements nécessaires à la mise en place de la totalité des réseaux doivent respecter une côte supérieure à 54,00 m NGF,
9. le contrôle du respect de la côte 54,00 m NGF sera assuré par un géomètre travaillant sous l'autorité de l'opérateur d'archéologie préventive.

L'intégralité de ces mesures a été élaborée et validée conjointement par la SECOMILE et la Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie.

Article 3. - La mise en œuvre des MCP incombe à la personne projetant d'exécuter les travaux d'aménagement. Pour la surveillance de l'exécution des mesures 2, 3, 5, 7, 8 et 9, cette personne fait appel soit à l'INRAP, soit à un service archéologique territorial habilité (Antiquité) soit, dès lors que sa compétence scientifique est garantie par un agrément (Antiquité) délivré par l'Etat, à toute autre personne de droit public ou privé.

Article 4. - Le contrat passé entre la personne projetant d'exécuter les travaux d'aménagement et l'opérateur chargé du suivi de la mise en œuvre des MCP fixe, notamment, le prix et les délais de réalisation de ces interventions de surveillance archéologique qui seront assurées sous le contrôle d'un responsable scientifique désigné en application du 1er alinéa de l'article R522-1 du code du patrimoine.

Article 5. - Le représentant de l'Etat sera informé régulièrement par le responsable scientifique du bon respect de la mise en œuvre des MCP prescrites par le présent arrêté. Une note synthétique rendant compte de cette intervention sera rédigée par l'opérateur et sera remise au représentant de l'Etat au plus tard six mois après l'achèvement de la surveillance des travaux mentionnés à l'article 3.

Article 6 – Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la SECOMILE.

Fait à CAEN, le 15 MAR. 2018

Pour la préfète de la région Normandie,
Préfète de la Seine-Maritime,
et par délégation,
Le directeur régional des affaires culturelles

Jean-Paul OLLIVIER
Le directeur régional des affaires culturelles
par délégation
La directrice régionale adjointe
Diane de Rugy

CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUE ADOSSÉ À LA MCP 28-2018-155

Annexe 1 à l'arrêté n° 28-2018-155

portant modification de l'arrêté n° AF-2015-25 prescrivant une fouille d'archéologie préventive

CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUE
de la fouille archéologique préventive sise à :

RÉGION : NORMANDIE, DEPARTEMENT : EURE

COMMUNE : BRIONNE

Lieudit ou adresse : 18 rue du Général de Gaulle

Cadastre : Section : AH, Parcelle : 289, relative au projet d'aménagement « 18 rue du Général de Gaulle »

En application de l'article 2 de l'arrêté n° 28-2018-155 la fouille préventive sera réalisée conformément au cahier des charges scientifique ci-après

CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUES

Le projet d'aménagement est localisé à la frange nord de l'agglomération antique de Breviodurum encore peu connue par les sources archéologiques.

Le diagnostic est mitoyen de la fouille dite du "collège Brossolette" conduite par Pierre Wech (MADE) en 2011/2012, qui a mis au jour l'existence d'un quartier artisanal tourné vers la tannerie entre la période augustéenne et la fin du II^e siècle. Celle-ci a révélé un des rares ateliers de tannage étudié dans le monde romain et sans doute le plus précoce actuellement fouillé dans l'Hexagone. Les résultats peuvent être classés dans la catégorie des découvertes majeures en raison de leur caractère quasiment inédit et de la qualité des informations fournies.

L'opération de la rue du Général de Gaulle porte sur une surface de 4000 m² environ, actuellement occupée par plusieurs bâtiments destinés à la démolition, et un jardin. Les 13 ouvertures du diagnostic, volontairement limitées en surface afin de ménager les niveaux archéologiques mais qui ont quasiment toutes atteint le substrat, ont permis de constater la poursuite du site vers l'ouest. Il se caractérise, comme attendu, par d'importantes similitudes concernant la nature des vestiges et du mobilier (niveaux de sols et d'occupation, fosses, aménagement fossoyés), une période d'occupation similaire, mais s'en distingue par l'absence d'observations de bâtiments ainsi que de terres cuites architecturales. Les éléments récoltés renvoient aux mêmes activités tournées vers le tannage, la boucherie avec des indices d'activité sidérurgique.

L'essentiel des vestiges est concentré sur la partie nord du diagnostic, le long et dans le prolongement de la voirie axée est/ouest déjà observée à l'est, et qui constitue la colonne vertébrale des occupations. Les trois-quarts sud de la parcelle livrent également des témoignages de fréquentation, avec, apparemment, une moindre densité de vestiges et des activités différentes.

Entre la période augusto-tibérienne et jusqu'à la fin du I^{er} siècle, les vestiges sont rassemblés aux abords immédiats de la petite voie. Cette dernière n'est cependant pas clairement repérée dans les tranchées situées sur la partie ouest de la parcelle (Tr. 1 et 6) suggérant son interruption. Mais la présence continue de structures dans son prolongement et jusqu'à la limite occidentale du diagnostic pourrait accréditer l'hypothèse d'une structuration de chemin plus délicate à discerner. Alors que la période augusto-tibérienne est peu représentée en terme de vestiges, les décennies suivantes traduisent une activité plus soutenue avec la présence de niveaux finement stratifiés, toujours concentrés aux abords immédiats de la voie, et de nombreux rejets osseux et métallurgiques. Au nord de l'axe, plusieurs fosses rappellent les aménagements observés sur la parcelle voisine selon une organisation a priori similaire. Sur la partie sud, l'éloignement de la voirie coïncide avec une diminution du nombre de structures (Tr. 11, 12, 13) qui se manifeste par quelques fosses, parfois en grappe, mais sans niveaux stratifiés. Enfin, à l'extrême sud du diagnostic et donc plus proche du centre urbain antique, des niveaux stratifiés sont de nouveau présents.

L'occupation du II^e siècle est plus délicate à appréhender peut-être en raison d'une moins bonne conservation des niveaux entamés par les pratiques culturelles ultérieures à moins qu'elle ne corresponde à une fréquentation moindre du site. On ne peut que constater l'absence de témoignages archéologiques pour cette période, dans les tranchées les plus méridionales et une présence difficile à caractériser aux abords de la voirie (fossés, fosses, puits cuvelées, mobilier osseux et céramique).

Le site, au regard des observations réalisées sur la parcelle mitoyenne et dans les tranchées de diagnostic, semble être remise en culture vers la fin du Haut Empire sur plusieurs siècles.

Les observations réalisées lors de cette opération sont partiellement conformes aux attentes en terme de résultats, par rapport aux découvertes de la fouille mitoyenne. Cependant, la parcelle plus développée vers le sud fournit des informations inédites sur l'espace intermédiaire entre le secteur artisanal périphérique et ses abords au contact de l'espace urbain proprement dit. Les modalités d'occupation de cette zone de transition restent à ce stade des recherches encore très floues (présence de fosses et fossés, d'une voirie ?) et constitueront un des axes forts de l'opération de fouille. Le deuxième accent portera sur la poursuite de l'étude de la voirie est/ouest en s'attachant à préciser son évolution structurelle et chronologique, ses phases d'aménagement et son tracé. Enfin,

l'extension occidentale et l'organisation des activités artisanales au nord et au sud de la voie, dans la continuité des aménagements déjà fouillés à l'est, constituera le troisième volet de l'opération en s'attachant à discerner la spécialisation des différents espaces artisanaux, valider et commenter l'absence de bâtiments et argumenter l'hypothèse d'une activité sidérurgique dont quelques traces ont été perçues.

MISE EN OEUVRE DU CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUES

L'opérateur devra être titulaire d'un agrément pour la période antique. La fouille sera dirigée par un responsable d'opération expérimenté, spécialiste de l'Antiquité.

L'opération ne pourra être d'une durée inférieure à trois mois.

La parcelle sera entièrement décapée - 4 000 m² environ (cf. le plan annexé au présents arrêté), jusqu'à apparition des vestiges antiques, en s'adaptant à leur niveau d'apparition (figure 55 du rapport de diagnostic de la MADE). Une berme globalement nord/sud sera préservée depuis le sol actuel jusqu'au terrain naturel pour aider à la compréhension globale des différentes séquences stratigraphiques du site. Elle fera l'objet d'un relevé complet. Le mode d'enregistrement, de traitement et d'exploitation des données stratigraphiques y compris le mobilier devra faire l'objet d'une présentation détaillée et argumentée. Le recours à un géomorphologue doit être prévu.

Les structures seront fouillées en totalité et au moins manuellement pour moitié. l'opérateur pourra recourir à un engins de terrassement pour purger l'autre moitié des structures les plus imposantes, si nécessaire.

L'utilisation du détecteur de métaux est autorisée.

Les limites de fouille devront être géolocalisées précisément (Lambert) sur un fond cadastral à une échelle lisible.

Les relevés de coupes et les plans, les diagrammes stratigraphiques et la documentation photographique étayeront les arguments archéologiques pour l'établissement du phasage et la compréhension du site.

Pour le mobilier en général, un protocole de tri et de traitement pour identification et étude comprenant les mesures conservatoires éventuellement nécessaires sera mis en place et précisé dès le projet scientifique d'intervention. Une fiche de suivi indiquant le mode de traitement et la position des objets sera attaché à chacun d'entre eux. La DRAC-SRA sera informée de tout mouvement de mobilier ou collection.

Une étude céramique sera mise en œuvre pour consolider les observations stratigraphiques. Elle s'attachera particulièrement à la définition des lieux d'approvisionnements, locaux et inter-régionaux et à la caractérisation du vaisselier. Elle s'appuiera sur les lots les plus homogènes.

En accompagnement de la fouille, des prélèvements, anthracologiques, ichtyologiques et carpologiques seront réalisés de manière systématiques pour les structures et niveaux très bien datés. Des tests de faisabilité seront préalablement engagés pour confirmer la bonne conservation des échantillons. Le choix des prélèvements étudiés sera soumis à la DRAC-SRA de Normandie lors d'une réunion de concertation. Une trentaine (chiffre maximum à budgétiser) de ces prélèvements sera analysée en s'appuyant sur des critères chronologiques et les contextes des prélèvements. Dans un souci d'économie, le responsable scientifique veillera à la mutualisation des prélèvements. Une enveloppe pour la réalisation d'étude de phosphates devra également être provisionnée notamment pour les occupation du secteur central (présence d'un cheptel ?).

L'attention de l'opérateur est attiré sur la très probable découverte de mobilier de nature organique (bois, os, cuir...) comme l'a révélé la fouille mitoyenne. A cet effet, l'opérateur devra faire figurer dans son budget la présence des spécialistes adéquats ou de laboratoires compétents, pour leur prélèvement, traitement et étude pendant la fouille et la poste fouille

Le responsable scientifique informera régulièrement le Conservateur régional de l'archéologie de l'état d'avancement de l'opération. Il lui fera également part des découvertes mobilières et immobilières d'intérêt majeur et prendra les mesures conservatoires nécessaires.

RAPPORT FINAL D'OPERATION : CONTENU ET DELAI PREVISIONNEL DE REMISE

Le Rapport Final d'Opération devra être remis 24 mois après la fin de l'opération de terrain.

Il devra intégrer les données recueillies lors du diagnostic et de la fouille du "Collège Brossolette". La synthèse s'appuiera et intégrera les études spécialisées (géo-morphologiques, sédimentologiques et hydrauliques, mobilier métallique et céramique, instrumentum, monnaies, cuirs, bois, carpologique et palynologique...). Elle sera consacrée aux approches interactives et évolutives des différentes occupations.

Une mise en perspective des résultats de l'opération par rapport à l'occupation locale du sol et par rapport aux problématiques récentes concernant les périodes abordées sera exposée en s'appuyant sur les opérations précédentes et la documentation existante.

Le rapport devra comporter tous les éléments prévus par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques. La documentation scientifique et le mobilier issus de l'opération archéologique seront remis à la DRAC-SRA de Normandie conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique issu des diagnostics et fouilles archéologiques.

Laurence Eloy-Epailly,

Février 2016.

ARRÊTÉ DE MCP 28-2018-156 (15 MARS 2018)

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION

Arrêté n° 28-2018-156 du 15 MAR. 2018

portant prescription de modification de la consistance d'un projet d'aménagement

La Préfète de région,

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté modificatif n°17-1000 du 29 décembre 2017 portant délégation de signature générale d'activités de la préfète de région au Directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

Vu le dossier enregistré sous le n° PC02711617Z0007, permis de construire, déposé par – SECOMILE – pour le projet « Rue Emile Neuville » localisé à BRIONNE, transmis par la Ville de Brionne, reçu en préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 18 juillet 2017 ;

Vu le rapport de diagnostic réalisé par la Mission archéologique départementale de l'Eure remis au préfet de région le 8 décembre 2017 ;

Vu l'avis de la Commission territoriale de la recherche archéologique compétente en séance de février 2018 ;

34

Vu l'arrêté n° 28-2018-138 du 02/03/2018 prescivant la réalisation d'une fouille archéologique préventive ;

Vu le dossier d'appel d'offre transmis par le cabinet ARTEFACT, urbanisme et architecture, au nom de la SECOMILE le 8 mars 2018 et les compléments spécifiques à la rue Emile Neuville (courriel Eric Baron, 08/03/2018, 17 h 22) ;

Considérant que des vestiges archéologiques de l'agglomération antique de Brionne ont été mis en évidence et que le projet d'aménagement y portait atteinte dans sa conception initiale ;

Considérant que des mesures de modification de la consistance du projet permettent d'éviter totalement l'exécution de la fouille prescrite par l'arrêté n° 28-2018-138 du 02/03/2018 ;

Considérant que certaines des mesures de modification de la consistance du projet doivent être mises en œuvre sous la surveillance d'un opérateur agréé ou habilité en archéologie préventive ;

Considérant qu'il convient donc de modifier l'arrêté n° 28-2018-138 du 02/03/2018 prescivant la réalisation d'une fouille d'archéologie préventive ;

ARRÊTE**Article 1** – Est prescrite une modification de la consistance du projet de construction de 5 maisons, sis en :

Région :	NORMANDIE
Département :	EURE
Commune(s) :	BRIONNE
Adresse / Lieu-dit :	Rue Emile Neuville
Propriétaire :	
Aménageur :	SECOMILE 20 rue Joséphine - BP 584 27005 - EVREUX cedex
Parcelle cadastrale :	AH 287

L'exécution de la fouille prescrite initialement, conformément au cahier des charges annexé (annexe 1) est rendue inutile par l'exécution des mesures de modification de la consistance du projet (MCP) définies à l'article 2.

Article 2 – les mesures techniques qui permettent d'assurer la conservation des vestiges sans recourir à la fouille sont les suivantes :

1. le décapage initial, d'une épaisseur maximale de 20 cm (0,20 m), sera exécuté en mode rétro avec un godet de curage sans dent et suivra la topographie initiale de la parcelle,
2. un géotextile sera déroulé sur toutes les surfaces décapées,
3. aucune circulation d'engin n'est autorisée sur les surfaces décapées,
4. les remblais d'une épaisseur comprise entre 0,24 m et 1,67 m seront mis en place à l'avancement, depuis les accès de chantier, par des ateliers organisés pour exclure toute circulation hors des zones déjà remblayées,
5. le forage de fondations spéciales sera opéré une fois les remblais mis en place et stabilisés conformément aux préconisations de la page 5 du dossier APD, Notice explicative profondeur terrassements indice B (version datée du 15/03/2017), pièce faisant partie de l'appel d'offre,
6. les terrassements nécessaires aux recépages des têtes de pieux ne doivent jamais percer les remblais mis en place,
7. les terrassements nécessaires à la mise en place de la totalité des réseaux ne doivent jamais percer les remblais mis en place.

L'intégralité de ces mesures a été élaborée et validée conjointement par la SECOMILE et la Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie.

Article 3. - La mise en œuvre des MCP incombe à la personne projetant d'exécuter les travaux d'aménagement. Pour la surveillance de l'exécution des mesures 1, 2, 4, 6 et 7, cette personne fait appel soit à l'INRAP, soit à un service archéologique territorial habilité (Antiquité) soit, dès lors que sa compétence scientifique est garantie par un agrément (Antiquité) délivré par l'Etat, à toute autre personne de droit public ou privé.

Article 4. - Le contrat passé entre la personne projetant d'exécuter les travaux d'aménagement et l'opérateur chargé du suivi de la mise en œuvre des MCP fixe, notamment, le prix et les délais de réalisation de ses interventions de surveillance archéologique qui seront assurées sous le contrôle d'un responsable scientifique désigné en application du 1er alinéa de l'article R522-1 du code du patrimoine.

Article 5. - Le représentant de l'Etat sera informé régulièrement par le responsable scientifique du bon respect de la mise en œuvre des MCP prescrites par le présent arrêté. Une note synthétique rendant compte de cette intervention sera rédigée par l'opérateur et sera remise au représentant de l'Etat au plus tard six mois après l'achèvement de la surveillance des travaux mentionnés à l'article 3.

Article 6 – Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la SECOMILE.

Fait à CAEN, le 15 MAR. 2018

Pour la préfète de la région Normandie,
Préfète de la Seine-Maritime,
et par délégation,
Le directeur régional des affaires
culturelles

Jean-Paul OLLIVIER
Le directeur régional des affaires culturelles
par délégation
La directrice régionale adjointe
Anne de Rugy

CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUE ADOSSÉ À LA MCP 28-2018-156

Annexe 1 à l'arrêté n° 28-2018-156

portant modification de l'arrêté n° 28-2018-138 prescrivant une fouille d'archéologie préventive

CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUE
de la fouille archéologique préventive sise à :

RÉGION : NORMANDIE, DEPARTEMENT : EURE

COMMUNE : BRIONNE

Lieudit ou adresse : Rue Emile Neuville

Cadastre : Section : AH, Parcelle : 287, relative au projet d'aménagement « 2017 -Rue Emile Neuville »

En application de l'article 2 de l'arrêté n° 28-2018-138 la fouille préventive sera réalisée conformément au cahier des charges scientifique ci-après

CONTEXTE SCIENTIFIQUE :

L'opération s'inscrit dans une dynamique de densification des quartiers nord de Brionne, ville située au nord-ouest du département de l'Eure dans la vallée de la Risle, essentiellement sur sa rive gauche (Ouest), et dans le vallon des Fontaines. Le terrain fait l'objet d'un projet de construction de maisons individuelles dans une parcelle située sur la rive gauche de la Risle, au nord du cœur présumé de l'agglomération antique de *Bréviodurom*. Cette ville occupe une place très particulière car elle est supposée être en limite des territoires Aulerque Eburovices, Lexovii, et peut-être Calètes. Sa situation par rapport aux réseaux de communication est remarquable (Rouen, Lisieux, Evreux, vallée de la Seine, Le Mans). L'emprise des travaux projetés jouxte, par le nord, une parcelle qui a fait l'objet d'un diagnostic archéologique en 2015, accolée elle-même, à l'est, à une parcelle fouillée en 2011/2012 (opération « collège Pierre Brossolette », R.O. P. Wech MADE). Ces deux opérations antérieures ont révélé un quartier périphérique de la ville caractérisé par des activités artisanales telles que le tannage (avec un rare atelier), et l'extraction de tuf. Le quartier a été en activité entre la période augusto-tibérienne et la fin du I^{er} siècle. On y décèle ensuite les traces d'une occupation moins bien définie pendant le II^e siècle. La zone diagnostiquée en 2015 est apparue moins structurée et moins bien conservée que dans la parcelle fouillée, car non stratifiée et sans traces de bâtiments. Une fouille a initialement été prescrite, mais une modification de la consistance du projet permettra la conservation des vestiges.

Le substrat est composé d'un niveau d'alluvions fines grises surmonté de dépôts tuffacés (tardiglaciaire) dont la surface altérée constitue le niveau d'installation de l'occupation antique. Qualifié de « terre végétale antique », ce niveau est imparfaitement conservé, sans que la raison pour sa fréquente troncature soit identifiée. Ces niveaux sont couverts par un limon brun-clair caractérisé archéologiquement par un mobilier hétérogène d'époque antique à moderne, correspondant à la phase de remise en cultures post gallo-romaine. Les structures archéologiques apparaissent à environ 45 à 60 cm de la surface actuelle, mais les creusements sont difficiles à repérer au décapage mécanique, le mobilier servant souvent d'indicateur premier.

Le diagnostic a permis d'approcher de près l'extrémité nord de l'agglomération, les traces anthropiques étant limitées à la moitié sud de la parcelle. Seules des structures en creux témoignent de l'occupation dans ce quartier périphérique. Ces structures restent pour la plupart non interprétées (10 fosses ou fosses supposées, des tronçons des fossés, une possible carrière d'extraction et un probable puisard moderne), mais par analogie avec celles étudiées lors de la fouille voisine du collège Pierre Brossolette, on suppose l'extrémité de la zone artisanale. Un creusement s'apparente à une carrière d'extraction par exemple, et la présence d'un crâne de bovin dans une fosse pourrait être associé à l'activité de tannerie proche.

Le diagnostic a livré un mobilier abondant qui a été bien étudié. Ce mobilier est brassé, mais deux ensembles chronologiques ont pu néanmoins être distingués, la période augustéenne puis la seconde moitié du I^{er} et le début du II^e siècle. Ceci correspond aux observations réalisées lors du diagnostic de la parcelle méridionale voisine en 2015, avec une durée d'occupation plus restreinte que celle constatée lors de la fouille du collège Pierre Brossolette où les activités artisanales se sont poursuivies jusqu'à la fin du II^e siècle.

Il est à souligner que les quartiers périphériques des agglomérations antiques qui présentent souvent des traces archéologiques ténues sont peu connus et encore rarement abordés. Or les rythmes de développement / friches / réappropriation dont ils font témoignage sont à intégrer pleinement dans l'histoire restituée de la ville, reflétant la dynamique de l'activité économique ainsi que l'organisation spatiale urbaine, qu'elle soit *ad hoc* ou planifiée.

La découverte de deux nouveaux fossés semble repousser les limites septentrionales de la ville antique avec peut-être l'aménagement d'une nouvelle parcelle qui serait alors conservée sur toute sa profondeur.

A ce stade des observations archéologiques, il est donc attesté que ce secteur était le siège d'activités pendant les deux premiers siècles de notre ère. La confrontation des structures mises au jour lors du diagnostic avec celles de l'opération de 2012, fournit quelques pistes qui orientent leur interprétation vers l'artisanat. Celle-ci est notamment consolidée grâce à la mention d'une fosse à fond plat (structure 8) qui rappelle le profil des fosses

de tannage étudiées sur la parcelle voisine. Se posent dès lors les questions de l'extension ou non de cette activité artisanale, de son ampleur chronologique, de son exclusivité ou de sa concomitance avec l'exploitation d'autres ressources.

OBJECTIFS ET PRINCIPES METHODOLOGIQUES :

Objectifs scientifiques

Malgré l'absence de stratification qui renvoie ni plus ni moins à l'état de conservation des sites en milieu rural, et la faible caractérisation fonctionnelle de certaines structures, la poursuite des investigations archéologiques limitée au deux tiers sud de la parcelle permettra :

- de confirmer ou de préciser la limite septentrionale du quartier,
- d'aborder la répartition spatiale des structures et de mieux étudier leur morphologie, afin de caractériser les activités qui y ont eu lieu. Une attention toute particulière portée sur l'approche des structures en planimétrie permettra, éventuellement, de les reconnaître à une profondeur moindre, et ainsi de mieux définir leurs formes et fonctions.
- d'aborder, à travers une approche paléoenvironnementale, l'intra-site (activités conduites, périodes d'occupation / périodes de friche) ainsi que le hors site (le paysage entourant la ville) et la nécessaire interactivité entre ces deux environnements dans un quartier périphérique

Principes méthodologiques

Le tiers sud de la parcelle sera décapé – 1 345 m² environ (cf. le plan annexé au présent arrêté), en portant une attention particulière à l'apparition des vestiges antiques. L'intégration d'un géomorphologue au projet doit être prévue et son concours dès cette phase de décapage permettra de faciliter la distinction des horizons dits « labours anciens » et « terre végétale antique », l'objectif étant de repérer les structures gallo-romaines le plus haut possible.

Le mode d'enregistrement, de traitement et d'exploitation des données stratigraphiques y compris le mobilier devra faire l'objet d'une présentation détaillée et argumentée.

Les structures seront fouillées en totalité et au moins manuellement pour moitié. l'opérateur pourra recourir à un engin de terrassement pour purger l'autre moitié des structures les plus imposantes, si nécessaire.

L'utilisation du détecteur de métaux est autorisée et devra faire l'objet d'une demande auprès du conservateur régional de l'archéologie de Normandie.

Les limites de fouille devront être géolocalisées précisément (Lambert) sur un fond cadastral à une échelle lisible.

Les relevés de coupes, les plans et la documentation photographique étayeront les arguments archéologiques pour l'établissement du phasage et la compréhension du site.

Pour le mobilier en général, un protocole de tri et de traitement pour identification et étude comprenant les mesures conservatoires éventuellement nécessaires sera mis en place et précisé dès le projet scientifique d'intervention. Une fiche de suivi indiquant le mode de traitement et la position des objets sera attaché à chacun d'entre eux. La DRAC-SRA sera informée de tout mouvement de mobilier ou collection.

Une étude céramique sera mise en œuvre pour consolider les observations stratigraphiques, chronologiques et fonctionnelles. Elle s'attachera particulièrement à la définition des lieux d'approvisionnements, locaux et inter-régionaux et à la caractérisation du vaisselier. Elle s'appuiera sur les lots les plus homogènes.

En accompagnement de la fouille, afin d'apporter des renseignements sur :

- 1 – les activités pratiquées dans ce quartier ;
- 2- l'environnement naturel de cette interface ville /campagne ;

des prélèvements, anthracologiques, ichtyologiques, carpologiques (à privilégier), palynologiques (si les niveaux ne sont pas totalement lessivés), et toute autre analyse paléoenvironnementale (entomologie...) dont les matériaux d'analyse seraient conservés, seront réalisés de manière ciblée pour les structures et niveaux bien datés ou présentant une conservation de la matière organique. Des tests de faisabilité seront préalablement

engagés pour confirmer la bonne conservation des échantillons. Le choix des prélèvements étudiés sera soumis à la DRAC-SRA de Normandie lors d'une réunion de concertation. Une dizaine (chiffre maximum à budgétiser) de ces prélèvements pourra être analysée en s'appuyant sur des critères chronologiques et les contextes des prélèvements.

L'attention de l'opérateur est attiré sur la possible découverte de mobilier de nature organique (bois, os, cuir...) comme l'a révélée la fouille du « collège Brossolette ». A cet effet, l'opérateur devra faire figurer dans son budget la présence des spécialistes adéquats ou de laboratoires compétents, pour leur prélèvement, traitement et étude pendant la fouille et la poste fouille.

Le responsable scientifique informera régulièrement le Conservateur régional de l'archéologie de l'état d'avancement de l'opération. Il lui fera également part des découvertes mobilières et immobilières d'intérêt majeur et prendra les mesures conservatoires nécessaires.

RESPONSABLE SCIENTIFIQUE :

L'opérateur devra être titulaire d'un agrément ou d'une habilitation pour la période antique. La fouille sera dirigée par un responsable d'opération expérimenté, spécialiste de l'Antiquité disposant d'une bonne expérience de terrain attestant de ses compétences scientifiques

DURÉE PRÉVISIBLE DE L'OPÉRATION ET COMPOSITION INDICATIVE D'ÉQUIPE :

L'opération ne pourra être d'une durée inférieure à trois semaines.

Sur le terrain, outre le responsable de l'opération, l'équipe sera composée de plusieurs techniciens, dont le nombre et les éventuelles responsabilités devront être précisées dans le projet d'intervention. L'intervention ponctuelle d'un topographe doit être prévue, ainsi que celle d'un géomorphologue.

En phase post-fouille, le responsable d'opération sera assisté par les personnes compétentes qui pourraient s'avérer utiles au bon déroulement de la fouille et des études, en particulier pour les spécialités requises par le présent cahier des charges (céramologie, *instrumentum*, macro-outillage, carpologie, micromorphologie).

RAPPORT DE FOUILLE : [

La phase d'étude post-fouille et de rédaction du document final de synthèse sera d'une durée au moins équivalente à celle du terrain. L'équipe qui en sera chargée sera composée du responsable, d'un spécialiste PAO/DAO et des techniciens et spécialistes intervenant sur les études de mobilier ou environnementales. D'une manière générale, le responsable de l'opération s'entourera de toutes les compétences extérieures à son équipe qui pourront l'aider dans ses choix méthodologiques et ses interprétations. L'opérateur devra garantir son engagement à mettre en place les moyens adaptés pour assurer tout au long de l'opération, et notamment en phase d'étude, la disponibilité des spécialistes nécessaires à la tenue des objectifs prescrits, ainsi que les moyens de réaliser les analyses (datations radiocarbone, sédimentologie, anthracologie, carpologie, etc.) nécessaires à la tenue des objectifs prescrits. Il devra garantir la disponibilité tout au long de l'opération des moyens nécessaires pour conduire ces travaux et analyses dès lors qu'ils seront nécessaires à la tenue des objectifs scientifiques de l'opération.

L'opérateur devra également prévoir et décrire les moyens nécessaires pour assurer les travaux de mise en état pour étude et conservation préventive des mobiliers fragiles (notamment prélèvement, radiographie, stabilisation pour le mobilier métallique ; conditionnement adéquat pour d'éventuels mobiliers organiques). Le ou les lieux de garde des mobiliers archéologiques et données documentaires issus de la fouille jusqu'à leur remise à l'Etat lors de la remise du rapport final, seront précisés dans le projet d'opération et tout mouvement sera notifié à l'Etat pour lui permettre d'assurer dans les meilleures conditions le contrôle prévu par la réglementation en vigueur.

Il devra intégrer les données recueillies lors du diagnostic « 18, rue du Général de Gaulle » et de la fouille du "Collège Brossolette". La synthèse intégrera les études spécialisées (géomorphologie, céramique, *instrumentum*, monnaies, cuirs, bois, carpologie, palynologie...). Elle sera consacrée aux approches interactives et évolutives des deux phases d'occupation pressenties et à l'éventuel hiatus qui les sépare.

Une mise en perspective des résultats de l'opération par rapport à l'occupation locale du sol et par rapport aux problématiques récentes concernant les périodes abordées sera exposée en s'appuyant sur les opérations précédentes et la documentation existante.

Le rapport de fouille devra être rédigé en français ainsi que l'ensemble de la documentation constituée lors de l'opération archéologique. Il sera remis au format A4 papier, documents pliés inclus, en 8 exemplaires, dont un

non relié, et 1 exemplaire en format PDF sur support numérique.

Le rapport devra comporter tous les éléments prévus par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques. La documentation scientifique et le mobilier issus de l'opération archéologique seront remis à la DRAC-SRA de Normandie conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique issu des diagnostics et fouilles archéologiques.

Le Rapport Final d'Opération devra être remis 24 mois après la fin de l'opération de terrain.

PROJET SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE D'INTERVENTION (EXTRAIT / MARS 2018)

Projet de fouille archéologique préventive 28-2018-155/ 28-2018-156
BRIONNE - "18, rue du Général De Gaulle"
Mars 2018



Fouille archéologique préventive

BRIONNE (27)

"18, rue du Général De Gaulle"

40

MEMOIRE TECHNIQUE

Projet scientifique d'intervention

Arrêtés n° 28-2018-155 et 28-2018-156



Projet de fouille archéologique préventive 28-2018-155/ 28-2018-156
 BRIONNE - "18, rue du Général De Gaulle"
 Mars 2018

SOMMAIRE

1. Références	3
1.1 Le marché de fouille	4
1.2 Conditions d'intervention	5
1.3 Constitution de l'offre	5
2. Contexte et problématique scientifique	5
2.1. Description du projet d'aménagement	5
2.2. Contexte naturel	5
2.3. L'environnement archéologique	6
2.4. Etat de conservation du site	6
2.5. Problématiques scientifiques	7
3. Méthodologie et techniques envisagées	7
3.1. Préparation	7
3.2. Phase terrain	7
<i>Protocoles de prélèvements et d'analyses</i>	8
<i>La fin de la fouille</i>	8
<i>Rebouchage</i>	8
3.3. Phase d'étude (post-fouille)	8
<i>Traitement des minutes</i>	8
<i>Traitement des mobiliers</i>	9
<i>Etudes spécialisées</i>	9
3.4. Rapport de fin d'opération	9
Nombre d'exemplaires	9
Délais de remise du rapport	9
Destination de la documentation de fouille	9
4. Bibliographie	10
5. Fiche récapitulative	11
6. Proposition de constitution de l'équipe	12

Projet de fouille archéologique préventive 28-2018-155/ 28-2018-156
 BRIONNE - "18, rue du Général De Gaulle"
 Mars 2018

1. Références

<u>Projet</u> :	Réalisation d'un programme de 27 logements en intermédiaires et 5 logements individuels
<u>Commune(s)</u> :	Brionne (27)
<u>Lieu-dit</u> :	rue du Général De Gaulle
<u>Références cadastrales</u> :	AH 287, 289
<u>Occupation du sol</u> :	Friches et bâti
<u>Propriétaire</u> :	SECOMILE
<u>Aménageur</u> :	SECOMILE 20, rue Joséphine CS 40584 27005 Evreux Cedex
<u>Rapport de diagnostic</u> :	MADE / D27 – Pierre Wech
<u>Emprise de la prescription</u> :	5200 m ²
<u>Prescription de fouille</u> :	28-2018-155 / 28-2018-156
<u>Suivi administratif</u> :	Thierry LEPERT
<u>Cahier des charges scientifique</u> :	Thierry LEPERT
<u>Opérateur</u> :	Département de l'Eure Mission archéologique départementale de l'Eure 8, rue des Thermes – 27930 Le Vieil-Evreux Tél. : 02.32.31.93.72 – Fax : 02.32.29.86.56 Courriel : antide.viand@eure.fr

Opérateur habilité pour la réalisation des diagnostics et des fouilles d'archéologie préventive, la Mission Archéologique Départementale de l'Eure (MADE) intervient à l'échelle de la Normandie. Elle est particulièrement investie sur le secteur d'Evreux et s'appuie sur une connaissance très fine de ce territoire. En effet, outre les nombreuses opérations archéologiques qu'elle y a conduites, la MADE assure la recherche scientifique et la maîtrise d'ouvrage du site de GISACUM au Vieil-Evreux. Parallèlement, le développement d'un Système d'Information Géographique (SIG) intégrant l'ensemble de la documentation disponible lui permet de disposer d'un puissant outil d'analyse et de prospective. Opérateur de collectivité territoriale, la MADE maîtrise ainsi l'ensemble de la chaîne opératoire de l'archéologie, depuis l'accompagnement de projets émergents jusqu'à la valorisation des résultats auprès des publics.

A cet effet, l'équipe d'animation de la MADE propose tous les ans une exposition temporaire dédiée à l'archéologie et aux territoires. Dans ce cadre, les résultats des opérations d'archéologie préventive trouvent naturellement leur place.

1.1 Le marché de fouille

Les modalités de l'intervention archéologique sont définies par les arrêtés de prescription n°28-2018-155 et n°28-2018-156 du 15 mars 2018.

S'agissant de prescriptions de modification de la consistance du projet d'aménagement, à l'exécution de la fouille initialement prescrite se substitue l'exécution des mesures suivantes :

Parcelle AH 287 (arrêté 28-2018-156):

- le décapage initial, d'une épaisseur maximale de 20cm, sera exécuté en mode rétro avec un godet de curage sans dent et suivra la topographie de la parcelle;
- un géotextile sera déroulé sur toutes les surfaces décapées;
- aucune circulation d'engin n'est autorisée sur les surfaces décapées;
- les remblais d'une épaisseur de 0,24m à 1,67m seront mis en place à l'avancement, depuis les accès de chantier, par des ateliers organisés pour exclure toute circulation hors des zones remblayées;
- le forage des fondations spéciales sera opéré une fois les remblais mis en place et stabilisés conformément aux préconisations de la page 5 du dossier APD, Notice explicative profondeurs terrassements indice B (version datée du 15/03/2017), pièce faisant partie de l'appel d'offres;
- les terrassements nécessaires au recépage des têtes de pieux ne doivent jamais percer les remblais mis en place;
- les terrassements nécessaires à la mise en place de la totalité des réseaux ne doivent jamais percer les remblais mis en place;

Parcelle AH 289 (arrêté 28-2018-155):

- aucun terrassement ne descendra sous la cote 54,00mNGF;
- le décapage initial sera exécuté en mode rétro avec un godet de curage sans dent;
- un géotextile sera déroulé sur toutes les surfaces décapées;
- aucune circulation d'engin n'est autorisée sur les surfaces décapées;
- les remblais seront mis en place à l'avancement, depuis les accès de chantier, par des ateliers organisés pour exclure toute circulation hors des zones remblayées;
- le forage des fondations spéciales sera opéré une fois les remblais mis en place et stabilisés conformément aux préconisations de la page 5 du dossier APD, Notice explicative profondeurs terrassements indice B (version datée du 15/03/2017), pièce faisant partie de l'appel d'offres;
- les terrassements nécessaires au recépage des têtes de pieux doivent respecter une cote supérieure à 54,00mNGF;
- les terrassements nécessaires à la mise en place de la totalité des réseaux doivent respecter une cote supérieure à 54,00mNGF;
- le contrôle du respect de la cote 54,0mNGF sera assuré par un géomètre travaillant sous l'autorité de l'opérateur d'archéologie préventive

Pour la surveillance de l'exécution de ces mesures, le maître d'ouvrage fera appel à un opérateur agréé ou habilité pour la réalisation d'opérations d'archéologie préventive relatives à l'Antiquité.

Projet de fouille archéologique préventive 28-2018-155/ 28-2018-156
BRIONNE - "18, rue du Général De Gaulle"
Mars 2018

A l'issue de l'intervention de terrain et au terme des études qui suivront, une note synthétique rendant compte de cette intervention sera remise par l'opérateur à la DRAC dans un délai de 6 mois à compter de l'achèvement des travaux de terrain.

Enfin, les archives et des collections issues de la fouille seront restituées au terme de l'intervention et des études.

1.2 Conditions d'intervention

Le maître d'ouvrage de la fouille prend en charge la clôture et la mise en sécurité du site pendant la durée de l'intervention. Il fournit à la MADE l'accès à des locaux adaptés aux usages suivants, dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité :

- Vestiaire aéré, chauffé et fermé à clef;
- Sanitaires;
- Réfectoire ou lieu propice à la restauration;
- Local destiné au stockage des outils et du mobilier archéologique et fermé à clef;
- Stationnement pour un véhicule.

1.3 Constitution de l'offre

L'offre est ferme et ne peut être modifiée en cours d'opération.

Elle s'entend pour des conditions météorologiques compatibles avec l'exercice des activités de terrain, c'est-à-dire hors périodes d'intempéries (ces périodes seront notifiées à l'aménageur de manière à envisager une prolongation de délais). Il est précisé que les intempéries (nature et période) doivent s'entendre au sens des articles L.5424-6 à L.5424-9 du Code du travail.

44

L'offre intègre les prestations suivantes :

- l'ensemble du petit matériel lié à la fouille et tout le nécessaire au prélèvement et au conditionnement du mobilier archéologique ;
- le matériel photographique et informatique indispensable durant le terrain mais aussi durant la phase d'étude ;
- les frais de reprographie du rapport final d'opération ;
- les frais de structure au sens large mais plus spécifiquement l'accompagnement durant toute l'opération sur les questions d'ordre scientifique, technique et touchant l'hygiène et la sécurité.

2. Contexte et problématique scientifique

2.1 Description du projet d'aménagement

La mise en œuvre de cette intervention fait suite aux diagnostics réalisés par Pierre WECH (MADE) en 2016 et Delphine THEOLAS (MADE) en 2017.

Les cahiers des charges distinguent deux secteurs. Les terrains situés au 18, rue du Général De Gaulle, d'une superficie de 3800m², relèvent de l'arrêté 28-2018-155. Les terrains situés rue Emile Neuville, d'une superficie de 1400m², relèvent de l'arrêté 28-2018-156. Dans les deux cas, conformément au cahier des charges, la fouille prescrite prendra la forme d'une surveillance de travaux.

Projet de fouille archéologique préventive 28-2018-155/ 28-2018-156
BRIONNE - "18, rue du Général De Gaulle"
Mars 2018

2.3 L'environnement archéologique

D'après les données de la carte archéologique, peu d'éléments témoignent d'une occupation antérieure à l'époque gallo-romaine. Un établissement rural de la fin de l'Age du Bronze/ début de l'Age du Fer au lieu-dit Les Bois de Callouet et un trésor monétaire daté de la seconde moitié du 1er siècle avant notre ère (n°19) constituent les principales découvertes. L'interprétation comme éperon barré protohistorique des vestiges localisés sur la Côte des Vignerons est elle plus sujette à caution, surtout en l'absence d'élément de datation pour confirmer cette hypothèse. L'agglomération antique de Brionne/ *Breviodurum*, attestée sur l'*Itinéraire d'Antonin* et la *Table de Peutinger*, se situe à la limite entre le territoire des Lexoviens et des Aulerques Eburovices, au carrefour d'axes routiers importants (voies Chartres/ Lillebonne et Rouen/ Le Mans). Pour autant, l'organisation de l'agglomération antique reste largement méconnue, les observations archéologiques étant jusque là demeurées très ponctuelles. Elles ont néanmoins permis de définir l'emprise de la cité, qui semble se développer essentiellement sur la rive gauche de la Risle, avec une zone d'habitat assez dense et stratifiée autour de l'actuelle rue Saint-Denis. Un édifice thermal de la fin du 1er/ courant du 2e siècle a été identifié plus à l'ouest et une nécropole à incinération au sud-est, sur la rive droite de la Risle. Les indices chronologiques glanés au cours des différentes opérations attestent une occupation sur un temps assez long, de l'époque augustéenne au 4e siècle de notre ère.

Aucune découverte ne rendant compte de l'occupation au cours du haut Moyen Age, le vestige le plus ancien pour la période médiévale est donc le donjon implanté sur les hauteurs à l'est de la ville, construit entre la fin du 11e et le 13e siècle. Trois églises sont également érigées au cours du second Moyen Age, deux au cours du 12e siècle, la dernière entre le 13e et le 15e siècle. La rive droite de la Risle semble alors constituer le cœur de l'occupation, avec une certaine continuité jusqu'à l'époque moderne voire contemporaine, si l'on en juge par les vestiges mis au jour lors de la fouille rue Lemarrois.

2.4 Etat de conservation du site

Le diagnostic de la parcelle AH287 (Theolas 2017) a consisté en sept sondages, quasiment tous menés jusqu'à l'apparition des dépôts tufacés constituant le « substrat » pour l'époque antique, soit une profondeur de décapage globalement comprise entre 0,50 et 1 m de profondeur. L'intégralité des surfaces ouvertes a été rebouchée à la fin de l'opération.

Le diagnostic de la parcelle AH289 (WECH 2016) a été mis en œuvre au moyen de treize sondages. Tous ont été soigneusement rebouchés à l'issue de l'opération et ont « chenillés » pour assurer un compactage minimum du comblement.

Aucune protection particulière n'a été mise en place sur les niveaux mis au jour.

A une exception près (tranchée 9), tous les sondages ont atteint le substrat et ce à des profondeurs variables.

45

2.5 Problématiques scientifiques

Le projet d'aménagement est situé en limite septentrionale de l'agglomération antique de Breviodurum. La parcelle voisine (collège Pierre Brossolette) a révélé à l'occasion d'une fouille préventive la présence d'un quartier artisanal caractérisé par une activité de tannerie datable de la période augustéenne à la fin du II^e siècle. L'intervention avait alors permis d'étudier des structures de tannages parmi les plus précoces connues en France.

La parcelle AH 289, diagnostiquée en 2016, avait montré l'extension de cette occupation artisanale sans toutefois livrer de vestiges de bâtiments ou de rejets associés à la démolition de superstructures.

La parcelle AH 287, diagnostiquée en 2017 a certes livré des vestiges comparables en nature et en datation, mais elle témoigne surtout d'une densité de vestiges nettement inférieure. Elle semble ainsi correspondre à la limite de la ville antique.

La problématique principale tient ainsi à la poursuite de la caractérisation de ce secteur artisanal. Les productions, les chaînes opératoires et l'évolution du secteur constituent autant d'axes de recherche liés à cette problématique. En outre, la position marginale de ces vestiges par rapport au cœur de l'agglomération fournit l'occasion de documenter une frange urbaine entre l'époque augustéenne et la fin du II^e siècle.

3. Méthodologie et techniques envisagées

3.1 Préparation

Aucune phase de préparation n'est prévue pour cette opération.

3.2 Phase terrain

Suivi de travaux

Les arrêtés 28-2018155 et 28-2018-156 prévoient la surveillance des terrassements selon deux modalités différentes.

La parcelle AH 287 fera l'objet d'un décapage ne pouvant excéder une profondeur de 20 cm sous les niveaux actuels.

La parcelle AH 289 fera l'objet de terrassements ne pouvant être réalisés sous la cote 54m NGF.

LA MADE procédera à l'implantation d'un ou plusieurs repères fixes permettant de vérifier les côtes en temps réels grâce à une lunette de visée.

Comme suite à la modification de la consistance du projet, les terrassements ne devraient pas affecter les vestiges archéologiques.

Gestion des déblais

Pour les deux secteurs, les terrassements génèreront des déblais dont la gestion, qu'il s'agisse de stockage ou d'évacuation, sera à la charge de l'entreprise titulaire du lot 17 -DECAPAGE

Dessin et topographie

Le cas échéant, le plan des vestiges et les stratigraphies seront relevés manuellement au 1/20^e sur des feuilles de papier calque. Des relevés photogrammétriques pourront, le cas échéant, compléter cette documentation.

Les relevés topographiques seront effectués par le topographe de la Made, au moyen d'un tachéomètre ou d'un GPS dont la correction instantanée autorise une précision centimétrique. L'ensemble sera géoréférencé dans le système Lambert – IGN 93 et NGF 69.

Enregistrement des données

L'ensemble des vestiges fera l'objet :

- d'un inventaire des faits et des unités stratigraphiques ;
- d'un relevé topographique dans le système Lambert – IGN 93 et NGF 69 ;
- d'un enregistrement photographique raisonné ;
- d'un relevé en plan et en coupe à l'échelle 1/10^e ou 1/20^e selon leurs dimensions ;
- d'éventuels relevés photogrammétriques.

Les données des inventaires seront consignées dans un cahier d'inventaire au format papier puis saisies dans une base de données Excel, dans un souci d'inter-opérabilité. Les relevés seront quant à eux effectués sur calque polyester puis numérisés pour être traités en D.A.O.

Traitement des mobiliers

Le cas échéant, les mobiliers seront prélevés par unités stratigraphiques et conditionnés par matériaux dans des contenants adaptés où figurent les références du site, du fait et de l'unité stratigraphique.

Protocoles de prélèvements et d'analyses

En tant que service du Département de l'Eure et opérateur public, la MADE est soumise aux règles de la commande publique. De fait, si des prestations d'analyses ou d'études spécialisées devaient être externalisées, elles feraient l'objet de consultations spécifiques.

A ce stade du dossier, la raison sociale des prestataires ne saurait donc être précisée. En tout état de cause, la MADE ne fait appel qu'à des partenaires dont les compétences sont reconnues, sous le contrôle des services de l'Etat.

La fin de la fouille

La prestation de la MADE sur le terrain prend fin :

- à l'achèvement de la surveillance des décapages sur les parcelles AH287 et AH289;
- à l'achèvement de la surveillance du recépage des têtes de pieux sur les parcelles AH287 et AH289
- à l'achèvement de la surveillance des terrassements liés à la mise en place des réseaux sur les parcelles AH287 et AH289.

3.3 Phase d'étude**Traitement des minutes**

Le début de la phase d'étude sera consacré au traitement des données brutes issues du terrain. On procédera ainsi à la numérisation des relevés, à l'informatisation de l'inventaire de terrain et au traitement graphique informatisé des relevés (D.A.O.).

Projet de fouille archéologique préventive 28-2018-155/ 28-2018-156
BRIONNE - "18, rue du Général De Gaulle"
Mars 2018

Traitement des mobiliers

L'intervention ne livrera a priori pas d'éléments mobiliers.

Le cas échéant, et sauf impératifs liés à la conservation préventive, ceux-ci seront lavés, séchés, triés et conditionnés. Ils feront l'objet de mesures préventives propres à permettre leur étude et leur conservation pérenne.

Etudes spécialisées

Aucune étude spécialisée ne sera engagée

3.4. Rapport de fin d'opération

Conformément aux cahiers des charges scientifiques annexés aux arrêtés de prescription 28-2018-155 et 28-2018-156, le rapport prendra la forme d'une note synthétique rendant compte de l'intervention. Le document présentera la méthodologie, le calendrier de réalisation

Nombre d'exemplaires

Le rapport sera réalisé en huit exemplaires, dont un non broché, et transmis à la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Le rapport sera réalisé au format A4, paginé en totalité et en continu. Une version numérique, comportant la notice scientifique, sera également transmise, identique à la version papier. Afin de respecter les standards et les normes définis par le cadre commun d'interopérabilité des systèmes d'information publics, le format retenu sera le PDF. Les informations de la page de titre du rapport seront portées sur la jaquette du média.

48

Délais de remise du rapport

Le rapport sera remis dans un délai de maximum de 6 mois à compter de l'achèvement de la phase de terrain. Ce délai couvre la rédaction et le traitement des données, mais aussi le recours à des prestataires extérieurs et laboratoires spécialisés.

Destination de la documentation de fouille

Le matériel et la documentation associée seront conservés dans les locaux de la MADE pendant la durée de l'étude.

Projet de fouille archéologique préventive 28-2018-155/ 28-2018-156
BRIONNE - "18, rue du Général De Gaulle"
Mars 2018

4. Sources et bibliographie

Dartois 2011 : DARTOIS (V.), *Brionne - Collège Pierre Brossolette, rapport de fin d'opération de diagnostic archéologique*, Mission archéologique départementale de l'Eure, janvier 2011.

Theolas 2017 : THEOLAS (D.), Brionne (27), «*Rue Emile Neuville*», *rapport d'opération de diagnostic archéologique*, Mission archéologique départementale de l'Eure, novembre 2017.

Wech 2015a : WECH (P.), Brionne (27), «*Rue Emile Neuville - Collège Pierre Brossolette*», *rapport final d'opération de fouille archéologique*, Mission archéologique départementale de l'Eure, mars 2015.

Wech 2015b : WECH (P.), Brionne (27), «18, rue du Général de Gaulle», *rapport final d'opération de diagnostic archéologique*, Mission archéologique départementale de l'Eure, novembre 2015.

Projet de fouille archéologique préventive 28-2018-155/ 28-2018-156
BRIONNE - "18, rue du Général De Gaulle"
Mars 2018

5. Fiche récapitulative

Direction de l'opération

Le responsable proposé pour cette opération est **Pierre WECH**, spécialiste de l'Antiquité et des contextes urbains stratifiés, mais aussi particulièrement familier de l'agglomération antique de Brionne et des problématiques afférentes.

Moyens mis en œuvre pour la préparation

La clôture et la mise en sécurité du site seront mises en œuvre par le maître d'ouvrage. Ce dernier mettra à disposition de l'équipe de fouille les infrastructures ou équipements nécessaires.

Moyens mis en œuvre en phase terrain

L'intervention rue Emile Neuville et rue du Général de Gaulle est mise en œuvre dans le cadre des arrêtés 28-2018-155 et 28-2018-156.

En concertation avec le maître d'ouvrage et le titulaire du lot de terrassement (LOT 17- DECAPAGE), elle prendra la forme d'un suivi de travaux de terrassements.

L'opération mobilisera en phase terrain :

un responsable scientifique d'opération pour une durée cumulée de 5 jours

un topographe pour une durée cumulée de 2 jours

Moyens mis en œuvre en phase d'étude

La phase d'étude est estimée à 2 jours.

Elle mobilisera le responsable d'opération.

Projet de fouille archéologique préventive 28-2018-155/ 28-2018-156
BRIONNE - "18, rue du Général De Gaulle"
Mars 2018

6. Proposition de constitution de l'équipe et de répartition des tâches

En application de l'arrêté du 3 juillet 2017 fixant la liste des éléments constitutifs des offres des opérateurs pour la réalisation de fouilles archéologiques préventives, la présente offre détaille la composition de l'équipe scientifique qui assurera la réalisation de la fouille et de l'étude afférente.

L'équipe sera constituée :

- d'un **responsable d'opération** en contrat à durée indéterminée sur poste permanent : **Pierre WECH**, attaché de conservation du patrimoine à la Mission archéologique départementale de l'Eure (MADE) du Conseil Départemental de l'Eure, spécialiste de la période antique, des agglomérations gallo-romaines, des interventions en milieu urbain et de la numismatique. Il a dirigé de nombreuses opérations de diagnostic et de fouille préventive, notamment à Evreux ;

- d'une **topographe** contractuelle en contrat à durée déterminée sur poste permanent : **Mathilde OSMOND**. Elle assurera les levés topographiques, la réalisation des plans et les travaux sur SIG, tant en phase de terrain que durant l'étude.

**COURRIER DRAC/SRA TL/NC/2018/174 VALANT VALIDATION DU PSTI,
AUTORISATION DE FOUILLE ET DÉSIGNATION DU RESPONSABLE SCIENTIFIQUE (31**



Préfète de la région Normandie

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
DE NORMANDIE

SECOMILE
20 rue Joséphine
BP 584

Affaire suivie par : *Thierry LEPERT*
Fonction : *ingénieur d'études*
Tél : *02.32.10.70.96*
Courriel : *thierry.lepert@culture.gouv.fr*

27 005 EVREUX cedex

à l'attention de *Monsieur Didier Aubertin*

références : *TL/NC/2018/174*

Rouen, le **31 MAI 2018**

Objet : Eure, BRIONNE, 18 rue du général De Gaulle et rue Emile Neuville, arrêtés de MCP n° 28-2018-155 et 28-2018-156 du 15 mars 2018 portant prescriptions de modifications de la consistance des projets.

Monsieur,

Suite à votre envoi du 16 mai et notre retour du 23 mai dernier, je vous confirme la recevabilité du mémoire technique présenté par la MADE en regard des arrêtés (28-2018-155 et 28-2018-156) de modifications de la consistance des projets (MCP) pris en application du 3° de l'article R523-15 du code du patrimoine.

Monsieur Pierre Wech dispose de toutes les compétences techniques et scientifiques pour conduire une fouille préventive prescrite en application du 2° de l'article R523-15 du code du patrimoine sur un contexte archéologique tel que celui concerné par les projets de la Secomile. Le simple suivi technique de la bonne mise en œuvre des seules MCP peut donc lui être confiée sans entraîner sa désignation en tant que responsable scientifique d'une fouille préventive.

Les travaux peuvent être engagés sans être soumis à autorisation de fouille et désignation du responsable scientifique. La qualité de la concertation menée entre la SECOMILE et le SRA de la Drac de Normandie à l'issue des diagnostics rend très improbable une atteinte aux vestiges susceptible de nécessiter une prescription modificative relevant du 2° de l'article R523-15 du code du patrimoine. Mais si besoin était en cours de chantier, les procédures correspondantes seraient bien évidemment enclenchées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La conservatrice régionale adjointe de l'archéologie
de Normandie


Nicola COULTHARD

ARRÊTÉ MODIFICATIF 28-2018-615 (14 NOVEMBRE 2018)

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Arrêté n° 28-2018-615 du **14 NOV. 2018**portant modification de l'arrêté n° 28-2018-156 du 15-mars 2018
portant prescription de modification de la consistance d'un projet d'aménagement

La Préfète de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté modificatif n°17-1000 du 29 décembre 2017 portant délégation de signature générale d'activités de la préfète de région au Directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

Vu le dossier enregistré sous le n° PC02711617Z0007, permis de construire, déposé par – SECOMILE – pour le projet « Rue Emile Neuville » localisé à BRIONNE, transmis par la Ville de Brionne, reçu en préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 18 juillet 2017 ;

Vu le rapport de diagnostic réalisé par la Mission archéologique départementale de l'Eure remis au préfet de région le 8 décembre 2017 ;

Vu l'avis de la Commission territoriale de la recherche archéologique compétente en séance de février 2018 ;

Vu l'arrêté n° 28-2018-138 du 02/03/2018 prescrivant la réalisation d'une fouille archéologique préventive ;

Vu le dossier d'appel d'offre transmis par le cabinet ARTEFACT, urbanisme et architecture, au nom de la SECOMILE le 8 mars 2018 et les compléments spécifiques à la rue Emile Neuville (courriel Eric Baron, 08/03/2018, 17 h 22) ;

Vu l'arrêté n° 28-2018-156 du 15/03/2018 prescrivant la modification de la consistance d'un projet d'aménagement ;

Considérant que les mesures de modification de la consistance du projet prescrites par l'arrêté n° 28-2018-156 du 15/03/2018 n'ont pas été totalement respectées, constat partagé avec la SECOMILE et les entreprises lors de la réunion de chantier du 13/09/2018 ;

Considérant que des vestiges non prévus ont été mis au jour lors du suivi de la mise en œuvre des mesures de modification de la consistance du projet sous la surveillance de l'opérateur habilité : Mission archéologique départementale de l'Eure ;

Considérant qu'il convient donc de modifier l'arrêté n° 28-2018-156 du 15/03/2018 pour mettre en place les moyens nécessaires à l'exploitation des vestiges mis au jour lors du suivi du chantier ;

ARRÊTE**Article 1** - Est émise une prescription complémentaire sur le projet de construction de 5 maisons, sis en :

Région :	NORMANDIE
Département :	EURE
Commune(s) :	BRIONNE
Adresse / Lieu-dit :	Rue Emile Neuville
Propriétaire :	
Aménageur :	SECOMILE 20 rue Joséphine - BP 584 27005 - EVREUX cedex
Parcelle cadastrale :	AH 287

Le contrat prévu à l'article 4 de l'arrêté n° 28-2018-156 du 15/03/2018 doit être révisé pour intégrer les moyens nécessaires à l'étude et à la contextualisation des lots céramiques mis au jour suite au non-respect des mesures prescrites aux 1, 2 et 3 de l'article 2 de l'arrêté précité.

Article 2 - Le contrat révisé passé entre la SECOMILE et la Mission archéologique départementale de l'Eure fixera, notamment, le prix et les délais de réalisation des études archéologiques qui seront assurées sous le contrôle du responsable de l'intervention, Monsieur Pierre Wech.

Article 3 - Le représentant de L'État sera informé régulièrement par Monsieur Pierre Wech de l'avancée des études dont les résultats seront intégrés à la note synthétique prévue à l'article 5 de l'arrêté n° 28-2018-156 du 15/03/2018.

Article 4 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la SECOMILE et à la Mission archéologique départementale de l'Eure.

Fait à CAEN, le 14 NOV. 2018

Pour la préfète de la région Normandie,
Préfète de la Seine-Maritime,
et par délégation,
Le directeur régional des affaires culturelles

Jean-Paul OLLIVIER



ÉTAT DES CONNAISSANCES

1. GÉOGRAPHIE, TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE

La ville de Brionne se situe dans le quart nord-ouest du département de l'Eure (fig. 1). Implantée dans le fond de la vallée de la Risle, entre Beaumont-le-Roger et Montfort-sur-Risle, elle en occupe toute la largeur, à un endroit particulièrement étroit coïncidant avec la présence d'un petit affluent en rive gauche : le Ru des Fontaines (fig. 2 et 3). Celui-ci présente, dans le tissu urbain actuel, de nombreuses ramifications (fig. 6). Le site est dominé à l'ouest par une avancée du plateau du Lieuvin encadrée par les vallées de la Risle et du Ru des Fontaines. Cet « éperon » est nommé Côte du Vignerons (fig. 3).



Figure 6 - Cours principal du Ru des Fontaines dans la ville de Brionne

Les parcelles abordées aujourd'hui se situent quant à elles plus précisément au nord de l'agglomération actuelle, sur la rive gauche de la Risle et au pied de la Côte du Vignerons (fig. 3 à 5), dans un secteur aujourd'hui urbanisé, mais comportant encore de larges espaces vides. Elle est localisée au nord du débouché du Ru des Fontaines, ce qui explique l'existence d'un pendage globalement sud-ouest / nord-est, lié aux dynamiques alluviales combinées de la Risle et de son

petit affluent qui ont façonné la topographie actuelle du fond de la vallée¹. L'altitude de la zone étudiée est comprise entre 58 et 53 m NGF et quelques anomalies de terrain ont été signalées dans le cadre des opérations de diagnostic qui ont précédé cette surveillance de travaux².

2. SUBSTRAT ET FORMATIONS SUPERFICIELLES

La parcelle étudiée se trouve dans la plaine alluviale de la Risle (fig. 7). La carte géologique nous indique ici la présence d'alluvions actuelles et récentes (Fz) et les décrit ainsi³ : « Elles occupent le fond plat des vallées dans lesquelles coulent des cours d'eau. Elles sont très développées dans la vallée de la Risle où elles se composent en général d'un limon avec lits de tourbe sur un dépôt de graviers et galets de silex dont l'épaisseur atteint 6 mètres. Ces matériaux sont exploités par dragage au Sud de Brionne. Ces alluvions sont recouvertes de riches prairies et facilement inondables ».

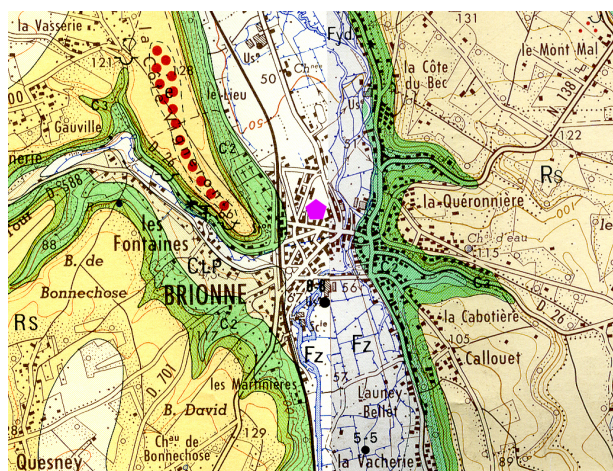


Figure 7 - Localisation de l'intervention dans son contexte géologique et géomorphologique

Les dépôts de graviers et de galets sur lesquels reposent ces alluvions correspondent à d'autres alluvions plus anciennes (Fydc) constituant une basse terrasse et décrites ainsi⁴ : « Elles sont visibles dans la vallée de la Risle ; elles se composent de graviers et silex roulés dans une

1 Voir à ce sujet l'étude réalisée par Adrien Gonnet (Gonnet 2015).

2 Pour plus de précision à ce sujet, on se reportera aux rapports correspondant, à savoir Wech 2015b et Théolas 2017.

3 Carte géologique 1/50 000. Brionne XVIII-12. Bureau de recherches géologiques et minières, p. 3.

4 Idem

matrice argilo-sableuse et sont partiellement recouvertes par les coulées de solifluxion et les colluvions de versants. Elles forment un gradin dans la topographie sur les versants (Fontaine-la-Soret, Freneuse, Condé-sur-Risle) et sont parfois exploitées pour le ballast (Pont-Authou) ».

Les composantes de ce substrat n'ont pas été observées dans le cadre des surveillances de travaux. Pour plus d'information à leur sujet, on se référera aux deux rapports de diagnostic (Wech 2015b et Théololas 2017), ainsi qu'à l'étude géomorphologique qui avait été réalisée par Adrien Gonnet au moment de la fouille du Collège Pierre Brossolette (Gonnet 2015).

3. BRIONNE : CONTEXTE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

La fouille récente de la parcelle mitoyenne (Wech 2015a) avait été l'occasion de compiler les connaissances historiques sur le site de Brionne à travers les époques. Nous en retiendrons ici les principaux éléments mis à jour.

Les sites et découvertes qui seront décrits ou simplement évoqués figurent sur la carte de la **figure 8**. La numérotation qui y est utilisée nous est propre et ne renvoie en aucun cas à l'inventaire des sites du SRA. Le cas échéant, la mention, dans le texte ci-dessous, d'un numéro de site fait bien entendu référence aux éléments de la figure 8.

3.1. PRÉ ET PROTOHISTOIRE

La carte archéologique de la commune de Brionne ne livre que très peu d'éléments liés à d'éventuelles occupations antérieures à l'époque romaine. La principale découverte a sans doute été réalisée précisément dans les parcelles qui nous intéressent, lors de la fouille du Collège Pierre Brossolette (Wech 2015a, p. 75), puis du diagnostic de la rue Émile Neuville (Théololas 2017, p. 44). Il s'agit d'un ensemble de pièces lithiques, localisées au sommet d'alluvions anciennes, et scellées par l'accumulation de dépôts tufacés. Ce contexte particulier permet d'affirmer la datation tardi-glaciaire de cette occupation, qui n'a toutefois été

reconnue que très ponctuellement, mais sur une surface d'au moins 1 000 m².

Des mobiliers sont en outre régulièrement signalés hors contexte ou en contexte postérieur, mais ne nous apportent dès lors guère d'information. On pense ainsi à quelques pièces lithiques découvertes lors de la fouille de sauvetage de la rue Moussel Renouf en 1991 (Roussel 1992 ; n° 1)⁵, ou encore à ces autres, paléolithiques, mises au jour lors du diagnostic des Bois de Callouet en 2000 (Lepert 2000 et 2003a ; n° 6). Rien de ceci ne permet toutefois de restituer quelque occupation que ce soit sur le territoire de la commune avant l'Age du Bronze au plus tôt.

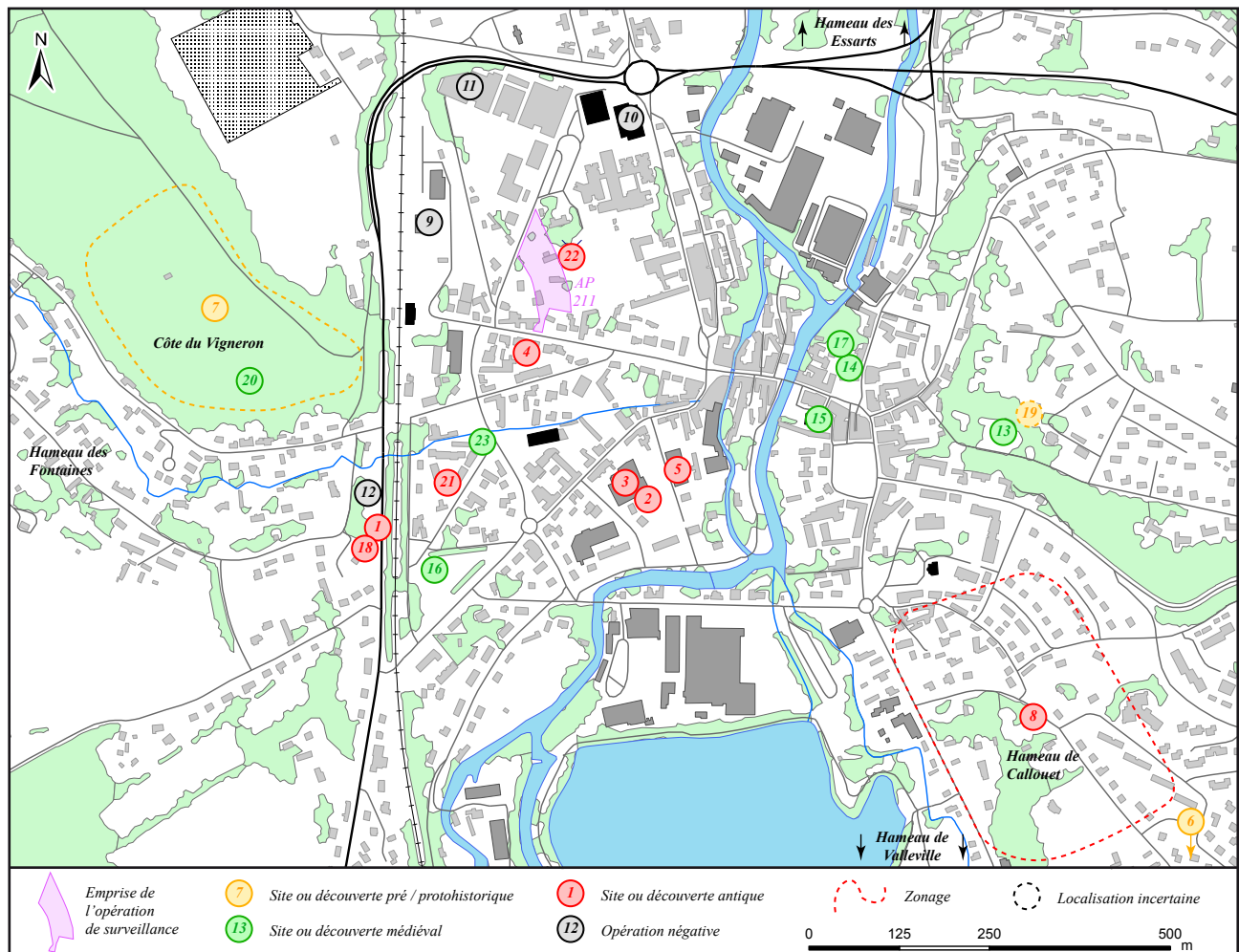
Le diagnostic des Bois de Callouet (n° 6) a en effet mis en évidence, à plus d'un kilomètre au sud-est de l'agglomération, les traces d'un probable établissement rural protohistorique dont la datation peut être établie, sur la base d'éléments céramiques, entre la fin de l'Age du Bronze et le premier Age du Fer (Lepert 2000 et 2003a).

En regard, surplombant la rive occidentale de la Risle, la Côte du Vigneron conserve des traces de levées de terre que la tradition attribue, pour partie tout du moins, à un éperon barré protohistorique (Brisson 1929, p. 18-19 ; n° 7). Or, même si un talus encadré de deux fossés barre effectivement l'extrémité du plateau, aucun élément de datation n'est venu, jusqu'alors, confirmer cette attribution chronologique qui demeure donc hypothétique⁶.

Dans les environs immédiats du donjon médiéval, un trésor monétaire découvert vers 1837 (Cliquet 1993, p. 100 ; n° 19) a livré des centaines de monnaies gauloises en bronze, dont nombre d'émissions attribuées aux Carnutes et aux Aulerques Ebuovices. La date d'enfouissement de ce trésor se situe probablement dans la seconde moitié du I^{er} siècle avant notre ère. Bien qu'importante, cette trouvaille demeure toutefois isolée dans le paysage archéologique brionnais.

5 Cette opération est largement inédite, le rapport n'ayant jamais été rendu officiellement. Il en existe des versions de travail, comprenant notamment les planches, dont nous avons pu consulter un exemplaire au SRA.

6 La carte archéologique disponible au SRA mentionne en outre la présence, sur la Côte du Vigneron, d'un lieu-dit « tombeau des druides » abritant un potentiel tumulus néolithique. Après vérification, il s'agit d'une confusion avec l'éperon barré protohistorique (Brisson 1929, p. 18).



59

N°	Identification	Période	Nature	N° Patriarche
1	BRIONNE / Rue Moussel Renouf	Antiquité	Thermes (publics ?)	6135
2	BRIONNE / Rue Saint-Denis	Antiquité	Habitat ?	1141
3	BRIONNE / Rue Saint-Denis / Intermarché	Antiquité	Habitat et voirie	1141
4	BRIONNE / Avenue du Général de Gaulle	Antiquité	Occupation	5838
5	BRIONNE / La varende	Antiquité	Habitat ?	1141
6	BRIONNE / Les Bois de Callouet	Age du Bronze / Fer	Occupation rurale	8736
7	BRIONNE / Camp du Vigneron	Protohistoire	Eperon barré ?	6145
8	BRIONNE / Hameau des Callouets	Antiquité	Nécropole à incinération	27
9	BRIONNE / CDM	-	-	-
10	BRIONNE / Gymnase	-	-	-
11	BRIONNE / LEP A. Boismard	-	-	-
12	BRIONNE / 112 rue Moussel Renouf	-	-	-
13	BRIONNE / Donjon	Moyen Age	Château (donjon)	928
14	BRIONNE / Notre-Dame	Moyen Age	Eglise Notre-Dame	6144
15	BRIONNE / Saint-Martin	Moyen Age	Eglise Saint-Martin	6136
16	BRIONNE / Saint-Denis	Moyen Age	Eglise Saint-Denis	6143
17	BRIONNE / Rue Lemarrois	Moyen Age	Habitat et cave	11854
18	BRIONNE / Rue Moussel Renouf	Antiquité	Dépotoir	6137
19	BRIONNE / Derrière le donjon	Protohistoire	Trésor monétaire	6138
20	BRIONNE / La Côte du Vigneron	Moyen Age	Enceinte ovalaire	26
21	BRIONNE / SCI Les Arcades	Antiquité	Habitat	8483
22	BRIONNE / Collège Pierre Brossolette	Antiquité	Habitat et artisanat	2378
23	BRIONNE / 18, rue Tragin	Moyen Age / Moderne	Remblai de démolition ?	2609

Figure 8 - Carte archéologique de la commune de Brionne

3.2. BRIONNE ANTIQUE

L'existence d'une agglomération antique sur le territoire de Brionne est établie depuis la fin des années 1980. Le débat relatif à l'identification du *Breviodurum* des sources écrites est aujourd'hui tranché en défaveur de Pont-Audemer, seconde candidate, qui bénéficiait pourtant au XIX^e siècle du soutien d'Alfred Canel⁷. L'agglomération est mentionnée sur l'*Itinéraire d'Antonin* (Cliquet 1993, p. 100) et apparaît sur la *Table de Peutinger* sous la forme *Brevoduro*, entre les sites de Rouen (*Ratumagus*) et d'Evreux (*Mediolano Aulerorum*) à l'est, et de Lillebonne (*Iuliobona*) à l'ouest (fig. 9).



Figure 9 - Mention de Brionne sur la Table de Peutinger

L'agglomération se situe à la frontière entre le territoire des Lexoviens et celui des Aulerques Eburovices, mais sans doute également des Calètes (fig. 10). Sans entrer dans un vaste débat quant au tracé des limites de ces cités⁸, rappelons que la frontière supposée entre les deux peuples évoqués est traditionnelle-

60

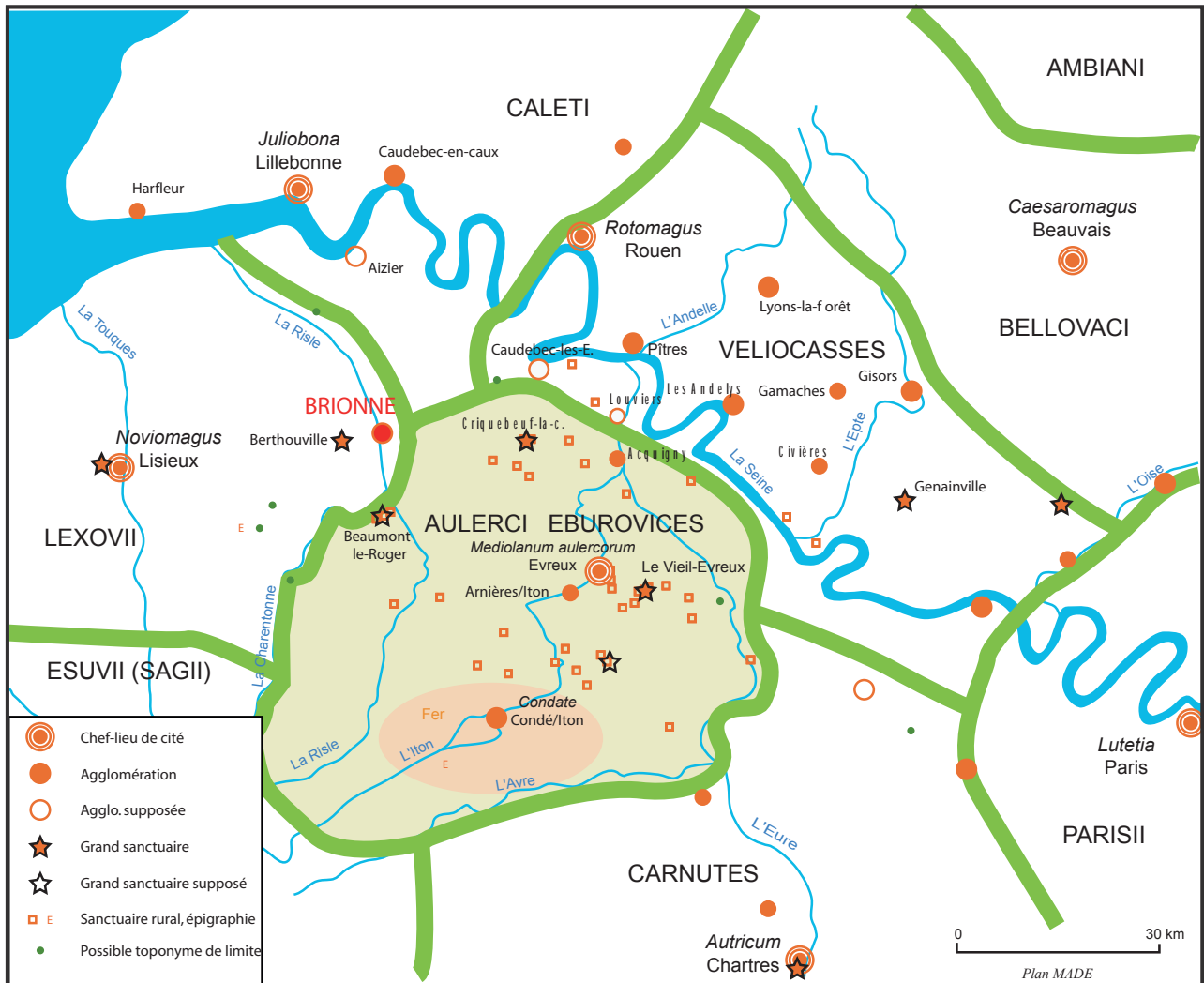


Figure 10 - Localisation de Brionne dans le contexte des cités gallo-romaines normandes

7 Lepert 2009. Signalons qu'aucune occupation antique n'a, jusqu'à ce jour et à notre connaissance, été mise au jour sur le territoire de Pont-Audemer.

8 On trouvera un développement complet de ces questions dans Tarsia 2005, p. 9-17.

ment restituée, à cet endroit, aux alentours de Brionne, sans qu'il ait été jusque-là possible de déterminer avec certitude l'appartenance de l'agglomération à l'une ou l'autre de ces cités. Bien que la plupart des chercheurs aient opté pour une attribution lexovienne, aucune certitude n'est aujourd'hui acquise.

Le site occupe en tout cas une position privilégiée, au carrefour entre plusieurs axes routiers importants (**fig. 11**) reliant respectivement Chartres à Lillebonne *via* Evreux et Aizier, et Rouen au Mans *via*, entre autres, Caudebec-les-Elbeuf. Un autre axe, sans doute secondaire, permettait quant à lui de rallier la voie Lisieux / Lillebonne qui passait plus au nord-est⁹.

L'organisation urbaine du site reste cependant largement méconnue, même si les fouilles récentes du Collège Pierre Brossolette (**fig. 8**, n° 22) ont apporté de précieuses informations à ce sujet. L'essentiel de

nos connaissances résulte en effet d'observations très ponctuelles, réalisées lors de surveillances de travaux ou de sondages d'évaluation. Ces éléments épars permettent toutefois d'estimer l'emprise approximative de l'agglomération antique : aucune découverte conséquente n'ayant jamais été réalisée sur la rive droite de la Risle¹⁰, on estime en effet que le site se développait préférentiellement en rive gauche. Les secteurs les plus denses et les plus stratifiés se situent autour de la rue Saint-Denis où de nombreuses observations ont permis de localiser des structures d'habitat et un élément de voirie d'orientation est / ouest (n°s 2, 3 et 5)¹¹. Des mobiliers antiques sont également signalés dans des zones périphériques, mais souvent sans localisation précise : au hameau des Fontaines, sur la Côte du Vigneron, à Valleville ou encore au hameau des Essarts¹² par exemple (Cliquet 1993, p. 99 – 101).

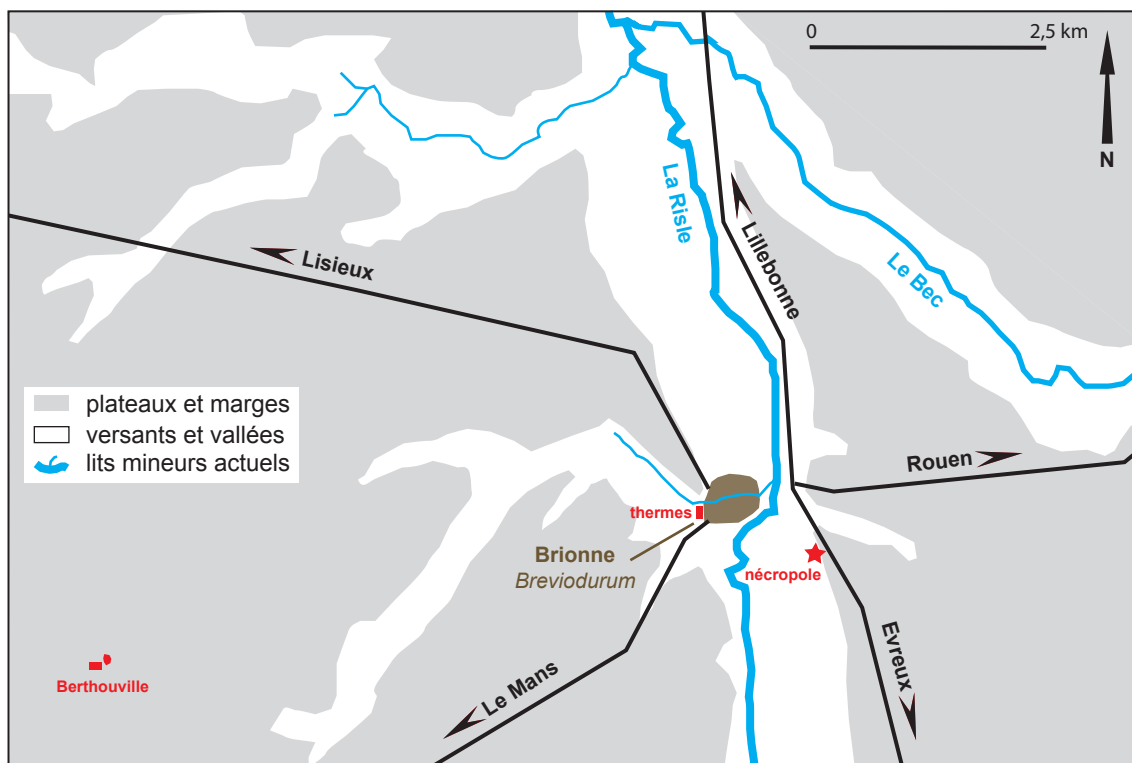


Figure 11 - Insertion de la ville de Brionne dans le réseau des voies antiques (dessin T. Lepert)

9 Sur ces considérations, voir notamment Lepert 2009.

10 Seule exception, la fouille d'une cave médiévale rue Lemarrois a mis au jour une fosse antique dont le comblement a livré, entre autres, des scories et des culots de forge témoignant d'une activité métallurgique proche (n° 17 ; Guillot 2009, p. 66).

11 Sur ces découvertes, voir notamment les nombreuses notices des BSR (Lepert 1996, 1997, 2003b). Voir également Pitte 1987 et 1988. De nombreuses informations proviennent également des notes et relevés inédits conservés par T. Lepert (cf. liste dans la bibliographie).

12 Ces découvertes sont recensées à la cellule carte archéologique du SRA, mais nous ne les avons pas reportées sur notre propre carte, faute de localisation précise. Au hameau des Fontaines, L. Coutil signale l'existence d'un habitat couvert en tuiles (Coutil 1917, p. 182).

Un édifice thermal, sans doute public, a été partiellement exploré lors de fouilles de sauvetage menées en 1991 (Roussel 1992 ; n° 1) sur les franges occidentales de l'agglomération. Il constitue, à l'heure actuelle, le principal élément connu de l'organisation urbaine et de la parure monumentale de la ville antique (**fig. 12**). Les éléments qui y ont été recueillis, autorisent une datation entre la fin du I^{er} et le courant du II^e siècle, sachant que l'édifice oblitère les éléments d'une occupation antérieure ayant livré au moins un four à chaux et un mur.



Figure 12 - Vestiges de thermes fouillés en 1991 (cliché P. Roussel / Archéo 27)

62

Une nécropole à crémation est également attestée sur la rive droite de la Risle, sur les pentes de la vallée, au hameau Callouet (n° 8). Des explorations réalisées entre 1850 et 1862 y ont mis au jour de « très nombreuses » urnes, assorties d'un riche mobilier (Cliquet 1993, p. 101). Même si ses limites n'ont pas été reconnues avec précision, on peut supposer que cette nécropole est implantée le long de la voie menant à Evreux (**fig. 11**), et qu'il s'agit de la principale, sinon de la seule zone funéraire associée à *Breviodurum*.

La fouille du Collège Pierre Brossolette (**fig. 8**, n° 22 ; Wech 2015a), a semble-t-il mis en lumière l'existence, aux marges septentrionales de l'agglomération, d'un véritable quartier artisanal, occupé entre l'époque augustéenne et la fin du II^e siècle, et organisé autour d'une rue d'orientation est-ouest. L'activité dominante semble avoir été la tannerie, même si les structures reconnues ont sans doute accueilli d'autres artisanats, notamment la métallurgie du fer. Des fonctions d'habitat ne sont pas non plus à exclure.

D'une façon générale, les indices chronologiques recueillis jusqu'à maintenant sur l'agglomération témoignent régulièrement d'une occupation des

lieux dès l'époque augustéenne. Il est cependant difficile aujourd'hui de caractériser cette occupation ou d'en estimer l'étendue. Les témoignages céramiques et numismatiques permettent de restituer ensuite une occupation courant sans doute jusqu'au IV^e siècle, mais dont la répartition spatiale et les modalités, là encore, nous échappent largement.

3.3. BRIONNE MÉDIÉVALE ET MODERNE

L'Antiquité tardive et le haut Moyen Age ne sont pour ainsi dire pas représentés sur la commune de Brionne, si l'on excepte une plaque-boucle mérovingienne mise au jour lors de travaux d'adduction d'eau en 1950 (Cliquet 1993, p. 101).

L'essentiel des éléments connus pour les périodes médiévale et moderne concerne la rive droite de la Risle. On peut dès lors supposer que l'occupation, entre la fin de l'Antiquité et le courant du Moyen Age, s'est progressivement déplacée vers l'est pour se recentrer sur le lit majeur de la rivière et sa rive droite. Les découvertes du Collège Pierre Brossolette, dont l'emplacement semble abandonné au tout début du III^e siècle pour être remis en culture, vont également en ce sens.

Le Moyen Age classique est représenté dans ce cadre par quelques monuments remarquables qui ont traversé les siècles. Il s'agit en premier lieu des vestiges du donjon roman qui domine aujourd'hui encore la ville à l'est (n° 13), et dont la construction est datée d'une période allant de la fin du XI^e siècle à la seconde moitié du XII^e siècle¹. Viennent ensuite trois églises qui subsistent encore en élévation. L'église Saint-Martin (n° 15) est datée des XIII^e – XIV^e siècles² et a conservé jusqu'à nos jours sa fonction. L'église Notre-Dame (n° 14) est datée quant à elle du XII^e siècle³ et est aujourd'hui désaffectée. L'église Saint-Denis (n° 16), enfin, remonte aussi vraisemblablement au XII^e siècle⁴. Désaffectée en 1790, elle sert aujourd'hui de salle communale.

1 Cette fourchette chronologique repose sur la datation dendrochronologique de bois présents dans les maçonneries (Pitte, Calderoni, Brabant 1996).

2 Annuaire 1899, p. 398 – 411.

3 *Idem* p. 416-418. Voir également Joly 1878.

4 Annuaire 1899, p. 411-416.

D'autres monuments et sites sont également signalés dans la bibliographie. Citons ainsi une enceinte ovalaire localisée sur la Côte du Vigneron (*n° 20*; Farcy 2006), ou encore un château fort mentionné sur une île de la Risle⁵. Sur la rive droite, immédiatement au nord de l'église Notre-Dame, une fouille réalisée en 2008 rue Lemarrois a permis de retracer l'histoire d'une parcelle depuis le creusement de fosses à l'époque carolingienne jusqu'à nos jours (*n° 17*; Guillot 2009, p. 66-67). Les vestiges d'une maison forte et d'un bâtiment avec cave faisaient notamment partie des structures mises au jour. En dehors de ces éléments, notre connaissance du passé médiéval et moderne de Brionne provient principalement des archives et œuvres littéraires datant de la période ducal⁶.

3.4. LOCALISATION DE L'OPÉRATION DANS SON CONTEXTE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

A la lumière des éléments exposés ci-dessus, il apparaît ainsi que le secteur qui nous intéresse aujourd'hui se situe en périphérie nord de la zone ayant livré la plus grande densité de vestiges de l'agglomération antique. A ce titre, la fouille mitoyenne du Collège Pierre Brossolette apporte ici un éclairage précieux sur le secteur. Elle a en effet confirmé la position périphérique de la zone par rapport au cœur urbain localisé au sud, et déterminé la vocation essentiellement artisanale des lieux, occupés de l'époque augustéenne à la fin du II^e siècle. Il semblait dès lors très probable que l'occupation identifiée dans l'enceinte du collège se poursuive dans l'emprise prescrite.

Les occupations postérieures, médiévales et modernes, sont en revanche plus éloignées et ne concernent *a priori* que de façon anecdotique notre intervention, dont l'assiette semble avoir alors été largement rurale. C'est en tout cas ce que laissent présager les observations réalisées antérieurement sur la parcelle mitoyenne.

5 Site non localisé (Annuaire 1934, p. 4)

6 Pour de plus amples précisions sur ces éléments, consulter notamment l'excellente étude d'archives réalisée par G. Deshayes dans Guillot 2009.

**STRATÉGIE, MÉTHODE ET
MOYENS MIS EN OEUVRE**

4. PARCOURS ADMINISTRATIF DU DOSSIER

Avant de nous lancer dans la description des travaux réalisés, il nous semble important de préciser quel a été le déroulement administratif du dossier, exemplaire à plusieurs égards.

Le projet de construction de logements porté par la Sécomile concerne deux parcelles distinctes qui ont, chacune à leur tour, fait l'objet d'un diagnostic archéologique. Le projet s'est en effet étendu au cours de son élaboration, ce qui explique cette réalisation en deux temps et donc l'existence de deux prescriptions différentes concernant pourtant un seul et même projet.

4.1. LA PARCELLE AH 289

La première parcelle traitée se situe au sud, au n° 18 de la rue du Général de Gaulle, et est cadastrée AH 289. La prescription de diagnostic n° AD-2015-25 avait été motivée par la démolition préalable de constructions présentes sur la parcelle. Le diagnostic avait été réalisé en septembre 2015, sous la direction de Pierre Wech (MADE) et le rapport rendu en novembre de la même année (Wech 2015b).

Sur la base de ce rapport, et après passage en CIRA en février 2016, le SRA de Normandie a émis une prescription de fouille archéologique préventive (arrêté n° AF-2015-25 daté du 29 février 2016). Le cahier des charges adossé à cette prescription envisageait la fouille intégrale de la parcelle, jusqu'au toit des dépôts tufacés constituant le substrat.

Suite à cette prescription, le maître d'œuvre du projet de construction a largement révisé ses plans afin de réduire, voire de supprimer l'impact des travaux sur les vestiges. A la suite de ces révisions, les documents techniques fournis par l'aménageur ont permis au SRA de Normandie d'émettre un arrêté de modification de consistance de projet (MCP / 28-2018-155 daté du 15 mars 2018), considérant que les « mesures de modification de la consistance du projet permettent d'éviter totalement l'exécution de la fouille prescrite

par l'arrêté AF-2015-25 du 29/02/2016 ». L'arrêté de MCP se substitue donc à l'arrêté de prescription initial (article 1). A ce nouvel arrêté est adossé un cahier des charges scientifique, mais qui ne fait que reprendre les éléments de son prédécesseur. Les éléments techniques se substituant au cahier des charges initial se trouvent en réalité insérés directement dans l'arrêté de MCP, à l'article 2. Nous en verrons le détail par la suite.

4.2. LA PARCELLE AH 287

La seconde parcelle traitée se situe au nord et jouxte la rue Emile Neuville. Elle est cadastrée AH 287 et a fait elle aussi l'objet d'un arrêté de prescription de diagnostic (28-2017-499), faisant suite, cette fois-ci, à l'émission d'un permis de construire. Le diagnostic a été réalisé en octobre 2017, sous la direction de Delphine Théolas (MADE) et le rapport rendu le mois suivant.

Sur la base de ce rapport, et après passage en CTRA en février 2018, le SRA de Normandie a émis une prescription de fouille archéologique préventive (arrêté n° 28-2018-138 daté du 2 mars 2018). Le cahier des charges adossé à cette prescription envisageait une nouvelle fois la fouille intégrale des deux tiers sud de la parcelle, jusqu'au toit des dépôts tufacés constituant le substrat.

Suite à cette prescription, le maître d'ouvrage du projet de construction a encore une fois aménagé ses plans afin de réduire, voire de supprimer l'impact des travaux sur les vestiges. A la suite de ces révisions, les documents techniques fournis par l'aménageur ont permis au SRA de Normandie d'émettre un arrêté de modification de consistance de projet (MCP / 28-2018-156 daté du 15 mars 2018), considérant que les « mesures de modification de la consistance du projet permettent d'éviter totalement l'exécution de la fouille prescrite par l'arrêté n° 28-2018-138 du 02/03/2018 ». L'arrêté de MCP se substitue donc à l'arrêté de prescription initial (article 1). A ce nouvel arrêté est adossé un cahier des charges scientifique, mais qui ne fait que reprendre les éléments de son prédécesseur. Les éléments techniques se substituant au cahier des charges initial se trouvent en réalité insérés

directement dans l'arrêté de MCP, à l'article 2. Nous en verrons le détail par la suite.

4.3. DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION

Les deux prescriptions découlant d'un même projet, elles ont été traitées simultanément par l'aménageur et n'ont fait l'objet que d'une consultation simple, étant donnés les faibles montants mis en jeu. A l'issue de cette consultation réduite, la MADE a été retenue pour surveiller la bonne exécution des mesures techniques permettant, en théorie, « d'assurer la conservation optimale des vestiges sans recourir à la fouille », et ce sur les deux parcelles. La MADE a alors proposé un projet scientifique et technique qui a été validé par le SRA de Normandie.

Dans la pratique, il s'est avéré que le non-respect de certaines de ces préconisations a entraîné la mise au jour de quelques vestiges, lesquels ont pu faire l'objet d'observations archéologiques limitées de la part des agents de la MADE présents sur site. Ces découvertes imprévues ont entraîné l'émission, de la part du SRA de Normandie, d'un arrêté modificatif (n° 28-2018-615 daté du 14 novembre 2018) permettant de réviser le contrat initial afin « d'intégrer les moyens nécessaires à l'étude et à la contextualisation des lots céramiques mis au jour suite au non-respect des mesures prescrites » (article 1).

5. CONNAISSANCE DU SITE À L'ISSUE DES DIAGNOSTICS

Les deux diagnostics concluent de façon concordante sur la poursuite vers l'ouest de l'occupation étudiée dans le cadre de la fouille immédiatement mitoyenne du Collège Pierre Brossolette (Wech 2015a). Les données semblent en effet converger, tant du point de vue chronologique que quant à la nature de l'occupation présente. On soulignera à ce titre la récurrence des indices d'une activité artisanale liée à l'exploitation des carcasses animales (boucherie ? tannerie ?).

Cette occupation, dont les premiers témoins remontent à l'époque augustéenne, semble se structurer principalement autour d'un axe de circulation est / ouest repéré dans la parcelle méridionale (Wech 2015b, p. 93). Contrairement à ce qui avait été observé lors de la fouille mitoyenne, aucune structure bâtie n'a cependant été mise en évidence ici. L'occupation ne semble pas se poursuivre au-delà du courant du II^e siècle et paraît limitée, au nord, par un ensemble de fossés repérés dans la parcelle AH 287 (Théolàs 2017, p. 48) et au-delà desquels aucun vestige n'a été observé.

Outre ces informations archéologiques, les deux diagnostics ont permis d'aborder le profil général des parcelles et de restituer la dynamique stratigraphique de l'ensemble des terrains suivant un axe nord / sud. Ces observations ont permis de fixer avec précision la cote d'apparition des vestiges antiques et de quantifier, suivant les emplacements, l'importance du recouvrement sédimentaire. Ce sont ces informations qui ont permis d'une part à l'aménageur de moduler son projet et d'autre part au SRA de Normandie d'émettre des arrêtés de MCP.

6. PROBLÉMATIQUES SCIENTIFIQUES ET MESURES TECHNIQUES

Aucune problématique scientifique ne découle des différents arrêtés et cahiers des charge. En effet, les mesures techniques accompagnant les MCP avaient pour but, précisément, d'éviter tout impact aux vestiges (en dehors des forages pour les pieux). De fait, le rôle des archéologues n'était ici que de s'assurer de la bonne exécution de ces mesures et non, comme à l'accoutumée, d'assurer la fouille et l'étude des vestiges.

Les mesures techniques mises en place par les arrêtés de MCP variaient ainsi d'une parcelle à l'autre. Au sud (arrêté de MCP n° 28-2018-155, article 2), aucun terrassement, en dehors des pieux, ne devait excéder la cote de 54 m NGF et le décapage devait être réalisé avec un godet de curage. Un géotextile devait ensuite être posé sur les surfaces décapées et un remblai disposé à l'avancement, sans qu'aucun engin n'ait préalablement pu circuler sur les surfaces décapées. Le

forage des fondations spéciales, en dehors des pieux bien entendu, devait être réalisé une fois les remblais mis en place. Parmi ces fondations, il était clairement précisé que le recépage des têtes de pieux, comme le creusement de tous les réseaux, devait respecter la cote de 54 m NGF. Ceci devait être contrôlé par un géomètre travaillant sous l'autorité de l'opérateur archéologique.

Dans la parcelle septentrionale (arrêté de MCP n° 28-2018-156, article 2), il était demandé que le décapage initial, également réalisé avec un godet de curage, ne porte que sur l'humus, soit une épaisseur maximale de 0,2 m. Comme pour la parcelle méridionale, aucun engin ne devait circuler sur la surface décapée, avant la pose d'un géotextile et la mise en place de remblais. Les terrassements nécessaires à la pose des réseaux et au recépage des têtes de pieux devaient être réalisés ensuite et ne jamais percer l'intégralité de ces remblais.

7. CONSIDÉRATIONS LOGISTIQUES

7.1. BASE-VIE ET INSTALLATIONS CONNEXES

Les travaux de surveillance se faisant dans le cadre du déroulement normal du chantier de construction, la mise en place et l'entretien de la base-vie incombait au titulaire du lot n° 2 (Gros œuvre). Les agents de la MADE ont pu bénéficier de ces installations.

7.2. MISE EN SÉCURITÉ DU SITE

De la même façon, les travaux s'effectuaient sous la responsabilité des différentes entreprises, les agents de la MADE n'étant présents qu'à titre d'observateurs. Ainsi, la mise en sécurité du site n'incombait pas à la MADE.

7.3. EMPRISE SURVEILLÉE

Conformément aux cahiers des charges accompagnant les deux arrêtés de MCP, les agents de la MADE ont surveillé l'ensemble des travaux de terrassement qui ont été portés à leur connaissance. Ces travaux ont porté sur l'intégralité des parcelles concernées, soit une surface d'environ 5 800 m². Nous verrons bientôt le détail de ces surveillances.

7.4. LES TERRASSEMENTS ET LA GESTION DES DÉBLAIS

7.4.1. MOYENS MÉCANIQUES

Les terrassements ont été réalisés avec plusieurs pelles mécaniques, de différents tonnages, toujours mises à disposition par les entreprises en charge des terrassements (Olivier TP, Viafrance, V.T.P.). Ces différentes séquences de travaux ont à chaque fois été réalisées avec des godets de curage et sous la surveillance constante des archéologues, sur une durée totale de 6 jours cumulés.

7.4.2. ÉVACUATION ET STOCKAGE DES DÉBLAIS

Les déblais générés par les différents terrassements ont été évacués hors des parcelles au fur-et-à-mesure de l'avancement. Cette évacuation était à la charge et sous la responsabilité des entreprises assurant le terrassement et n'incombait aucunement à la MADE.

7.5. MÉTHODES DE FOUILLE / SURVEILLANCE

7.5.1. MOYENS HUMAINS

La fouille a mobilisé, pendant 6 jours, une équipe se résumant au seul responsable scientifique de l'opération. Le transport de l'équipe et de l'outillage a

nécessité l'usage d'un véhicule appartenant au Département de l'Eure durant toute la durée de l'opération.

La topographe de la Made est intervenue à l'issue des derniers terrassements surveillés. Elle a ainsi effectué le relevé de certains sondages profonds réalisés dans la parcelle AH 289. Ces relevés ont été réalisés au moyen d'un GPS dont la correction instantanée autorise une précision centimétrique.

7.5.2. TECHNIQUES DE FOUILLE

Comme évoqué précédemment, il n'était pas question ici de fouille à proprement parler. Le travail de surveillance se résumait, grâce à un repère altimétrique préalablement disposé par nos soins, et à l'aide d'une lunette de chantier, à contrôler le respect des cotes de terrassement.

Le cas échéant, il nous a fallu procéder à la localisation de certaines structures archéologiques accidentellement mises au jour, à leur documentation sommaire et à l'enregistrement du mobilier qui en était issu. Aucun travail de fouille plus poussé n'a été réalisé sur les vestiges mis au jour.

7.6. ENREGISTREMENT DES DONNÉES ET DU MOBILIER

7.6.1. PRINCIPES DE NUMÉROTATION

Les données ont été enregistrées selon les principes en vigueur à la MADE au moment de la réalisation de la fouille. Le numéro d'opération (AP.211 = opération d'archéologie préventive n° 211) figure avant tout numéro d'unité stratigraphique, de structure ou d'objet isolé.

Les unités stratigraphiques ont fait l'objet d'une numérotation unique, de 1 à N, continue sur l'ensemble de la fouille. Leur appartenance éventuelle à une structure est clairement indiquée dans l'inventaire dédié.

Les structures ont été intégrées dans cette même numérotation continue. Elles sont toutefois précédées d'un code d'identification constitué de deux

lettres qui en précise la nature (puits, trou de poteau, fossé, ...). La liste des codes utilisés est indiquée dans le **tableau 1**. Dans le cas d'une structure fossoyée, le numéro ainsi attribué peut être compris comme correspondant au creusement¹³. Le détail des unités stratigraphiques constituant chaque structure est présenté dans l'inventaire *ad hoc*.

Les mobiliers mis au jour ont été systématiquement liés aux unités stratigraphiques dont ils provenaient. Pour leur enregistrement, le numéro d'inventaire est systématiquement composé du numéro d'US, suivi d'un code matériau et, le cas échéant, d'un numéro d'ordre de 1 à N. Par exemple, AP. 211 – 12 CER 1 correspond au premier objet ou groupe d'objets en céramique, provenant de l'US n° 12 fouillée dans le cadre de l'opération d'archéologie préventive AP.211.

Code	Signification
BS	<i>Bassin</i>
BT	<i>Bâtiment</i>
CA	<i>Cave</i>
CH	<i>Cheminée</i>
CL	<i>Colonne</i>
CN	<i>Canalisation</i>
DC	<i>Décapage, terrassement, arasement</i>
FO	<i>Fossé</i>
FR	<i>Four</i>
FS	<i>Fosse</i>
FY	<i>Foyer</i>
LT	<i>Latrine, fosse d'aisance</i>
MA	<i>Mare</i>
MR	<i>Maçonnerie ou mur</i>
PL	<i>Pilier, pile ou pilastre</i>
PT	<i>Puits</i>
SC	<i>Escalier</i>
SI	<i>Silo</i>
SP	<i>Sépulture</i>
ST	<i>Structure ou creusement indéterminé</i>
TB	<i>Trou de bombe</i>
TP	<i>Trou de poteau</i>
TR	<i>Tranchée de récupération</i>

Tableau 1 - Liste des codes d'identification des structures

¹³ Dans la suite du texte, certaines structures pourront n'être appelées que par leur numéro, sans l'adjonction de ce code. Il va de soi que l'absence du code ne signifie pas qu'il s'agit d'une structure différente.

7.6.2. DOCUMENTATION ARCHÉOLOGIQUE

Les mesures de MCP étant censées éviter toute découverte archéologique, aucune consigne n'était donnée, dans les cahiers des charges, concernant la documentation archéologique. Les structures qui ont malgré tout été mises au jour ont fait l'objet d'un nettoyage très sommaire, d'une documentation photographique, d'une localisation approximative (triangulation par rapport aux angles de parcelle) et d'un enregistrement détaillé.

L'intégralité des structures et unités stratigraphiques a ainsi été consignée dans un inventaire présentant leur nature, leur description et le mobilier qu'elles recèlent.

En termes de localisation, il nous faut tout de suite préciser que, si les terrassements ont pu, ponctuellement, être suffisamment profonds pour « accrocher » des vestiges, ils ne l'ont généralement pas été suffisamment pour pouvoir en observer les contours avec précision. C'est pourquoi on considèrera avec prudence les éléments de localisation et les contours fournis dans les plans qui vont suivre. Cet état de fait est inhérent à la nature du terrain et a déjà été souligné lors des opérations antérieures (cf. notamment Wech 2015a et b).

7.7. ETUDES ET ANALYSES

Les données collectées sur le terrain ont, dans le cadre des travaux de post-fouille, fait l'objet d'un traitement rigoureux : inventaire des unités stratigraphiques, des structures, des minutes de terrain et de la documentation photographique, mais aussi mise au net des relevés stratigraphiques et planimétriques.

Les différents mobiliers et éléments collectés lors de la fouille ont fait l'objet d'un lavage / séchage, suivis d'un conditionnement et d'un inventaire détaillé. Ils ont ensuite été confiés pour étude à différents spécialistes. Les mouvements de mobilier ont été systématiquement signalés au Service régional de l'archéologie.

Le *mobilier céramique antique* a été plus spécifiquement inventorié et étudié par Delphine Théolas,

céramologue à la MADE. Il représente 180 tessons et une masse d'environ 5,7 kg. L'ensemble des éléments a été inventorié, mais les éléments de forme n'ont pas été dessinés car déjà connus par ailleurs. L'étude s'est simplement attachée à l'identification des productions et à l'établissement de chronologies pour l'ensemble des contextes.

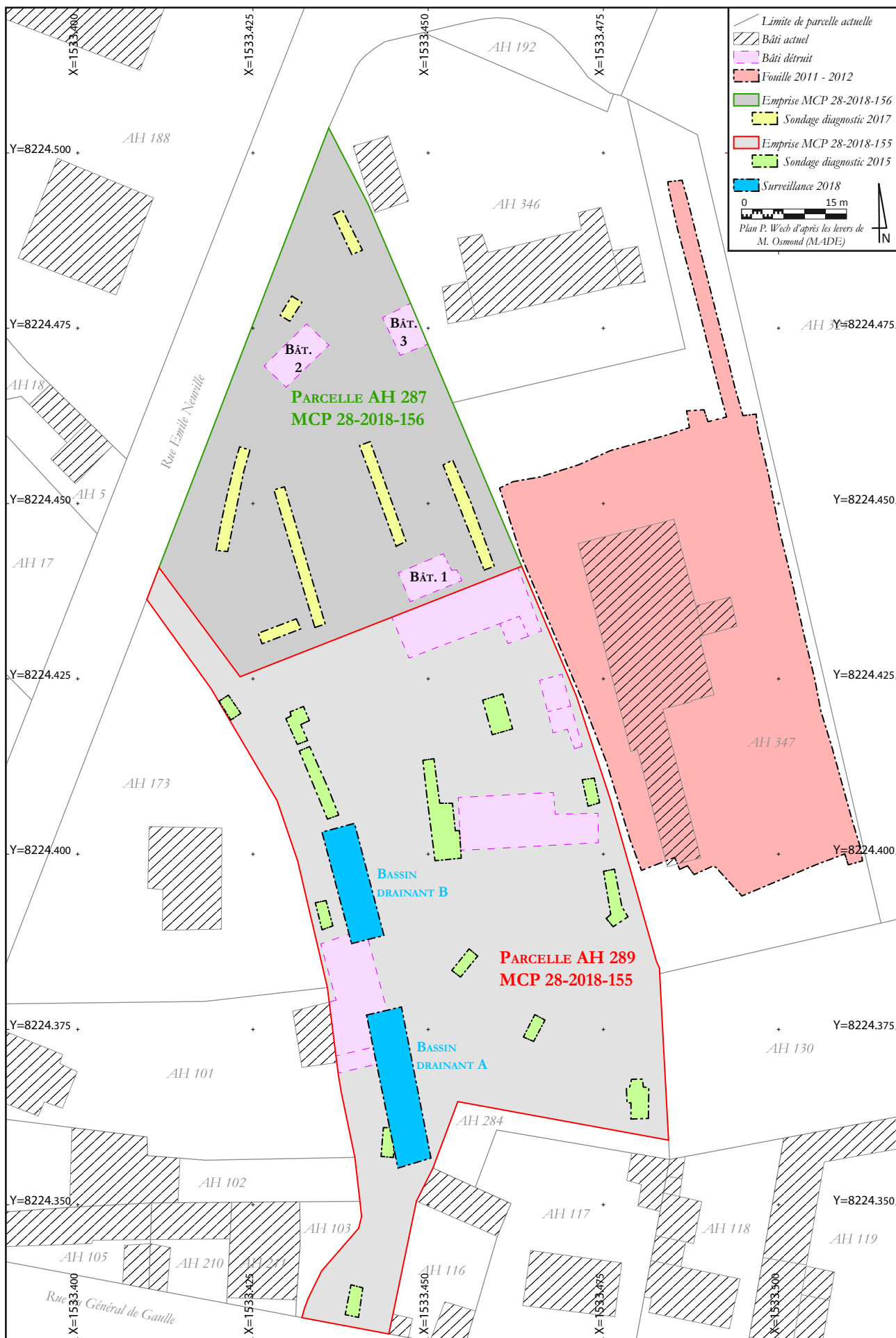
Le *mobilier céramique protohistorique* a été plus spécifiquement inventorié et étudié par Vincent Dartois, archéologue protohistorien à la MADE. Il représente une quarantaine de tessons et une masse d'environ 2,7 kg. L'ensemble des éléments a été inventorié et les éléments de forme dessinés. L'étude s'est attachée à l'identification des productions et à l'établissement de chronologies pour l'ensemble des contextes.

Les autres mobiliers mis au jour n'ont été qu'inventoriés dans le cadre de cette opération et sont conservés pour d'éventuelles études ultérieures.

7.8. CONSERVATION

Les mobiliers mis au jour sont conservés dans les locaux de la MADE. L'inventaire général du mobilier, fourni dans le présent rapport, liste l'intégralité des **mobiliers conservés**. Le cas échéant, la présence, dans certains contextes, d'éléments qui n'ont pas été conservés sera signalée dans le corps du texte.

LES ÉTAPES D'UNE SURVEILLANCE



74

Figure 13 - Localisation des parcelles et des interventions archéologiques antérieures

8. PARCELLE AH 287 / ARRÊTÉ DE MCP N° 28-2018-156

8.1. TRAVAUX DE DÉMOLITION

Les premiers terrassements portant sur la parcelle septentrionale ont été réalisés dans le cadre de la démolition des bâtiments encore présents sur le site. Il subsistait en effet dans la parcelle trois bâtiments, lesquels avaient été numérotés de 1 à 3 lors du diagnostic (cf. Théolas 2017, p. 28-29 ; **fig. 13**). Après démantèlement et évacuation des élévations, les fondations ont été « purgées » mécaniquement. Ces travaux de terrassement, non prévus dans le cahier des charges, ont été réalisés le 11 juin 2018 par l'entreprise V.T.P., en présence d'un archéologue de la MADE. Une demi-journée a été nécessaire.

Les terrassements, réalisés avec un godet de curage, ont débuté par le bâtiment n° 2 (**fig. 14**). Ils ont porté sur toute l'emprise du bâtiment en question, soit environ 45 m², et ont atteint une profondeur d'un mètre. Le toit du substrat a été atteint sans qu'aucun vestige ne soit détecté¹⁴.



Figure 14 - Emplacement du bâtiment 2 avant purge de ses fondations

L'ensemble de l'emprise du bâtiment n° 3 (**fig. 15**) a ensuite été terrassée jusqu'à une profondeur de 0,6 à 0,7 m, correspondant peu ou prou à l'apparition du toit du substrat. Cela représente une surface d'environ 35 m². Aucune structure n'a été observée, ni aucun mobilier collecté, en dehors d'un puits contemporain situé à l'angle sud-est du bâtiment.



Figure 15 - Emplacement du bâtiment 3 avant purge de ses fondations

Le bâtiment n° 1 a, de la même façon, fait l'objet d'un terrassement intégral sur une profondeur de 0,5 à 0,6 m, soit le niveau d'apparition du substrat tufacé (**fig. 16**). La surface concernée est, cette fois-ci, d'environ 40 m². Ces terrassements ont mis au jour plusieurs structures fossoyées antiques, dans le comblement desquelles des éléments mobiliers ont pu être collectés (**fig. 17**).



Figure 16 - Terrassement en cours sur les substructions du bâtiment 1



Figure 17 - L'emprise du bâtiment 1 après le terrassement

¹⁴ Les conditions d'observation ne permettent toutefois pas d'exclure formellement la présence de vestige.

Si les terrassements ont été suffisamment profonds pour permettre de mettre au jour quelques vestiges, ils n'ont pas, en revanche, atteint le niveau de lecture autorisant une reconnaissance optimale du plan des structures. Ces dernières n'ont donc pu être décrites et localisées qu'approximativement. Ainsi, surtout en l'absence de matériel de relevé topographique, les localisations ont été reportées sur la base de triangulations réalisées manuellement à partir des limites de parcelle.

8.2. DÉCAPAGE DE LA TERRE VÉGÉTALE

Le décapage de la terre végétale, sur l'ensemble de la parcelle AH 287, a été réalisé le 2 juillet 2018 et a nécessité une journée entière de surveillance de la part du responsable scientifique de l'opération. Ces terrassements ont été réalisés par la société Viafrance au moyen d'une pelle mécanique munie d'un godet de curage.

Les mesures techniques imposées par la MCP n° 28-2018-156 n'ont malheureusement pas été prises en compte par l'aménageur dans la rédaction du cahier des clauses techniques particulières diffusé dans le cadre de l'appel d'offre. Il en résulte plusieurs manquements manifestes. Les terrassements ont ainsi porté sur une profondeur de 40 à 50 cm au lieu des vingt prévus dans la MCP. Cette différence explique la mise au jour de quelques vestiges. On soulignera en outre que le prestataire a fait circuler des engins sur la surface décapée et y a rapidement déposé des remblais sans installation préalable de géotextile (**fig. 18**). En cela, la commande qui lui avait été passée dans le cadre de l'appel d'offre ne tenait pas compte, une nouvelle fois, des mesures de MCP.

Malgré tout, les vestiges mis au jour ont pu être documentés et localisés *a minima* par le responsable scientifique de l'opération, avant d'être perturbés et partiellement remaniés par la circulation des engins, le tout sur un gros tiers sud-est de la parcelle. Les quelques observations réalisées viennent ainsi compléter celles déjà effectuées lors du diagnostic et des premiers travaux de démolition.



Figure 18 - Circulation d'engins et mise en place de remblais sur les surfaces décapées, non protégées

9. PARCELLE AH 289 / ARRÊTÉ DE MCP N° 28-2018-155

9.1. DÉCAPAGE DE LA TERRE VÉGÉTALE

Sur l'ensemble de la parcelle AH 289, la terre végétale a été décapée par les soins de l'entreprise Olivier TP, sous la surveillance constante du responsable scientifique de l'opération. Ceci a été réalisé au moyen d'une pelle mécanique équipée d'un godet de curage et a duré 3 jours, du 20 au 22 juin 2018. Conformément aux mesures de MCP, ces terrassements n'ont porté que sur la terre végétale et n'ont en aucune façon impacté les niveaux archéologiques. La surveillance s'est alors résumée à un contrôle régulier de l'altimétrie de la surface décapée, sur la base d'un repère absolu préalablement installé par nos soins.

9.2. CREUSEMENT DE BASSINS DRAINANTS

Après les premiers décapages et la pose d'un géotextile, l'entreprise Viafrance devait réaliser des terrassements complémentaires en vue de la mise en œuvre de bassins drainants à l'aplomb de certaines portions de la voirie. Bien que ces éléments n'aient pas été signalés dans le cahier des charges, l'entreprise a contacté les archéologues qui se sont rendus disponibles pour surveiller les terrassements correspondants.

Ceux-ci consistaient en deux sondages de plan rectangulaire couvrant respectivement 100 et 70 m² (fig. 13 et 19). Les terrassements correspondants ont été réalisés le 5 juillet 2018, en présence du responsable scientifique de l'opération et au moyen d'une pelle mécanique équipée d'un godet de curage. Le premier bassin (A), situé au sud de l'emprise, a atteint la cote de 54,8 m NGF, correspondant précisément au niveau d'apparition de la stratigraphie antique dans le sondage de diagnostic immédiatement mitoyen (sondage 8, cf. Wech 2015b, p. 65-69). Aucune observation stratigraphique n'a donc été faite ici, mais quelques éléments mobiliers ont été prélevés à la base du terrassement, à une altitude comprise entre 54,9 et 55,1 m NGF.



Figure 19 - Vue d'ensemble, vers le sud, des deux bassins drainants après terrassement

Le second bassin (B) a atteint la cote de 54,2 m NGF. Les données issues des sondages de diagnostic mitoyens (n^{os} 6 et 7 ; cf. respectivement Wech 2015b, p. 57-61 et p. 62-65) indiquaient un niveau d'apparition des vestiges antiques compris entre 54,3 et 54,6 m NGF. Comme attendu, les vestiges concernés sont apparus ici à une altitude de 54,4 m NGF et ont donc été partiellement tronqués. En accord avec le SRA de Normandie, informé de la mise au jour de ces vestiges, les terrassements, qui avaient été interrompus, se sont néanmoins poursuivis sous le contrôle strict des agents de la MADE présents à ce moment-là. Le protocole alors mis en place consistait à procéder par fines passes successives pour pouvoir identifier et décrire les niveaux rencontrés, mais également pour pouvoir assurer une collecte optimale des mobiliers

présents. Un nettoyage complet du fond du sondage a ensuite été réalisé, suivi d'un relevé topographique et photographique, accompagné de relevés stratigraphiques sous forme de logs¹⁵.

9.3. RECÉPAGE DES TÊTES DE PIEUX

Comme indiqué dans les mesures de MCP, les terrassements induits par le recépage des têtes de pieux ont également fait l'objet d'une surveillance de notre part. Dûment prévenu par le prestataire, le responsable scientifique de l'opération s'est rendu sur site le 10 septembre 2018, muni d'un GPS différentiel permettant la mesure précise de l'altimétrie. Il a ainsi été constaté que les premiers pieux avaient été très soigneusement détournés, et ce dans le plus strict respect des cotes définies dans les arrêtés de MCP.

Le sérieux du prestataire ayant ainsi été établi, et après échange avec le SRA de Normandie, il a été décidé d'un commun accord qu'il n'était pas nécessaire de surveiller l'intégralité des travaux de recépage. La présence d'un archéologue n'a donc été effective qu'une demi-journée et n'a concerné que la moitié méridionale de la parcelle AH 289.

15 Cette stratégie a été validée par le Service régional de l'archéologie, dans le cadre d'un échange de courriels en date du 5 juillet 2018.

RÉSULTATS ARCHÉOLOGIQUES

10. PARCELLE AH 287 (ARRÊTÉ DE MCP N° 28-2018-156)

Les différentes surveillances de travaux réalisées dans la parcelle septentrionale ont permis de repérer plusieurs structures archéologiques et, ponctuellement, de collecter quelques éléments mobiliers présents dans les comblements. Avant de décrire ces structures, il nous faut rappeler que les profondeurs des terrassements, bien que suffisamment importantes pour atteindre les vestiges, n'ont cependant pas permis d'en assurer une reconnaissance optimale. Les localisations proposées dans ce rapport seront donc nécessairement approximatives (fig. 20). Nous ferons preuve de la plus grande prudence quant au recalage de ces éléments par rapport à ceux mis au jour lors des diagnostics et fouille antérieurs qui, eux, offrent une précision très acceptable.

10.1. LES TRACES D'UNE OCCUPATION PROTOHISTORIQUE ?

Trois ensembles céramiques se rapportent indubitablement à une occupation ancienne, antérieure à l'Antiquité, et non documentée à l'heure actuelle. Si les formes présentes sont, pour la plupart, ubiquistes et renvoient à une plage chronologique assez large correspondant à l'âge du Fer, certains éléments permettent de proposer, au moins pour la structure ST. 16, une datation plus précise à La Tène ancienne¹⁶.

Cette « structure » n'a pas pu être précisément caractérisée, pour les raisons évoquées ci-dessus. Il semble qu'il se soit agi d'une fosse, mais nous ne disposons pas des éléments suffisants pour en fournir une description. Elle se situe au voisinage immédiat de structures fossoyées antiques, mais aucun lien stratigraphique n'a pu être mis en évidence.

Les deux autres ensembles (US. 6 et US. 7), découverts à seulement 3 m l'un de l'autre, ont été collectés à proximité immédiate d'un fossé antique, sans qu'il soit possible de les rattacher à une structure. S'il est possible qu'ils proviennent du comblement de ce

fossé et se soient donc retrouvés en position secondaire, il semble plus probable, étant donné leur faible fragmentation, qu'ils proviennent d'une ou de plusieurs structures fossoyées limitrophes, non reconues, et peut-être recoupées par le fossé en question.

Quoi qu'il en soit, la présence de ces différents éléments atteste clairement la présence ou la proximité d'une occupation protohistorique. A ce jour, à l'emplacement de l'agglomération brionnaise, aucun élément antérieur à la ville antique n'était connu. Autrement dit, cette découverte revêt un caractère inédit qu'il convient de signaler ici.

10.2. DES VESTIGES DE L'OCCUPATION ANTIQUE

Plusieurs structures fossoyées relevant sans ambiguïté de l'occupation antique ont pu être mises en évidence lors des terrassements. Certaines coïncident assez précisément avec des éléments déjà reconnus lors du diagnostic. Ainsi, le fossé FO 2 se situe dans le strict prolongement de celui observé en 2017 et numéroté alors St. 1. Il se distinguait assez nettement en plan du fait de son comblement relativement charbonneux (US. 11). Large d'environ 1 m (fig. 21), il a été reconnu avec certitude sur une longueur d'au moins 25 m depuis la limite orientale de la parcelle. Au-delà, vers l'ouest, aucun prolongement ni retour n'a pu être décelé. Peut-être s'interrompait-il ici, à moins que la profondeur plus limitée des terrassements à compter de ce point n'ait pas permis son observation ? Le mobilier qui y a été collecté est peu abondant et se limite à une douzaine de tessons de céramique antique pointant vers le début du I^{er} siècle de notre ère. Ces éléments ne sont pas contradictoires avec les informations du diagnostic (cf. Théolas 2017, p. 41-43).

A l'est, la structure FS 8 semble correspondre à la fosse observée lors du diagnostic et numérotée alors St. 6. Le mobilier récolté dans son comblement (US. 15), consiste en deux tessons d'amphore peu datants. Le diagnostic avait en revanche livré plus d'éléments et avait permis de proposer une datation du comblement au plus tôt dans la seconde moitié du I^{er} siècle (cf. Théolas 2017, p. 43).

¹⁶ Voir l'étude réalisée par Vincent Dartois et présentée en annexe au présent rapport.



Figure 21 - Dégagement en plan du fossé FO 2, vu vers l'ouest

A l'ouest, la fosse FS 20, large d'environ 7 m, se situe précisément au droit de la structure numérotée St. 8 lors du diagnostic. Interprétée alors comme une fosse liée à l'exploitation du matériau tufacé situé en dessous, elle avait livré un mobilier céramique relativement abondant mais quelque peu hétérogène, permettant de fixer un *terminus post quem* à la transition entre les I^{er} et II^e siècles. Les surveillances n'ont permis la collecte que de quelques tessons supplémentaires qui ne contredisent pas les données antérieures (cf. Théolàs 2017, p. 38-39).

Quelques éléments nouveaux ont également pu être observés plus ou moins précisément dans le cadre des surveillances. Il s'agit de structures fossoyées souvent difficilement interprétables. La fosse FS 3 se situe le long du fossé FO 2, sur son flanc méridional. Elle se présente, en plan, sous la forme d'un creusement sub-circulaire d'environ 0,6 m de diamètre (fig. 22). Le comblement est constitué de limon brun foncé à noir, très homogène, mais dépourvu de mobilier en surface (US. 12). Aucune datation ne peut donc être proposée, et l'attribution à l'occupation antique n'est donc qu'hypothétique.



Figure 22 - Dégagement en plan de la fosse FS 3, vue vers le sud

Toujours au sud du fossé FO 2, la fosse FS 34 semble offrir un plan ovale de 2 x 1,5 m. Son comblement, constitué de limon brun foncé à noir avec des nodules de tuf calcaire (US. 35), n'a livré aucun mobilier. Ici aussi, l'attribution à l'occupation antique n'est donc qu'hypothétique.

Située dans le prolongement occidental du fossé FO 2, la structure FS 18 nous est apparue sous la forme d'un creusement approximativement circulaire d'environ 1 m de diamètre. Son contour était cependant peu distinct et il n'est pas exclu qu'il puisse en réalité s'agir du prolongement du fossé FO 2. Son comblement (US. 19) est en effet très similaire à celui du fossé, tandis que le mobilier qui y a été collecté fournit une datation concordante. Ce mobilier se limite à une vingtaine de tessons de céramique constituant un ensemble relativement homogène attribuable au 1^{er} quart du I^{er} siècle.

Au nord du fossé FO 2, deux autres structures fossoyées sont apparues lors des travaux de démolition du bâtiment 1 et ont ensuite été revues lors des terrassements d'ensemble. Il s'agit de deux larges fosses, de plan sub-circulaire à ovale, dont l'une présente un diamètre maximal d'environ 3 m (FS 4) et l'autre d'environ 5 m (FS 5). Leurs contours n'ayant été reconnus qu'approximativement, ces dimensions ne sont qu'indicatives. Leurs comblements respectifs, tous deux assez similaires et constitués de limon brun foncé à noir avec des proportions variables de nodules de tuf calcaire (US. 13 et 14), ont livré des éléments mobiliers permettant clairement leur attribution à l'occupation antique. La fosse FS 4 a ainsi livré de rares éléments céramiques suggérant une datation dans la seconde moitié du I^{er} siècle, au plus tôt. La fosse FS 5

a quant à elle livré un mobilier plus abondant, consistant en un morceau d'*imbrex* et près d'une vingtaine de tessons de céramique. Cet ensemble fournit un *terminus post quem* au tournant des I^e et II^e siècles. Aucune interprétation fonctionnelle ne peut être proposée pour ces deux structures.

10.3. STRUCTURES CONTEMPORAINES

Plusieurs « perturbations » contemporaines ont été repérées lors des terrassements, mais n'ont pas été précisément localisées. La plupart se situent dans l'angle sud-est de la parcelle et pourraient être liées aux éléments déjà observés lors du diagnostic dans le sondage 6 (structures 13 et 14 ; Théolas 2017, p. 44).

Un puits (PT 1) a été observé contre l'angle sud-est du bâtiment 3. Il est constitué d'une maçonnerie annulaire de blocs de silex liés au mortier jaunâtre (US. 9), dont le diamètre extérieur peut être estimé entre 1,7 et 2 m (aucun nettoyage fin n'ayant été réalisé, la mesure reste imprécise ; fig. 23). Le conduit intérieur présente quant à lui un diamètre légèrement inférieur au mètre. Le comblement (US. 10), très aéré et constitué de limon sableux noirâtre, a livré un mobilier abondant, varié et au caractère très nettement détritique, dont la nature ne laisse aucun doute quant à sa datation strictement contemporaine : faïence fine, tubes de médicament en aluminium, ...

Le cadastre napoléonien¹⁷, daté de 1827, ne figure dans cette parcelle ni puits ni bâtiment. Une datation postérieure à 1827 pour l'aménagement du puits semble donc très probable.



Figure 23 - Vue en plan des vestiges du puits PT 1

10.4. STRUCTURES NON RECONNUES

Plusieurs structures fossoyées, bien qu'observées lors du diagnostic, n'ont pas été retrouvées lors des surveillances de travaux. Ceci n'a rien de surprenant et s'explique principalement par la profondeur somme toute limitée des terrassements qui, en l'absence de mobilier dans les comblements, n'ont pas systématiquement atteint un niveau de lecture permettant une identification claire des structures. C'est le cas principalement pour les deux fossés numérotés alors ST. 2 et 7 (Théolas 2017, p. 35, 40 et 45-46), qui semblaient limiter l'occupation antique vers le nord (fig. 20).

10.5. ELÉMENTS DE SYNTHÈSE

Le diagnostic de la parcelle avait révélé la présence exclusive de structures fossoyées, aucun autre témoin stratigraphique ne semblant conservé. Les surveillances de travaux ne contredisent pas cette situation et apportent des compléments de plan quant à la répartition des structures fossoyées (fig. 24).

L'un des principaux apports réside dans la mise en évidence de traces d'une occupation ancienne, antérieure à l'Antiquité et sans doute, au moins en partie, attribuable à La Tène ancienne. Cette occupation, bien qu'impossible à caractériser et à localiser précisément à l'heure actuelle, est totalement inédite sur le territoire de l'agglomération antique.

En ce qui concerne l'Antiquité, on semble pouvoir restituer la mise en place d'un parcellaire peut-être dès la période augustéenne¹⁸. Certains de ces fossés paraissent délimiter durablement le flanc nord de l'occupation à cet emplacement.

Dans ce cadre, l'occupation en question se développe et se matérialise notamment par le creusement de nombreuses fosses aux fonctions sans doute variées, mais dont certaines pourraient résulter d'une activité d'exploitation du matériau tufacé présent à faible profondeur. Les dimensions et l'aspect des fosses FS 4, 5 et 20 pourraient suggérer une telle interprétation. Rappelons que, lors des fouilles du Collège Pierre Bros-

18 La fouille de la parcelle mitoyenne, à l'est, avait permis de mettre en évidence la précocité du parcellaire, dès la période augusto-tibérienne (Wech 2015a, p. 315-319).

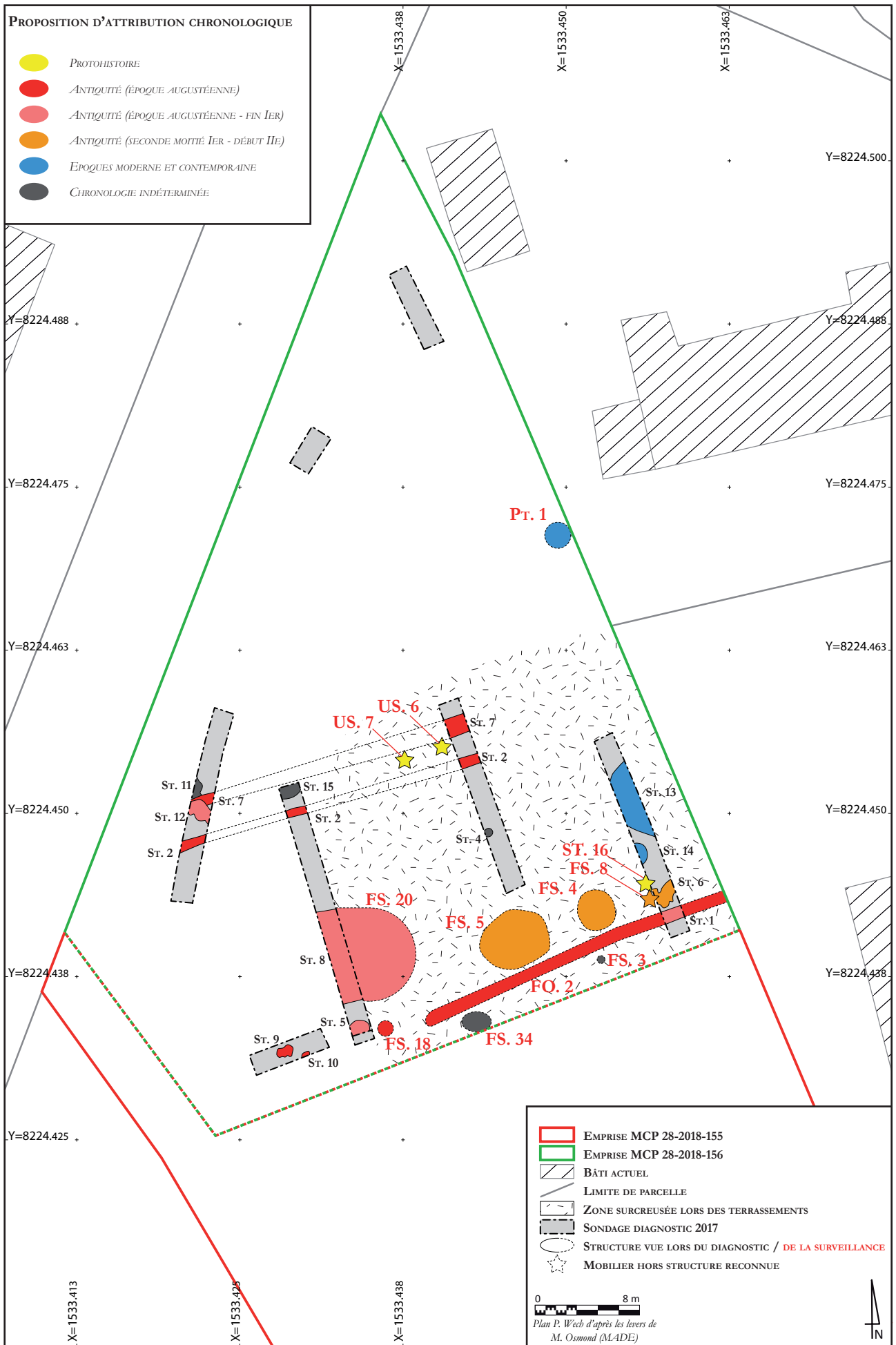


Figure 24 - Synthèse chronologique des données recueillies sur la parcelle AH 287

solette, immédiatement à l'est, une importante activité d'extraction du tuf avait pu être mise en évidence et datée du courant du I^{er} siècle. Les creusements correspondants ont ensuite été progressivement comblés au cours de la période flavienne (Wech 2015a, p. 315-319), ce qui semble être le cas également des fosses précédemment évoquées.

11. PARCELLE AH 289 (ARRÊTÉ DE MCP N° 28-2018-155)

11.1. TERRASSEMENT DE LA TERRE VÉGÉTALE

Globalement, les terrassements ayant affecté cette parcelle n'ont porté que sur les niveaux superficiels et, plus particulièrement sur la terre végétale (**fig. 25**). Ils ont permis de dégager les traces et vestiges des aménagements de la parcelle aux périodes moderne et contemporaine, sans plus de précision. Ces éléments n'ont fait l'objet d'aucun relevé topographique et ont été simplement reporté de manière schématique sur la **figure 26**.

Ont ainsi été reconnus trois cheminements, constitués principalement de grave sableuse plus ou moins compactée. L'un de ces cheminements (A) reliait l'entrée méridionale de la parcelle au bâtiment qui en occupait l'angle nord-est, tout en contournant le bâtiment central (**fig. 27**)¹⁹. Il se superpose partiellement à un aménagement plus ancien (B), orienté sud-est / nord-ouest, dont le tracé semble à l'origine du diverticule prolongeant la parcelle vers le nord-ouest (**fig. 28**)²⁰. Le dernier cheminement (C) est orienté nord / sud et semble aboutir à la porte du bâtiment central en avant duquel a été reconnue une terrasse maçonnée en briques (**fig. 29**)²¹.

19 Ce cheminement avait été reconnu lors du diagnostic (tranchée 1 ; Wech 2015b, p. 48).

20 Ce diverticule n'apparaissant pas sur le cadastre napoléonien (1827 ; ADE 3 PL 855), il est probable que la création de ce chemin soit postérieure.

21 Ce cheminement avait été vu en coupe lors du diagnostic (tranchée 12 ; Wech 2015b, p. 74-77).



Figure 25 - Vue d'ensemble de la parcelle AH 289 après le décapage de la terre végétale



Figure 27 - Amorce méridionale du chemin A



Figure 28 - Dégagement en plan du chemin B (vu vers le nord-ouest)

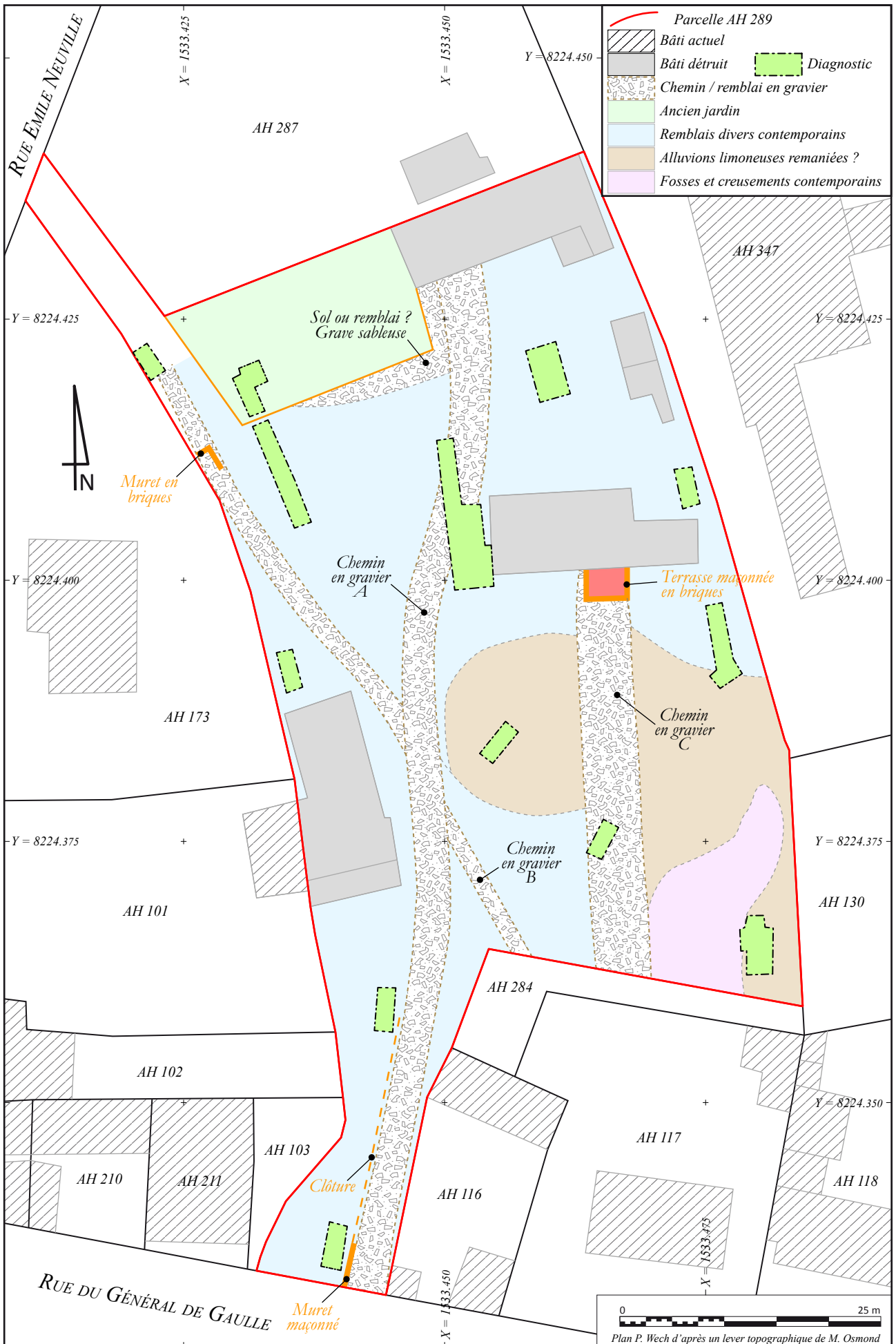


Figure 26 - Plan schématique des niveaux et aménagements dégagés par les terrassements dans la parcelle AH 289



Figure 29 - Terrasse en briques en avant d'un bâtiment détruit (cave au fond à droite) et accessible par une allée en gravier (à gauche)

Le premier cheminement apparaît sur les clichés aériens de l'IGN dès 1937 et a subsisté presque jusqu'à nos jours. Les deux autres n'apparaissent sur aucun cliché aérien et semblent donc abandonnés et recouverts avant la Seconde guerre mondiale.

En dehors de ces éléments, les terrassements n'ont révélé, sur une grande partie de la surface abordée, que d'importantes séquences de remblais modernes à contemporains, sans doute en partie destinés à l'aménagement de sols extérieurs. Seule exception : l'angle sud-est de la parcelle, a livré, à la profondeur examinée, des niveaux limoneux très fins, potentiellement assimilables à des alluvions plus ou moins remaniées.

Quelques constructions ont également été observées, dont un muret maçonné, prolongé par une clôture (traces de piquets), bordant le flanc occidental du cheminement A. Noyée dans les remblais constituant le cheminement B, une construction comprenant deux murs en briques perpendiculaires, a également été fugacement reconnue, mais sans qu'il soit possible de déterminer s'il s'agit d'un élément antérieur ou postérieur au chemin (**fig. 30**). Enfin, dans l'angle sud-est de la parcelle, un ou plusieurs creusements comblés avec des matériaux contemporains (présence de briques industrielles notamment) ont impacté une large superficie.



Figure 30 - Dégagement superficiel de murs en briques au nord-ouest de la parcelle

11.2. BASSINS DRAINANTS

L'aménagement de deux bassins drainants, à l'emplacement de certains espaces de stationnement, a imposé la réalisation de terrassements plus profonds (**fig. 13**), sous la forme de deux creusements de plan rectangulaire.

11.2.1. LE BASSIN A

Sur une surface d'environ 100 m², les terrassements ont été menés jusqu'à la cote minimale de 54,8 m NGF et n'ont guère porté que sur les niveaux de recouvrement post-antiques (non décrits ici). A compter de la cote 55,1 m NGF, un niveau de limon brun contenant du mobilier exclusivement antique a été reconnu, sans pouvoir être véritablement caractérisé (US. 22). Outre un reste de faune, nous y avons collecté 5 tessons de céramique suggérant une datation, au plus tôt, dans le 2^e quart du I^{er} siècle.

La comparaison avec les données issues du diagnostic et, plus précisément, de la tranchée 8 immédiatement mitoyenne invite à y reconnaître des remaniements post-antiques, dont l'altimétrie est comprise ici entre 55,15 et 54,85 m NGF (US. 74 ; Wech 2015b, p. 65-69).

11.2.2. LE BASSIN B

Sur une surface d'environ 70 m², les terrassements ont été menés jusqu'à la cote minimale de 54,2 m NGF (fig. 31). Les données issues du diagnostic, et notamment des tranchées 6 et 7, immédiatement mitoyennes, indiquaient un niveau d'apparition des horizons stratifiés antiques compris entre 54,3 et 54,6 m NGF. Comme attendu, les niveaux antiques ont donc été impactés par ces terrassements sur une épaisseur atteignant quelques dizaines de centimètres.

Avec l'accord de la DRAC-SRA de Normandie (courriel en date du 5 juillet 2018), et afin de ne pas bloquer le chantier, les travaux n'ont pas été interrompus et les terrassements ont été poursuivis sous le contrôle direct du responsable scientifique de l'opération. Ils ont dès lors consisté en fines passes successives permettant la collecte systématique des mobiliers et des informations stratigraphiques. A la suite des terrassements, les deux extrémités du sondage, où semblaient apparaître une structuration plus complexe, ont chacune été nettoyées en plan. Les informations stratigraphiques ont quant à elles été synthétisées ici sous la forme de logs.

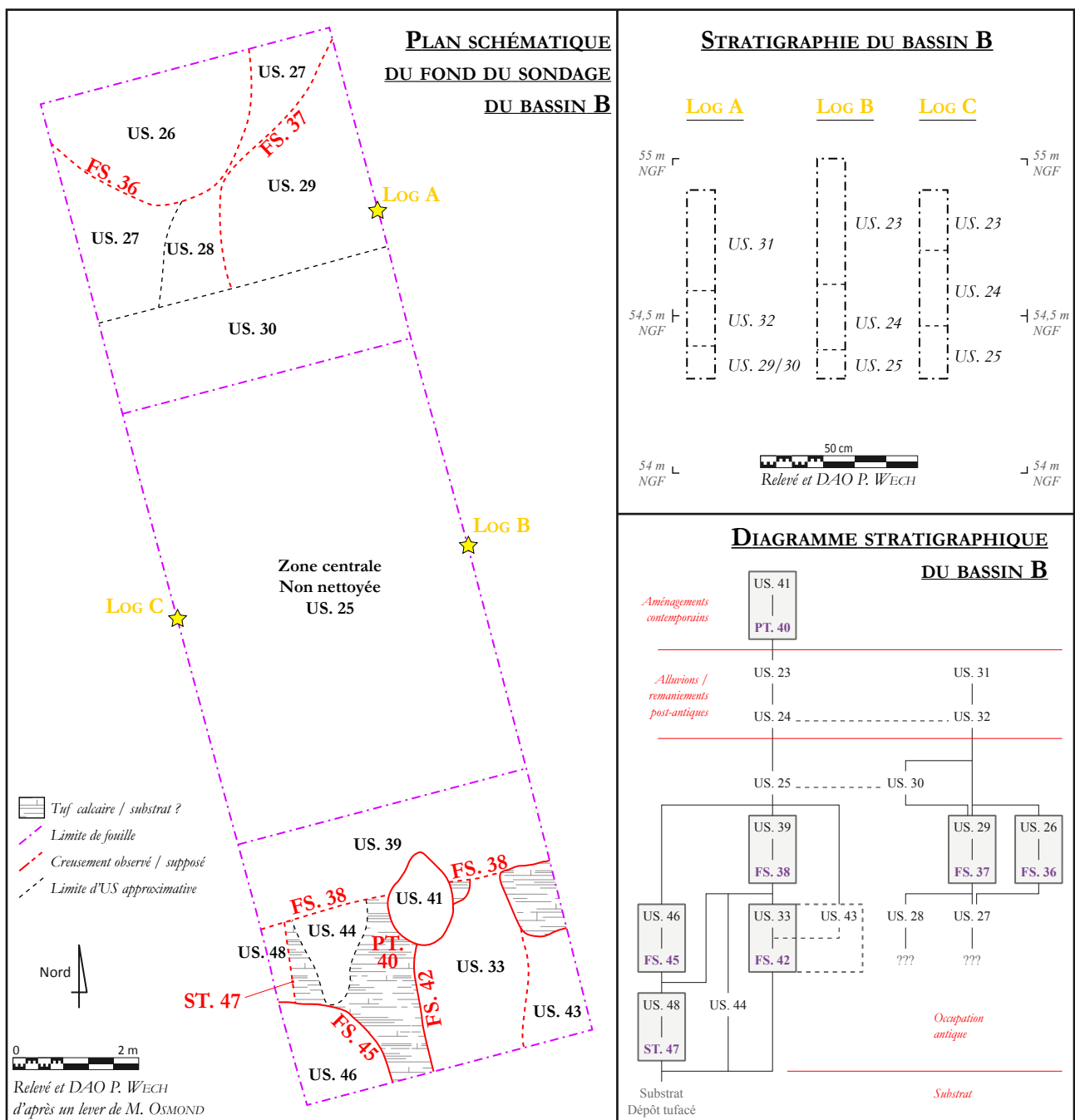


Figure 31 - Plan et stratigraphie du sondage réalisé pour le bassin drainant B

La **figure 31** présente ces différentes informations. Il convient toutefois de bien conserver à l'esprit que les conditions dans lesquelles ces informations ont été collectées ne permettent pas d'être totalement affirmatifs, notamment quant aux relations stratigraphiques entre les structures et horizons vus en plan.

- *L'extrémité sud*

Les terrassements ont permis de reconnaître ici une stratigraphie assez simple, comportant tout d'abord des dépôts alluviaux post-antiques sans doute remaniés par des pratiques agricoles médiévales et / ou modernes (cf. Wech 2015b, p. 82). Ces niveaux n'ont pas livré de mobilier significatif en dehors de quelques rares morceaux de tuiles plates (non conservées) confirmant leur attribution chronologique (US. 23 et 24).

Ils recouvraient un niveau non caractérisé, constitué de limon argileux brun foncé avec une fraction sableuse, homogène et peu compact (US. 25). Sans doute faut-il rapprocher cet horizon de l'US 47 reconnue lors du diagnostic, dans la tranchée 7 (cf. Wech 2015b, p. 65). En effet, du point de vue altimétrique, l'US 25 est apparue à une cote légèrement décroissante d'ouest en est, comprise entre 54,45

et 54,4 m NGF, quand le niveau vu au diagnostic à quelques mètres plus à l'ouest se situait à environ 54,6 m NGF. Dans les deux cas son épaisseur n'excède pas une quinzaine de centimètres et semble même décroître vers l'est.

Le mobilier mis au jour dans cet horizon lors des surveillances est relativement abondant et diversifié. Il comprend quelques coquilles d'huîtres, des clous en fer, des morceaux de terres cuites architecturales (*tegulae* et *imbrices*), des restes archéozoologiques en assez grand nombre et plus d'une quarantaine de tessons de céramique. Ce dernier lot apparaît assez hétérogène, mêlant des éléments du début du I^{er} siècle (résiduels) à des productions plus récentes. Le tout permet de fixer un *terminus post quem* au tournant des I^{er} et II^e siècles. L'ensemble faunique se singularise quant à lui par la forte présence de chevilles osseuses de bovidés, comme cela avait déjà été souligné, lors du diagnostic, pour l'US 47.

Sous l'US 25, les terrassements ont permis, semble-t-il, de déceler certaines portions affleurantes des dépôts tufacés constituant le substrat (**fig. 32**). Ces portions sont apparues à une altitude proche de 54,3 m NGF. Cette donnée altimétrique semble toute-



Figure 32 - Vue en plan des principaux éléments vus à l'extrémité méridionale du bassin B après nettoyage (vue vers le nord)

fois en totale contradiction avec les éléments recueillis lors du diagnostic (Wech 2015b, fig. 50) et peut s'expliquer selon nous de deux façons : soit les niveaux tufacés vus ici ne correspondent pas au toit du substrat, soit le substrat présente une irrégularité très ponctuelle non décelée au diagnostic. Dans le premier cas, ces niveaux pourraient alors être considérés comme un niveau de sol aménagé. En l'absence d'exploration plus poussée, aucune réponse ne peut être apportée à cette question.

Recoupant ces niveaux, et apparemment scellées par l'US 25, plusieurs possibles structures fossoyées ont été décelées sans forcément pouvoir être clairement délimitées ni, *a fortiori*, identifiées d'un point de vue fonctionnel. Parmi elles, des fosses supposées (FS. 42 et 45) et un potentiel tronçon de fossé (FS. 38). Ce dernier semble traverser tout le sondage suivant une orientation est-nord-est / ouest-sud-ouest, recoupant le comblement de la fosse FS. 42. Seule sa bordure méridionale a été dégagée, permettant de restituer une largeur minimale de 1,4 m. Son comblement superficiel, constitué de limon argileux brun assez homogène (US. 39), n'a livré aucun mobilier. On notera que, bien que situé à sa hauteur, ce possible fossé n'a pas été vu dans la tranchée 7 du diagnostic (Wech 2015b, p. 62-65).

La possible fosse FS. 42, apparemment recoupée par le creusement du fossé FS. 38, a été vue dans l'angle sud-est du sondage. Son plan semble irrégulier et n'a pas été reconnu dans son intégralité. Son comblement est constitué de limon argileux brun foncé à noir et renferme des silex et quelques éléments céramiques²² (US. 33). Il ne nous a pas été possible de déterminer le lien stratigraphique avec l'US 43, constitué de limon sableux brun-gris, qui, potentiellement, pourrait appartenir au même comblement.

Dans l'angle sud-ouest, une seconde fosse potentielle a été partiellement reconnue (FS. 45). Elle semble présenter un plan circulaire dont le diamètre estimé pourrait dépasser les 3 m. Son comblement, constitué de limon brun avec quelques graviers et nodules de tuf (US. 46), n'a cependant livré aucun mobilier. On notera que son creusement semblait recouper

une structure antérieure, également recoupée en apparence par le fossé FS. 38. Cette structure n'a été reconnue que sur une surface très réduite et n'appelle pas davantage de commentaire (ST. 47).

Signalons enfin, par acquis de conscience, la présence ici d'un probable puisard d'époque contemporaine (PT 40), matérialisé par un creusement de plan ovale d'environ 1,5 x 1 m et un comblement constitué de gros blocs de silex dans du limon sableux brun-gris (US. 41).

- L'extrémité nord

La stratigraphie rencontrée est sensiblement identique à celle de l'extrémité méridionale avec, tout d'abord, un apport assez massif constitué de limon sableux brun-jaune, assez homogène et peu compact (US. 31), surmontant un horizon remanié (US. 32) sans doute équivalent à l'US. 24. Les altimétries comme la nature intrinsèque de ces deux niveaux sont en tout cas parfaitement concordantes.

Le mobilier qui y a été collecté est abondant et comprend de nombreux restes fauniques, quelques coquilles d'huîtres, des clous en fer, de nombreux morceaux de terres cuites architecturales (*tegulae* et *imbrices*) et un ensemble de 26 tessons de céramique. Ce dernier lot, bien que comprenant des éléments résiduels du I^{er} siècle, semble fournir un *terminus post quem* au milieu du II^e siècle. On notera que les restes fauniques, dont la masse totale dépasse ici les 3 kg, comporte encore une fois de nombreuses chevilles osseuses de bovidés.

Il est raisonnable de penser que l'essentiel de ce mobilier provient en réalité principalement de l'occupation antique sous-jacente à l'US. 32 et que la prudence a imposé, lors des terrassements et en raison d'une difficulté de lecture de la limite stratigraphique, son enregistrement dans l'horizon le plus récent. Cette occupation sous-jacente, consiste en un dépôt non caractérisé de limon argileux brun foncé à noir, homogène et moyennement compact (US. 30), très similaire à l'US. 25. Il est dès lors très probable qu'une large part du mobilier enregistré dans l'US. 32 provienne effectivement de cet horizon, non distingué lors des terrassements.

Le nettoyage du fond du sondage (fig. 33) a ensuite mis en évidence la présence de niveaux stratifiés, cependant difficilement identifiables sans investigation

plus poussée. On soulignera toutefois la présence possible d'un niveau de sol en terre (US. 28) et de deux structures fossoyées (FS 36 et FS 37), reconnues seulement partiellement dans l'emprise du sondage.

Le comblement de la possible fosse FS 37, constitué de limon argileux brun foncé à noir, homogène et moyennement compact, avec quelques nodules de terre brûlée (US. 29), a livré en surface un morceau de récipient en verre et près d'une vingtaine de tessons de céramique suggérant un *terminus post quem* dans le 1^{er} quart du I^{er} siècle.

92



Figure 33 - Vue en plan des principaux éléments vus à l'extrémité septentrionale du bassin B après nettoyage

12. BILAN ET CONCLUSION

Les opérations de surveillance de travaux réalisées ici témoignent globalement du respect des mesures de modification de la consistance du projet. Sauf exceptions, les niveaux et structures archéologiques ne semblent ainsi pas avoir été impactés par les travaux. Lorsque cela a malheureusement été le cas, la présence systématique d'un archéologue a permis de documenter *a minima* les vestiges.

Il ressort ainsi de nos observations l'identification d'une probable occupation protohistorique, jusque-là inédite sur la commune de Brionne. Cette occupation, apparemment attribuable à La Tène ancienne, ne peut cependant pas être caractérisée.

Les quelques niveaux et structures antiques mis au jour lors des surveillances, complètent notre perception de l'occupation des lieux entre la période augustéenne et le courant du II^e siècle. La présence centrale d'une activité artisanale liée à l'exploitation des carcasses animales (boucherie ? tannerie ?) demeure un trait marquant de cette occupation.

13. BIBLIOGRAPHIE

Annuaire 1899

Annuaire des cinq départements de la Normandie, 1899, 66^e année. Caen : Association normande, 1899

Annuaire 1934

Annuaire des cinq départements de la Normandie, 1934, 101^e année. Caen : Association normande, 1934

Brisson 1929

BRISSON (C.).- « Excursion à Brionne » dans *Bulletin de la Société normande d'études préhistoriques*, t. XXVII, années 1927-1929, p. 18 - 21. Caen : Société normande d'études préhistoriques, 1929

Cliquet 1993

CLIQUET (D.).- *Carte archéologique de la Gaule. L'Eure* 27. Paris : Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 1993

Coutil 1917

COUTIL (L.).- *Archéologie gauloise, gallo-romaine, franque et carolingienne. T. 3, Arrondissement de Bernay*. Evreux : Hérissey, 1917

Farcy 2006

FARCY (D.).- « Brionne – La Côte du Vigneron » dans *Bilan scientifique régional 2001. Haute-Normandie*, p. 21. Rouen : DRAC, 2006

Gonnet 2015

GONNET (A.).- « Etude géoarchéologique » dans WECH 2015a, t. 2, p. 5-22.

Guillot 2009

GUILLOT (B.).- *Brionne (27). Rue Lemarrois. Rapport final d'opération*. Rouen : INRAP, 2009

Joly 1878

JOLY (A.).- « Quatre miracles inédits de Saint-Nicolas » dans *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. VIII, années 1875-1876 et 1876-1877, p. 208-210. Caen : Société des antiquaires de Normandie, 1878

Lepert 1996

LEPERT (T.).- « Brionne – Saint-Denis » dans *Bilan scientifique régional 1995. Haute-Normandie*, p. 24. Rouen : DRAC, 1996

Lepert 1997

LEPERT (T.).- « Brionne – La Varende » dans *Bilan scientifique régional 1996. Haute-Normandie*, p. 21-22. Rouen : DRAC, 1997

Lepert 2000

LEPERT (T.).- *Brionne (27). Lotissement communal OPAC 27 « Les Bois de Callouet ». Rapport de sondages*. Rouen : DRAC, 2000

Lepert 2003a

LEPERT (T.).- « Brionne – Côte de Callouet » dans *Bilan scientifique régional 2000. Haute-Normandie*, p. 20. Rouen : DRAC, 2003

Lepert 2003b

LEPERT (T.).- « Brionne – La Varende » dans *Bilan scientifique régional 2000. Haute-Normandie*, p. 20-21. Rouen : DRAC, 2003

Lepert 2009

LEPERT (T.).- « *Breviodurum*, Eure » dans DORION-PEYRONNET (C., dir.). – *La Normandie entre deux mondes. Les Gaulois face à Rome*, p. 70. Rouen : éditions Points de vue, 2009

Pitte 1987

PITTE (D.).- *Découverte de céramique antique à Brionne (Eure). Juillet 1987. Rapport dactylographié inédit*. Rouen : SRA, 1987

Pitte 1988

PITTE (D.).- *Rapport sur les sondages réalisés au n°33 RUE Saint-Denis à, Brionne (Eure)*. Rapport dactylographié inédit. Rouen : SRA, 1988

Pitte, Calderoni, Brabant 1996

PITTE (D.), CALDERONI (P.), BRABANT (J.-P.).- *Observations sur le donjon roman de Brionne (Eure)*. Rouen : DRAC, 1996

Roussel 1992

ROUSSEL (P).- « Brionne – Rue Moussel Renouf » dans *Bilan scientifique régional 1991. Haute-Normandie*, p. 19-20. Rouen : DRAC, 1992

Tarsia 2005

TARSIA (A).- *La géographie religieuse de la cité des Aulerques Eburovices. Approche topographique et archéologique des sanctuaires*. Mémoire de maîtrise soutenu en 2005 à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Paris : s.n., 2005

Théolas 2017

THEOLAS (D).- *Brionne (27). « Rue Emile Neuville ». Rapport d'opération de diagnostic archéologique*. Evreux : Conseil départemental de l'Eure, 2017

Wech 2015a

WECH (P).- *Brionne (27). Rue Emile Neuville – Collège Pierre Brossolette. Rapport final d'opération de fouille archéologique*. Evreux : Conseil général de l'Eure, 2015

Wech 2015b

WECH (P).- *Brionne (27). « 18, rue du Général de Gaulle ». Rapport final d'opération de diagnostic archéologique*. Evreux : Conseil général de l'Eure, 2015

Documentation inédite***Intermarché 1995 – 1996***

Ensemble de notes et de relevés stratigraphiques réalisés dans le cadre de la surveillance de sondages préalables à la construction de l'Intermarché au lieu-dit La Varende (source T. Lepert)

Avenue du Général de Gaulle 1997

Ensemble de notes concernant la réalisation de sondages d'évaluation dans une parcelle privée sise avenue du Général de Gaulle (source T. Lepert)

Logimarché 2000

Relevés stratigraphiques effectués dans le cadre de la réalisation de sondages d'évaluation préalables à la construction d'un nouveau bâtiment (source T. Lepert)

CDM 2001

Ensemble de notes concernant la surveillance de sondages géotechniques pour la construction d'un local par l'entreprise CDM (source T. Lepert)

Lycée Augustin Boismard 2001

Ensemble de notes concernant la réalisation de sondages d'évaluation préalables à la construction des ateliers du lycée technique (source T. Lepert)

Gymnase 2001

Ensemble de notes concernant la réalisation de sondages d'évaluation préalables à la construction d'un gymnase associé au collège Pierre Brossolette (source T. Lepert)

TABLE DES FIGURES

Figure 1 - Localisation de la commune de Brionne dans le département de l'Eure.....	9
Figure 2 - Localisation de la commune de Brionne sur fond de carte IGN au 1 / 250 000e.....	9
Figure 3 - Localisation de l'opération sur fond de carte IGN au 1 / 25 000e.....	10
Figure 4 - Localisation de l'opération sur fond cadastral actuel	10
Figure 5 - Vue aérienne de la zone d'intervention (en bleu)	11
Figure 6 - Cours principal du Ru des Fontaines dans la ville de Brionne.....	55
Figure 7 - Localisation de l'intervention dans son contexte géologique et géomorphologique.....	55
Figure 8 - Carte archéologique de la commune de Brionne	57
Figure 9 - Mention de Brionne sur la Table de Peutinger.....	58
Figure 10 - Localisation de Brionne dans le contexte des cités gallo-romaines normandes	58
Figure 11 - Insertion de la ville de Brionne dans le réseau des voies antiques (dessin T. Lepert).....	59
Figure 12 - Vestiges de thermes fouillés en 1991 (cliché P. Roussel / Archéo 27).....	60
Figure 13 - Localisation des parcelles et des interventions archéologiques antérieures	72
Figure 14 - Emplacement du bâtiment 2 avant purge de ses fondations	73
Figure 15 - Emplacement du bâtiment 3 avant purge de ses fondations	73
Figure 16 - Terrassement en cours sur les substructions du bâtiment 1	73
Figure 17 - L'emprise du bâtiment 1 après le terrassement	73
Figure 18 - Circulation d'engins et mise en place de remblais sur les surfaces décapées, non protégées	74
Figure 19 - Vue d'ensemble, vers le sud, des deux bassins drainants après terrassement	75
Figure 20 - Plan des découvertes réalisées dans la parcelle AH 287.....	80
Figure 21 - Dégagement en plan du fossé FO 2, vu vers l'ouest.....	81
Figure 22 - Dégagement en plan de la fosse FS 3, vue vers le sud.....	81
Figure 23 - Vue en plan des vestiges du puits PT 1	82
Figure 24 - Synthèse chronologique des données recueillies sur la parcelle AH 287	83
Figure 25 - Vue d'ensemble de la parcelle AH 289 après le décapage de la terre végétale.....	84
Figure 26 - Plan schématique des niveaux et aménagements dégagés par les terrassements dans la parcelle AH 289.....	85
Figure 27 - Amorce méridionale du chemin A.....	84
Figure 28 - Dégagement en plan du chemin B (vu vers le nord-ouest).....	84
Figure 29 - Terrasse en briques en avant d'un bâtiment détruit (cave au fond à droite) et accessible par une allée en gravier (à gauche).....	86
Figure 30 - Dégagement superficiel de murets en briques au nord-ouest de la parcelle.....	86
Figure 31 - Plan et stratigraphie du sondage réalisé pour le bassin drainant B	87
Figure 32 - Vue en plan des principaux éléments vus à l'extrémité méridionale du bassin B après nettoyage (vue vers le nord)	88
Figure 33 - Vue en plan des principaux éléments vus à l'extrémité septentrionale du bassin B après nettoyage ...	90
Tableau 1 - Liste des codes d'identification des structures	68

LA CÉRAMIQUE

VINCENT DARTOIS
DELPHINE THÉOLAS

PRÉAMBULE

L'intégralité du mobilier a été inventoriée. Ces comptages sont présentés en annexe sous forme de tableau¹. Pour chaque unité stratigraphique, les différentes catégories de céramique sont comptabilisées en nombre de restes, avec indication du nombre de bords, fonds, panses et anses. Le nombre minimum d'individu (NMI) est également mentionné : il est calculé à partir du nombre de bords après recollage. En l'absence de bord dans une catégorie céramique, le NMI est néanmoins de 1. La datation des lots dans l'inventaire est basée sur le mobilier céramique qu'ils contiennent et peut donc parfois varier des données stratigraphiques.

Les éléments de formes identifiables font l'objet d'un catalogue². Pour chaque type de forme recensé, y sont mentionnés sa catégorie céramique, le nombre d'individus comptabilisé, avec détails du nombre de bords, de fonds et éventuellement de panses si celles-ci permettent l'identification d'un type, une description succincte des caractéristiques du vase et si possible sa période de circulation. Les vases faisant l'objet d'une illustration graphique sont mentionnés dans la dernière colonne du catalogue, identifiés par leur numéro d'inventaire composé du numéro d'US et du numéro de vase (ex : vase 28-1, vase 1 de l'US 28). Les vases sont représentés à l'échelle $\frac{1}{3}$, leur diamètre est mentionné en mm à droite de chaque dessin. Sous chaque vase sont reportés son numéro d'inventaire (tel qu'il apparaît dans le catalogue des éléments de formes) et sa catégorie céramique.

Catégorie céramique	
CNT	céramique non tournée
TR	Terra Rubra
TN	Terra Nigra
SIG	sigillée
PFE	céramique à parois fines engobées
DOR	céramique dorée au mica
CCI ENG	commune claire engobée
CCI gross.	commune claire grossière
CCI sa	commune claire sableuse
RPR	rouge à pâte rouge
CS gross.	commune sombre grossière
CS gr	commune sombre granuleuse
CS sa	commune sombre sableuse
AMPH	amphore
Provenance	
SG	Gaule du Sud
CG	Gaule du Centre
MSR	Montfort-sur-Risle
Comptage	
NR	nombre de restes
NMI	nombre minimum d'individus (déterminé à partir du nombre de bords après recollage)
NI	nombre d'individus (déterminé à partir de tout élément identifiable)
B	bord
F	fond
P	panse
A	anse
Phases chronologiques	
PRO	protohistoire
GR	époque gallo-romaine
MOD	époque moderne
CTP	époque contemporaine

Figure 1 - Abréviations utilisées

1 Inventaire de la céramique par unités stratigraphiques, en annexe

2 Catalogue des éléments de forme en céramique, en annexe

NOTE SUR LE MOBILIER CÉRAMIQUE

Le mobilier céramique regroupe 179 tessons (environ 8,5 kg), déterminant un minimum de 48 individus différents. A l'exception de quelques éléments illustrant la Protohistoire et d'un fragment de faïence contemporaine, l'intégralité des tessons récoltés se rapporte à l'époque gallo-romaine.

*La céramique protohistorique*³ compte 24 tessons, provenant de 3 contextes différents. Le nombre minimum d'individus s'élève à 2, sur la base d'un comptage des bords après recollage. Outre l'utilisation d'une matrice limono-sableuse (présence de grains de quartz), l'observation macroscopique des pâtes révèle la présence d'inclusions de silex dont le calibre varie de l'infra-millimétrique au pluri-millimétrique. Leur densité, couplée à l'épaisseur de la pâte, permet d'en hiérarchiser la qualité. Ainsi, les individus présentent des pâtes grossières, semi-grossières ou semi-fines. Généralement, le traitement de surface est cohérent avec la qualité de la pâte. C'est le cas ici où les pâtes grossières et semi-grossières reçoivent un lissage grossier (simple régularisation) de surface ou un lissage simple tandis que la pâte semi-fine présente un lissage fin, évidemment plus facile à obtenir. La cuisson des pâtes est hétérogène, en témoignent les couleurs variant du brun noir à l'orangé, parfois sur le même individu [17-1], elle est symptomatique d'un mode de type A, oxydo-réducteur (Vaginay, Guichard 1988). Concernant les individus identifiés, les fonds ne permettent pas de rattachement chrono-culturel précis si ce n'est qu'ils s'inscrivent vraisemblablement dans la seconde partie de la Protohistoire. Les deux individus issus de la structure 16 sont en revanche plus loquaces en termes d'orientation chronologique. En effet, si le pot à bord droit et lèvre décorée d'impressions digitées [17-1] peut s'inscrire dans des productions de la fin de l'Age du Bronze à La Tène moyenne, la jatte à lèvre aplatie sur épaulement décoré d'incisions à l'ongle correspond davantage à des productions de La Tène ancienne. Ce genre de profil de jatte profonde et de décor à l'ongle se retrouve par exemple sur le site du « Bois d'Echalas » à Ville-Saint-Jacques (Séguier et al.

2007, fig. 11 - n° 23, p. 11) en Seine-et-Marne. La différence est que l'exemplaire de Brionne présente une surépaisseur au niveau de la carène, mais la lèvre aplatie et épaissie avec un bord droit légèrement concave est similaire. De même, les incisions à l'ongle témoignent d'un fond commun comme dans le cas de l'individu 10 (*op. cit.* fig. 12, p. 12). La surépaisseur au niveau de la carène se retrouve en revanche sur des récipients de « Beauchamp » à Varennes-sur-Seine (*op. cit.*, fig. 23 - n°7, p. 25, fig. 24 - n°12, p. 26) également en Seine-et-Marne. Le mobilier céramique de ces deux sites illustre le début du IV^e siècle avant notre ère. Mais plus près de Brionne, les travaux de la R.N. 154 permirent la découverte d'une série de poteries sur la commune de Chavigny-Bailleul sur les sites de « La Mutrelle », « La Petite Vallée » et « La Robinette » (Blancquaert 2002). Cette série datée de la transition du premier au second âge du Fer et de la Tène ancienne présente des points communs au niveau des formes proposées, notamment la forme ouverte profonde à col droit sur carène épaissie comme sur l'individu 7139-2. Les registres décoratifs correspondent assez bien à ceux des poteries de Brionne, avec les impressions digitées sur lèvre parfois associées sur un même vase aux incisions à l'ongle disposées sur la jonction col/panse (5714 et 5764) de formes similaires. Ainsi, au vu des comparaisons effectuées, il est permis d'envisager un rattachement à La Tène ancienne du petit lot en présence à Brionne, tout en prenant la mesure de l'ubiquité des formes et des décors qui peuvent être mis en œuvre sur des productions aux bornes chronologiques légèrement plus larges.

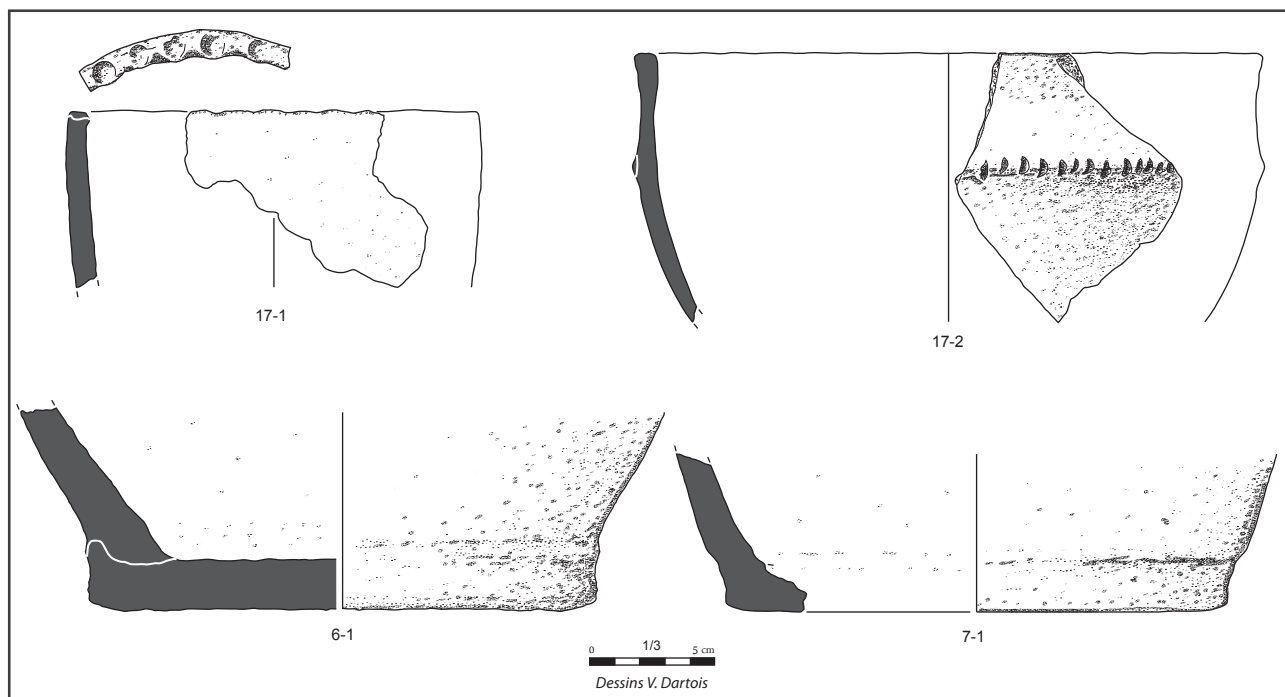


Figure 2 - Céramique protohistorique

*La céramique gallo-romaine*⁴ représente l'essentiel du mobilier, soit 154 tessons, pour un minimum de 45 individus. Plusieurs phases ont pu être distinguées au sein de la quinzaine de lots inventoriée.

Environ un tiers du mobilier illustre la première moitié du Ier siècle, certains lots pouvant être datés de l'époque augustéenne et/ou tibérienne, d'autres se plaçant plutôt entre le second quart et le milieu du Ier siècle. Ces lots se caractérisent par la prédominance de céramiques tournées mais de facture assez grossière. Certaines sont en pâte claire, de teinte brun clair, brun-orangé ou brun-rouge parfois grisâtre à cœur. De nombreuses inclusions infra à pluri-millimétriques de silice, d'oxydes de fer et de quartz s'y observent. Les productions à pâte sombre présentent une pâte à fond sableux, de couleur gris-noir en surface, brun clair à brun-rouge à cœur. Elle est parsemée de manière plus ou moins dense d'inclusions similaires à celles des pâtes claires. Les contextes qui apparaissent les plus anciens (US 11, 19 et 29) ne livrent aucune autre production. Les formes qui y sont recensées montrent toutes un épaulement marqué, sous la forme de pots à lèvre éversée arrondie ou en gouttière ou de jattes à lèvre horizontale, arrondie ou plate. Un bord massif, doté d'une lèvre éversée triangulaire,

pourrait lui correspondre à un *dolium*. Les précédentes opérations menées dans le secteur avaient fournies des assemblages assez similaires, dominés par ces formes à épaulement⁵. Dans les ensembles datés du second quart du Ier siècle (US 21 et 22), ces productions grossières sont moins présentes et d'autres catégories céramiques émergent. Les céramiques fines notamment font une timide apparition, avec un bord de plat à fine lèvre horizontale évoquant la forme Menez 7 en Terra Nigra et deux fragments de coupelle Drag.27 en sigillée du sud de la Gaule.

La période de transition entre la fin du Ier siècle et le début du IIe siècle est illustrée par le mobilier de l'US 14, et par quelques éléments de l'US 25⁶. Les céramiques fines n'y sont guère plus représentées que dans les ensembles antérieurs, avec seulement

5 Voir notamment dans Wech 2015a, volume 2, la description de la céramique de la structure 558 (p.51), notamment la série de pots et jattes illustrées sur les planches 3 et 4. Voir aussi dans Théololas 2017, le mobilier des structures 9 et 10, p.33 et de la structure 8, p.39.

6 Cette US correspond au sommet des niveaux antiques, où s'est arrêté le décapage, permettant difficilement de percevoir d'éventuelles structures ou couches distinctes. Elle livre un mobilier hétérogène, avec environ un tiers de tessons attribuables à la première moitié du Ier siècle, des éléments de la seconde moitié du Ier siècle et quelques plus rares tessons attribuables au IIe siècle. Ce caractère diachronique peut tout aussi bien traduire des niveaux perturbés que la présence de plusieurs structures non individualisées.

quelques tessons de Terra Nigra (au moins pour partie résiduels), un plat Curle 15 en sigillée sud-gauloise (profil complet) et un bord de plat Drag.36 en sigillée du Centre de la Gaule. Les céramiques à pâte claire, peu représentées, sont faites dans des pâtes beaucoup plus fines que celles des périodes précédentes, elles sont finement sableuses et sans inclusion visible. La seule forme identifiable est une cruche à lèvre en poule, forme récurrente dans les assemblages régionaux dès la fin du Ier siècle. Les céramiques à pâte sombre sont plus nombreuses et de technologie variée. Certaines trouvent des analogies avec les productions de la première moitié du Ier siècle (pâtes à fond sableux avec inclusions de silex pilé), d'autres s'en démarquent complètement. Les productions à pâte très granuleuse (présence massive de grains de quartz), dont borigine supposée est le pays de Bray, font leur apparition. Les formes associées sont des pots, à lèvre anguleuse quasi horizontale ou sans col et à courte lèvre éversée, deux formes typiques des assemblages de la fin du Ier et du début du IIe siècles. Une écuelle hémisphérique à bord presque rentrant est également recensée : si sa pâte fortement sableuse la rapproche des productions du Ier siècle, sa forme, elle, annonce bien les modèles qui prédomineront à partir du IIe siècle. Le mobilier de cette phase illustre donc parfaitement mais sans originalité, le faciès céramique régional de cette période et concorde tout-à-fait avec le mobilier issu de la fouille du collège P. Brossolette⁷.

Les éléments en céramique les plus tardifs proviennent de l'US 32⁸ et sont datés du IIe siècle, avec un *terminus post quem* fixé au milieu de ce siècle par la présence d'un fragment de coupe Drag.44 en sigillée du centre de la Gaule. La seule autre forme en céramique fine répertoriée est un bord de plat Drag.36, provenant lui aussi de Gaule Centrale. L'essentiel des tessons se raccorde aux productions à pâte sombre caractéristiques de cette période (pâte fine blanchâtre à surface bleutée ou grise), une partie pouvant provenir de l'atelier voisin de Montfort-sur-Risle. Les formes recensées correspondent aux formes standardisées et

largement diffusées sur le territoire normand au cours du IIe siècle et d'une partie du IIIe siècle : pot à bord en bourrelet (2 ex.), écuelle à bord rentrant souligné d'une collerette (2 ex.) et écuelle hémisphérique tripode à bord droit (7 ex.). Ce mobilier, comme celui des phases précédentes, est très similaire à la céramique récoltée lors des opérations archéologiques antérieures⁹.

Les quelques ensembles récoltés dans le cadre de cette nouvelle opération confortent les données déjà acquises dans le cadre des opérations précédemment menées dans ce secteur de l'agglomération antique de Brionne, où l'occupation est continue de l'époque augustéenne à la seconde moitié du IIe siècle. Paradoxalement, ce sont les rares éléments protohistoriques qui s'avèrent les plus intéressants : ils suggèrent une occupation, ou tout du moins une fréquentation des lieux, dès la Tène ancienne, information inédite, puisqu'aucune occupation antérieure à l'époque augustéenne n'était jusqu'alors connue sur le territoire de la commune.

ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Blancquaert 2002 : BLANCQUAERT (G.) - R.N. 154 Chavigny-Bailleul, «La Mutrelle», «La Petite Vallée», «La Robinette». Document final de synthèse de fouille de sauvetage. Etude du mobilier céramique. INRAP, Service Régional de l'Archéologie, 2002.

Séguier et al. 2007 : SEGUIER (J.-M.), AUXIETTE (G.), CLAVEL (B.), MAURY (O.), RIMBAULT (S.) - Le début du IVe s. av. J.-C. dans l'espace culturel sénonais : les habitats de Bois d'Echalas à Ville-Saint-Jacques et de Beauchamp à Varennes-sur-Seine (Seine-et-Marne) dans le contexte de l'interfluve Seine-Yonne, *Revue archéologique du centre de la France*, Tome 45-46, 2006-2007.

Théolas 2017 : THEOLAS (D.), Brionne (27), «Rue Émile Neuville», rapport d'opération de diagnostic archéologique, Mission archéologique départementale de l'Eure, novembre 2017.

⁷ Voir pour exemple dans Wech 2015a, volume 2, la description de la céramique de la structure 744, p.66 et planches 20 à 22.

⁸ Cette US correspond aux niveaux remaniés post-antiques.

⁹ Voir pour exemple dans Wech 2015b, la description du mobilier de la fosse 1, p.142-144, et planches 3 et 4.

Vaginay, Guichard 1988 : VAGINAY (M.), GUI-
CHARD (V.) avec la collaboration de AULAS (C.),
GENTRIC (G.), MOREL (J.-P.) et VILA (E.) - *L'habi-
tat gaulois de Feurs (Loire) - Fouilles récentes (1978-1981),
Documents d'Archéologie Française, N° 14, 1988.*

Wech 2015a : WECH (P.), *Brionne (27.) « Rue Emile
Neuville – Collège Pierre Brossolette», rapport final d'opération
de fouille archéologique, Mission archéologique départe-
mentale de l'Eure, mars 2015.*

Wech 2015b : WECH (P.), *Brionne (Haute-Normandie,
Eure), «18, rue du Général de Gaulle», Rapport final d'opéra-
tion de diagnostic archéologique, novembre 2015.*

ANNEXE 1 - INVENTAIRE DE LA CÉRAMIQUE PAR UNITÉS STRATIGRAPHIQUES

US	ST	Catég.CER	Description pâte	NR	NMI	B	F	P	A	Phase	Datation
0	-	SIG - CG	fine rosée fortement micacée, engobe mat orangé	1	1	1				GR	
Total US 0				1							Ile s.
6	-	CNT	limono-sableuse grossière int brun gris, ext brun beige, avec inclusions infmm Qz et mm à plmm Si, lissage grossier	16	1		5	11		PRO	
Total US 6				16							Protohistoire indéterminée
7	-	CNT	limono-sableuse semi-grossière int brun gris, ext brun beige, avec inclusions infmm Qz et mm à plmm Si, lissage grossier	6	1		3			PRO	
Total US 7				6							Protohistoire indéterminée
10	1	faïence fine	pâte argileuse blanchâtre dense et fine, glaçure int/ext blanche	1	1	1				CTP	
Total US 10				1							XIXe/XXe s.
11	2	CNT	grossière int brun gris à franges rougeâtres, ext brun gris, fond sableux ponctué d'inclusions infamm (Qz) à plurimm (Si), lissage assez fin	1	1			1		PRO/GR	
11	2	CCI gross.	brun orangé à cœur gris clair ou orangé, inclusions infra à plurimm (Qz, Si, FeO)	5	1	1	1	3		GR	
11	2	CCI sa	beige rosé à cœur gris, inclusions infamm (Si ?)	6	1			6		GR	
11	2	CS gr	"sandwich" brun clair à cœur gris foncé, ext gris noir, fond sableux, qqes inclusions infamm (Si, FeO)	1	1			1		GR	
Total US 11				13							1er quart 1er s. ?
13	4	CS sa	int orangé, ext brun gris	1	1			1		GR	
13	4	CS sa	int gris clair, ext gris foncé, qqes inclusions grossière (Qz)	1	1	1				GR	
13	4	CS sa	"sandwich" beige à cœur gris clair, ext gris foncé lissé	1	1	1				GR	
Total US 13				3							2e moitié 1er s. ?
14	5	TN - CG ?	fine int rosé, ext gris foncé micacé	1	1			1		GR	
14	5	TR ?	fine orangée, traces d'engobe orangé	1	1	1				GR	
14	5	SIG - SG	fine rouge orangé à fines inclusions jaunâtres, engobe mat brun rouge	1	1	1				GR	
14	5	CCI sa	brun orangé, possible engobe blanc	1	1			1		GR	
14	5	AMPH	IND - sableuse beige rosé, possible engobe blanc	2	1			2		GR	
14	5	AMPH	Dr.1 ? - sableuse beige rosé	1	1				1	GR	
14	5	CS gr	int brun rouge à gris clair, ext gris clair à gris noir, inclusions grossières de Qz	7	2	3	1	3		GR	
14	5	CS sa	gris foncé à noir, fond très sableux, surface lissée et micacée	1	1	1				GR	
14	5	CS sa	int beige, ext gris bleuté	2	1	2				GR	
14	5	CS sa	fgt chauffé gris noir à rosâtre	1	1			1		GR	
Total US 14				18						extrême fin 1er/ début 1le s.	
15	8	AMPH	IND - sableuse orangée	2	1			2		GR	
Total US 15				2							1er/ 1le s.
17	16	CNT	limoneuse semi-grossière coeur gris noir, ext brun orangé, avec inclusions infmm à plmm Si, lissage simple	1	1	1				PRO	
17	16	CNT	limono-sableuse semi-fine coeur gris noir, ext brun foncé, avec inclusions infmm Qz et mm à plmm Si, lissage fin à polissage	1	1	1				PRO	
Total US 17				2							La Tène ancienne
19	18	CCI gross.	brun clair à brun orangé, inclusions infra à plurimm (Qz, Si, FeO)	15	2	2	2	11		GR	
19	18	CS gross.	int gris foncé, ext gris noir, fond sableux, inclusions mm (Qz, Si)	1	1			1		GR	
19	18	CS gr	"sandwich" brun clair à cœur gris foncé, ext brun foncé à gris noir, fond sableux, inclusions mm (Si, FeO)	3	1	1		2		GR	

US	ST	Catég.CER	Description pâte	NR	NMI	B	F	P	A	Phase	Datation
19	18	CS sa	int gris clair, ext gris noir, fond sableux	1	1			1		GR	1er quart 1er s. ?
Total US 19				20							
21	20	TN ?	fine blanchâtre, ext gris bleuâtre, surface altérée	1	1	1				GR	
21	20	SIG - SG	fine rouge orangé à fines inclusions jaunâtres, engobe brillant brun rouge	1	1	1				GR	
21	20	CCI gross.	brun rouge, inclusions infra à plurimm (Qz, Si, FeO)	1	1	1				GR	
21	20	CCI sa	orangée	1	1			1		GR	
21	20	AMPH	Dr.20 - granuleuse beige rosé à cœur gris	1	1			1		GR	
21	20	CS gr	int brun clair, ext gris noir, fond sableux, inclusions mm (Qz, Si)	1	1			1		GR	
Total US 21				6							2e quart à milieu 1er s. ?
22	-	SIG - SG	fine rouge orangé à fines inclusions jaunâtres, engobe brillant brun rouge	1	1			1		GR	
22	-	CCI gross.	brun orangé, cœur parfois gris, inclusions infra à plurimm (Qz, Si, FeO)	2	1	1		1		GR	
22	-	CCI sa	orangée	1	1			1		GR	
22	-	CS gr	int brun rose, ext gris brun, inclusions infra à plurimm (Qz, Si, FeO)	1	1			1		GR	
Total US 22				5							2e quart à milieu 1er s. ?
25	-	TN	fine int blanchâtre, ext gris clair lissé, légèrement micacée	1	1	1				GR	1ère moitié 1er s.
25	-	SIG - CG	fine orange clair, engobe brillant rouge orangé	1	1	1				GR	
25	-	RPR	finement granuleuse rouge, ext lissé (igt de cruche à col étroit)	1	1			1		GR	2e moitié 1er s. ?
25	-	DOR	granuleuse brun orangé, badigeon au mica doré	1	1			1		GR	1er s.
25	-	CCI ENG	brun orangé à cœur gris, micacée, engobe blanc	1	1			1		GR	1ère moitié 1er s.
25	-	CCI gross.	brun orangé, inclusions infra à plurimm (Qz, Si, FeO)	1	1			1		GR	début 1er s.
25	-	CCI sa	beige à beige rosé	8	2	3		5		GR	
25	-	CCI sa	orangée	4	1	1		3		GR	fin 1er/1le s.
25	-	AMPH	Dr.20 - granuleuse beige rosé à cœur gris	2	1			2		GR	
25	-	AMPH	G.4 ? - sableuse rosée, engobe ext blanc	2	1			2		GR	
25	-	AMPH	IND - granuleuse rouge orangée à cœur gris, inclusions plurimm (Si, Qz)	1	1			1		GR	
25	-	CS gross.	"sandwich" brun clair à cœur gris foncé, ext gris noir, fond sableux, nombreuses inclusions mm (Si, Qz)	1	1			1		GR	1er s.
25	-	CS gr	int gris clair à brun rouge, ext gris clair à foncé, inclusions grossières de Qz	3	1	1		2		GR	1er s.
25	-	CS sa	"sandwich" brun clair à cœur gris foncé, ext gris noir, fond sableux, qqes inclusions mm (Si, FeO)	5	2	2		2		GR	1er s.
25	-	CS sa	int gris clair, ext gris foncé, fond sableux	2	1			2		GR	1er s.
25	-	CS sa	int beige à gris clair, ext gris clair	7	2	2		5		GR	dt 1le/1le s.
Total US 25				41							début 1er + fin 1er/ début 1le s. ?
29	-	AMPH	IND - sableuse orangée, possible engobe blanc	1	1			1		GR	
29	-	CS gross.	"sandwich" brun clair à cœur gris foncé, ext brun clair à brun gris, inclusions infra à plurimm (Si, FeO)	14	1	1		6		GR	
29	-	CS gr	"sandwich" brun clair à cœur gris foncé, ext brun clair à brun gris, inclusions infra à plurimm (Si, FeO)	1	1	1				GR	
29	-	CS gr	int gris clair, ext brun gris, inclusions grossières (Qz)	1	1	1				GR	
Total US 29				17							1er quart 1er s. ?
32	-	SIG - SG ?	fine rouge orangé à fines inclusions jaunâtres, engobe brillant brun rouge	1	1			1		GR	
32	-	SIG - CG	fine rose orangé, engobe mat brun orangé	2	2	2				GR	
32	-	CCI gross.	brun orangé, inclusions infra à plurimm (Qz, Si, FeO)	1	1	1				GR	début 1er s.

US	ST	Catég. CER	Description pâte	NR	NMI	B	F	P	A	Phase	Datation
32	-	CCI sa	orangée	3	1			2	1	GR	
32	-	AMPH	G.4 ? - sableuse rosée, engobe ext blanc	1	1			1		GR	
32	-	AMPH	Dr.20 - granuleuse beige rosé à cœur gris	1	1			1		GR	
32	-	AMPH	Val de Loire - sableuse brun orangé à cœur gris, micacée	1	1			1		GR	1er s.
32	-	AMPH	IND - sableuse orangée	1	1			1		GR	
32	-	CS gross.	brun gris, inclusions infra à plurimm (Qz, Si, FeO)	1	1	1				GR	1er s.
32	-	CS sa	"sandwich" brun clair à cœur gris foncé, ext gris noir, fond sableux, qqes inclusions mm (Si, FeO)	1	1	1				GR	1er s.
32	-	CS sa	int beige à gris clair, ext gris gris à gris bleuté	13	10	11		2		GR	
Total US 32				26						milieu à 2e moitié Ile s.	
33	-	SIG - SG	fine rouge orangé à fines inclusions jaunâtres, engobe brillant brun rouge	1	1		1			GR	
33	-	CCI sa	orangée	1	1			1		GR	
Total US 33				2						1er/ Ile s.	
Total US				179	86	52	24	101	2		

ANNEXE 2 - CATALOGUE DES ÉLÉMENTS DE FORME

US	ST	Catég. CER	Forme	NI	B	F	P	Description	Phase	Datation
0	-	SIG - CG	Curle 21	1	1			profil complet	GR	100/ 200
6	-	CNT	vase	1		5	11	fond plat à pied légèrement saillant	PRO	IND
7	-	CNT	ind	1		3	3	fond plat	PRO	IND
10	1	fatence	terraine ou pot de fleur	1	1			bord en bandeau court	CTP	XIXe/ XXe s.
11	2	CCI gross.	vase de stockage ?	1	1			lèvre éversée massive et triangulaire	GR	1er s.
13	4	CS sa	pot	1	1			pot sans col à courte lèvre éversée	GR	2e moitié 1er/ début IIe s.
13	4	CS sa	écuelle	1	1			fgt de bord droit	GR	IND
14	5	SIG - SG	VEC2/ Curle 15	1	1			plat - profil complet	GR	90/ 150
14	5	CS gr	pot	1	1			lèvre horizontale, ressaut interne	GR	fin 1er/ début IIe s.
14	5	CS gr	couvercle	1	2			lèvre plate, extrémité moulurée	GR	2e moitié 1er/ début IIe s. ?
14	5	CS sa	écuelle	1	1			forme hémisphérique, bord droit	GR	1er s. ?
14	5	CS sa	pot	1	2			pot sans col à courte lèvre éversée	GR	2e moitié 1er/ début IIe s.
14	5	CS sa	écuelle	1		1		petit pied creux	GR	2e moitié 1er/ début IIe s.
17	16	CNT	pot	1	1			bord droit à lèvre décorée d'impressions digitées	PRO	La Tène ancienne
17	16	CNT	jatte	1	1			bord droit à lèvre épaisse aplatie sur carène douce décorée d'incisions à l'ongle	PRO	La Tène ancienne
19	18	CCI gross.	pot	1	1			lèvre en gouttière	GR	début du 1er s. ?
19	18	CCI gross.	jatte	1	1			lèvre quasi horizontale, épaulement marqué	GR	début du 1er s. ?
21	20	TN ?	assiette proche du type Menez 7	1	1			fine lèvre horizontale, panse oblique	GR	1ère moitié 1er s. ?
21	20	SIG - SG	Drag.27	1	1			coupelle bilobée	GR	15/ IIe s.
21	20	CCI gross.	jatte	1	1			lèvre quasi horizontale, épaulement marqué	GR	début 1er s. ?
22	-	SIG - SG	Drag.27	1			1	coupelle bilobée	GR	15/ IIe s.
22	-	CCI gross.	jatte	1	1			petite lèvre horizontale aplatie, épaulement marqué	GR	début 1er s. ?
25	-	TN ?	Menez 22	1	1			plat à courte lèvre oblique	GR	augusto-libérien
25	-	SIG - CG	Drag.36	1	1			plat à décor de feuilles d'eau	GR	70/ 240
25	-	CCI sa	bol	1	1			lèvre arrondie à bourrelet interne, rainure ext, surface ext lissée	GR	1er s. ?
25	-	CCI sa	cruche	2	3			lèvre en poulie	GR	fin 1er/ IIe s.
25	-	CS sa	pot ?	1	1			petite lèvre éversée arrondie	GR	2e moitié 1er/ début IIe s. ?
25	-	CS sa	pot ?	1	1			lèvre très éversée, 2 sillons sur le dessus	GR	1er s. (début ?)
25	-	CS sa	écuelle	1	1			bord rentrant souligné d'une collerette	GR	dern. tiers 1er/ IIe s.
25	-	CS sa	écuelle	1	1			fgt de bord droit	GR	IIe/ IIIe s.
29	-	CS gross.	jatte	1	1			petite lèvre horizontale aplatie, épaulement marqué	GR	début 1er s. ?
29	-	CS gr	pot ou jatte	1	1			lèvre éversée arrondie	GR	2e moitié 1er/ début IIe s. ?

US	ST	Catég. CER	Forme	NI	B	F	P	Description	Phase	Datation
32	-	SIG - CG	Drag.36	1	1			plat à décor de feuilles d'eau	GR	70/ 240
32	-	SIG - CG	Drag.44 ?	1	1			coupe	GR	2e moitié Ile/ début Ile s.
32	-	CCl gross.	couvercle ou écuelle	1	1			bord rentrant arrondi	GR	début Ier s. ?
32	-	CS gross.	pot	1	1			lèvre éversée arrondie, épaulement marqué	GR	début Ier s. ?
32	-	CS sa	pot	2	2			bord en bourrelet	GR	Ile/ milieu Ile s.
32	-	CS sa	écuelle	2	2			bord rentrant souligné d'une collerette	GR	fin Ier/ Ile s.
32	-	CS sa	écuelle	7	8			bord droit ou rentrant, au moins 1 exemplaire tripode	GR	Ile/ Ile s.

LES INVENTAIRES

INVENTAIRE DES STRUCTURES ET UNITÉS STRATIGRAPHIQUES

Numéro Struct.	US	Interprétation	Nature / description	Relations stratigraphiques								Mobilier présent	Phasage proposé	
				Sous	Cpé par	Egal à	Equiv. à	Sync. de	Sur	Dans	Inclut			
1	-	Puits (PT)	Maçonnerie de forme annulaire constituée de blocs de silex liés au mortier jaumâtre / diamètre extérieur estimé entre 1,7 et 2 m / diamètre du consulté estimé à un peu moins d'un mètre / seulement dégagé en plan / profondeur inconnue	Humus	-	-	-	-	-	-	-	US 9 et 10	CER - MET	CTP
2	-	Fossé (FO)	Creusement linéaire orienté est-nord-est / ouest-sud-ouest et reconnu sur une longueur de 25 m depuis la berme orientale / largeur d'environ 1 m / non sondé / correspond à la structure S 1 du diagnostic 2017	Humus	-	-	-	-	-	-	-	US 11	CER	GR
3	-	Fosse (FS)	Creusement de plan sub-circulaire d'environ 0,6 m de diamètre / non sondé	Humus	-	-	-	-	-	-	-	US 12	-	GR ?
4	-	Fosse (FS)	Creusement de plan grossièrement circulaire d'environ 3 m de diamètre / non sondé	Humus	-	-	-	-	-	-	-	US 13	CER	GR
5	-	Fosse (FS)	Creusement de plan ovale (?), d'environ 5 m de diamètre / non sondé	Humus	-	-	-	-	-	-	-	US 14	CER - TCA	GR
6	-	Mobilier isolé	Ensemble de tessons de céramique protohistorique / pas de structure décelée (profondeur de terrassement insuffisante ?)	Humus	-	-	-	-	-	-	-	-	CER	PRO
7	-	Mobilier isolé	Ensemble de tessons de céramique protohistorique / pas de structure décelée (profondeur de terrassement insuffisante ?)	Humus	-	-	-	-	-	-	-	-	CER - FAU	PRO
8	-	Fosse (FS)	Semble correspondre à la fosse St. 6 du diagnostic 2017 / contours non reconnus / non sondé	Humus	-	-	-	-	-	-	-	US 15	CER	GR
9	-	Maçonnerie	Maçonnerie de forme annulaire constituée de blocs de silex liés au mortier jaumâtre / diamètre extérieur estimé entre 1,7 et 2 m / diamètre du consulté estimé à un peu moins d'un mètre / seulement dégagé en plan / profondeur inconnue	Humus US 10	-	-	-	-	-	-	PT 1	-	-	CTP
10	-	Comblement	Limon sableux noirâtre, très aéré et meuble, contenant de nombreuses inclusions diverses (briques industrielles, métal, céramique, ...)	Humus	-	-	-	-	-	US 9	PT 1	-	CER - MET	CTP
11	-	Comblement	Limon argileux brun à brun clair avec nombreuses inclusions de tuf calcaire	Humus	-	-	-	-	-	-	FO 2	-	CER	GR
12	-	Comblement	Limon brun foncé à noir, très homogène	Humus	-	-	-	-	-	-	FS 3	-	-	GR ?
13	-	Comblement	Limon brun foncé à noir avec des proportions variables de nodules de tuf calcaire	Humus	-	-	-	-	-	-	FS 4	-	CER	GR
14	-	Comblement	Limon brun foncé à noir avec des proportions variables de nodules de tuf calcaire	Humus	-	-	-	-	-	-	FS 5	-	CER - TCA	GR
15	-	Comblement	Limon argileux brun à brun clair avec nombreuses inclusions de tuf calcaire	Humus	-	-	-	-	-	-	FS 8	-	CER	GR

Numéro Struct.	Interprétation	Nature / description	Relations stratigraphiques							Mobiliier présent	Phasage proposé		
			Sous	Cpé par	Egal à	Equiv. à	Sync. de	Sur	Dans			Inclut	
16	Structure fossoyée ? (ST)	Probable creusement, mais dont les contours n'ont pas été reconnus (profondeur de terrassement insuffisante ?)	Humus	-	-	-	-	-	-	-	US 17	CER	PRO
-	Comblement ?	Limons brun à brun foncé, assez homogène	Humus	-	-	-	-	-	-	ST 16	-	CER	PRO
18	Fosse (FS)	Creusement de plan grossièrement circulaire d'environ 1 m de diamètre / non sondé	Humus	-	-	-	-	-	-	-	US 19	CER	GR
-	Comblement	Limons argileux brun à brun clair avec nombreuses inclusions de tuf calcaire	Humus	-	-	-	-	-	-	FS 18	-	CER	GR
20	Fosse (FS)	Creusement large d'environ 7 m / plan entier non reconnu / non sondé	Humus	-	-	-	-	-	-	-	US 21	CER	GR
-	Comblement	Mélange hétérogène de fragments plus ou moins grossiers de tuf calcaire et de poches de limon brun	Humus	-	-	-	-	-	-	FS 20	-	CER	GR
-	Labours / remaniements post-antiques ?	Limons brun, homogène et moyennement compact	Remblai MOD / CTP	-	-	-	-	-	-	-	-	CER - FAU	MED ?
-	Labours / remaniements post-antiques ?	Limons argileux brun, homogène et peu compact, avec nombreuses inclusions centimétriques (silex, TC, ...)	Remblai MOD / CTP	PT 40	-	-	-	-	-	US 24	-	-	MED / MOD ?
-	Labours / remaniements post-antiques ?	Similaire à l'US 23, mais plus compact et contenant moins d'inclusions	US 23	-	-	-	US 32 ?	-	-	US 25	-	-	MED ?
-	Niveau non caractérisé	Limons argileux brun foncé avec fraction sableuse, homogène et peu compact / sans doute similaire à l'US 47 du diagnostic 2015 ?	US 24	-	-	-	US 30 ?	-	-	US 39 US 43 US 46	-	CER - FAU - MAL MET - TCA	GR
-	Comblement	Limons argileux brun clair, homogène et moyennement compact, avec quelques silex, nodules de terre cuite et de terre brûlée	US 32	-	-	-	-	-	-	FS 36	-	-	GR ?
-	Niveau non caractérisé	Beaucoup de nodules de terre brûlée dans une matrice de limons argileux brun foncé, homogène et moyennement compact	US 30 US 32	FS 36 FS 37	-	-	US 28 ?	-	-	?	-	-	GR ?
-	Niveau de sol (?)	Sommet affleurant d'un possible niveau de sol constitué de limons argileux jaunâtre (?)	US 30 US 32	FS 36 FS 37	-	-	US 27 ?	-	-	?	-	-	GR ?
-	Comblement ?	Limons argileux brun foncé à noir, homogène et moyennement compact, avec quelques nodules de terre brûlée	US 30 US 32	-	-	-	-	-	-	FS 37	-	CER - VER	GR
-	Niveau non caractérisé	Limons argileux brun foncé à noir, homogène et moyennement compact	US 32	-	-	-	US 25 ?	-	-	US 27 US 28 US 29	-	-	GR ?

Struct.	US	Interprétation	Nature / description	Relations stratigraphiques							Mobilié présent	Phasage proposé	
				Sous	Cpé par	Egal à	Equiv. à	Sync. de	Sur	Dans			Inclut
-	31	Remblais ou alluvions remaniées ?	Limons sableux brun-jaune, homogène et peu compact	Remblai MOD / CTP	-	-	-	-	US 32	-	-	-	MOD ?
-	32	Labours / remaniements post-antiques ?	Limons argileux brun assez compact, riche en grosses inclusions variées	US 31	-	US 24 ?	-	-	US 29 US 30	-	-	CER - FAU - MAL MET - TCA	MED ?
-	33	Comblement	Limons argileux brun foncé à noir avec des silex et quelques éléments céramiques	US 25	FS 38	-	-	-	-	FS 42	-	CER	GR
34	-	Fosse (FS)	Creusement de plan ovale (?) de 2 x 1,5 m / non sondé	Humus	-	-	-	-	-	-	US 35	-	GR ?
-	35	Comblement	Limons brun foncé à noir avec des nodules de tuf calcaire	Humus	-	-	-	-	-	FS 34	-	-	GR ?
36	-	Fosse (FS) ou dépression	Possible creusement de plan circulaire, dont le diamètre peut être estimé à environ 3,5 m / non sondé	US 32	-	-	-	-	US 27	-	US 26	-	GR ?
37	-	Fosse (FS)	Possible creusement de plan irrégulier, reconnu partiellement / non sondé	US 30 US 32	-	-	-	-	US 27 US 28	-	US 29	CER - VER	GR
38	-	Fossé ? (FS)	Creusement apparement linéaire, reconnu sur une longueur d'au moins 4,5 m / orientation est-nord-est/ouest-sud-ouest / largeur minimale 1,4 m / non sondé	US 25	-	-	-	-	US 33 US 44 US 48	-	US 39	-	GR
-	39	Comblement	Limons argileux brun assez homogène	US 25	-	-	-	-	-	FS 38	-	-	GR
40	-	Puisard ? (PT)	Creusement de plan ovale d'environ 1,5 x 1 m / non sondé	?	-	-	-	-	US 23	-	US 40	-	CTP
-	41	Comblement	Gros blocs de silex dans du limon sableux brun-gris / morceaux de briques industrielles	?	-	-	-	-	-	PT 40	-	-	CTP
42	-	Fosse (FS)	Creusement de plan irrégulier reconnu seulement partiellement / non sondé	US 25	FS 38	-	-	-	Tuf	-	US 33 US 43 ?	CER	GR
-	43	Comblement ?	Limons sableux brun-gris	US 25	-	-	-	-	-	FS 42 ?	-	-	GR ?
-	44	Niveau non caractérisé	Limons brun assez homogène	US 25	FS 38	-	-	-	Tuf	-	-	-	GR ?
45	-	Fosse (FS)	Creusement apparement circulaire, d'un diamètre estimé pouvant dépasser 3 m / non sondé	US 25	-	-	-	-	US 48	-	US 46	-	GR ?
-	46	Comblement	Limons brun avec quelques graviers et nodules de tuf	US 25	-	-	-	-	-	FS 45	-	-	GR ?
47	-	Structure fossyée ? (ST)	Probable creusement, mais dont les contours n'ont pas été reconnus (surface d'observation trop réduite)	US 25	FS 38 FS 45	-	-	-	-	-	US 48	-	GR ?
-	48	Comblement	Limons brun assez homogène, avec quelques nodules de tuf calcaire	US 25	FS 38 FS 45	-	-	-	-	ST 47	-	-	GR ?

INVENTAIRE DU MOBILIER ARCHÉOLOGIQUE

Code matériau	Détail
<i>LTH</i>	Lithique
<i>PIE</i>	Pierre
<i>VER</i>	Verre
<i>MET</i>	Métal
<i>CER</i>	Céramique
<i>TCA</i>	Terre cuite architecturale
<i>TCU</i>	Terre cuite
<i>FAU</i>	Faune (os, corne, ...)
<i>MAL</i>	Malacofaune
<i>HUM</i>	Ossements humains
<i>MOR</i>	Mortier
<i>ORG</i>	Matériaux organiques (cuir, tissu, bois, ...)
<i>DIV</i>	Matériaux composites (PVC, ...)
<i>PRV</i>	Prélèvement

Code opération	N° d'inventaire		Tranchée / sondage	Fait / structure	Identification	Précision matériau	NR	Masse (g)	Chrono	Commentaires
	US	Code matériau								
AP 211	0	CER	1	-	Céramique		1	77	GR	Hors strati
AP 211	6	CER	1	-	Céramique			2290	PRO	
AP 211	6	FAU	1	-	Ossement		1	189	-	
AP 211	7	CER	1	-	Céramique		12	328	PRO	
AP 211	7	FAU	1	-	Ossement		1	14	-	
AP 211	10	CER	1	ST. 1	Céramique		1	34	CTP	
AP 211	10	MET	1	ST. 1	Tube de médicaments	Aluminium	1	6	CTP	Avec bouchon et nombreuses inscriptions
AP 211	10	MET	2	ST. 1	Couvercle	Aluminium	1	5	CTP	Nombreuses inscriptions
AP 211	11	CER	1	ST. 2	Céramique		18	404	GR	
AP 211	13	CER	1	ST. 4	Céramique		3	16	GR	
AP 211	14	CER	1	ST. 5	Céramique		23	1088	GR	Dont un fond retailé
AP 211	15	CER	1	ST. 8	Céramique		2	330	GR	
AP 211	17	CER	1	ST. 16	Céramique		3	152	PRO	
AP 211	19	CER	1	ST. 18	Céramique		22	665	GR	
AP 211	21	CER	1	ST. 20	Céramique		8	233	GR	
AP 211	22	CER	1		Céramique		5	78	GR	
AP 211	22	FAU	1		Ossement		1	112		
AP 211	25	CER	1		Céramique		48	862	GR	
AP 211	25	FAU	1		Ossement			1380		
AP 211	25	MAL	1		Huître		3	224		
AP 211	25	MET	1		Clou	Fer	3	55	GR	
AP 211	25	TCA	1		Tegula		2	900	GR	
AP 211	29	CER	1		Céramique		18	655	GR	
AP 211	29	VER	1		Récipient		1	7	GR	
AP 211	32	CER	1		Céramique		30	1250	GR	
AP 211	32	FAU	1		Ossement			3200		
AP 211	32	MAL	1		Huître		2	136		
AP 211	32	MET	1		Clou		2	9	GR	
AP 211	32	TCA	1		Tegula		18	5192	GR	
AP 211	32	TCA	2		Imbrex		3	209	GR	
AP 211	33	CER	1		Céramique		2	64	GR	

INVENTAIRE DE LA DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE

N° cliché(s)	Localisation	Objet du cliché	Type de cliché	Orientation	Date	Auteur
DSC00001 à 005.JPG	Parcelle AH 287	Terrassement en cours	Vue générale	Vues diverses	02/07/2018	PW
DSC00006 à 008.JPG		Circulation d'engins sur le fond de forme	Vue générale	Vues vers le nord-est		
DSC00009 à 011.JPG		Installation de remblais sans protection	Vue générale	Vues vers le nord-est		
DSC00012 à 020.JPG		Terrassement en cours	Vue générale	Vues diverses		
DSC00021 à 025.JPG		Installation de remblais sans protection	Vue générale	Vues vers l'est		
DSC00026 et 027.JPG	Parcelle AH 289	Terrassement en cours	Vue générale	Vues vers le sud	20/06/2018	PW
DSC00028 à 031.JPG		Terrasse en briques à l'avant de l'ancienne maison	Vue en plan	Vues diverses		
DSC00032 à 037.JPG		Terrassement en cours	Vue générale	Vues vers le sud et l'ouest		
DSC00038.JPG		Rognage d'une souche	Vue cavalière	Vue vers le sud		
DSC00039 et 040.JPG		Construction en briques	Vue en plan	Vues vers le nord		
DSC00041 à 045.JPG		Terrassement en cours	Vue générale	Vues diverses		
DSC00321 à 327.JPG		Bâtiment 2 avant purge de ses fondations	Vue cavalière	Vues diverses		
DSC00328 et 329.JPG		Bâtiment 3 avant purge de ses fondations	Vue cavalière	Vues vers l'est		
DSC00330 à 332.JPG		Purge des fondations du bâtiment 1	Vue cavalière	Vues vers l'ouest		
DSC00333 et 334.JPG		Puits PT 1	Vue en plan	Vues vers l'est		
DSC00335 à 337.JPG	Fossé FO 2	Vue en plan	Vues vers l'ouest	11/06/2018	PW	
DSC00338 et 339.JPG	Fosse FS 3	Vue en plan	Vues vers le sud			
DSC00340 et 341.JPG	Emplacement du bâtiment 1 après purge de ses fondations	Vue cavalière	Vues vers le sud-est			
DSCF00001 à 025.JPG	Parcelle AH 289	Terrassement en cours	Vue générale	Vues diverses	20/06/2018	PW
DSCF6835 et 836.JPG		Bassin drainant B - terrassement en cours	Vue en plan	Vues diverses		
DSCF6837 et 838.JPG		Bassin drainant B - extrémité nord	Vue en plan	Vues vers le sud		
DSCF6839 et 840.JPG		Bassin drainant B - vue d'ensemble	Vue en plan	Vues vers le sud		
DSCF6841.JPG		Bassins drainants A et B	Vue cavalière	Vue vers le sud		
DSCF6842.JPG		Bassin drainant B - extrémité nord	Vue en plan	Vue vers le sud		
DSCF6843 et 844.JPG		Bassin drainant B - extrémité sud	Vue en plan	Vues vers le nord		
DSCF6845.JPG		Bassin drainant B - vue d'ensemble	Vue en plan	Vue vers le nord	05/07/2018	

INVENTAIRE DES MINUTES DE TERRAIN

Une seule minute de terrain a été réalisée. Il s'agit d'une feuille de calque de format A3 sur laquelle figurent les éléments de plan et de coupe relevés lors des terrassements du bassin drainant B.

Les autres observations réalisées lors des surveillances n'ont fait l'objet que de notes manuscrites sur des feuilles volantes.

Le dessin des céramiques protohistoriques a nécessité la réalisation de deux minutes sur papier millimétré, format A4.

La surveillance des travaux de démolition et de terrassement réalisés dans le cadre du projet de construction de logements à Brionne, rue du Général de Gaulle et rue Emile Neuville, avait pour but de vérifier la bonne exécution des mesures de modification de consistance du projet. Ces mesures ont globalement été respectées et les vestiges des occupations anciennes n'ont été que très ponctuellement atteints.

Il a néanmoins été possible de révéler et de documenter les premières traces connues d'une occupation protohistorique à l'emplacement même de l'agglomération antique de Brionne. Ces traces semblent relever de la période de La Tène ancienne, mais ne permettent pas de caractériser précisément la nature de l'occupation.

Quelques vestiges du quartier antique, consistant en des structures fossoyées et des niveaux stratifiés, ont également été mis au jour et complètent notre connaissance du site. Leur chronologie se situe entre l'époque augustéenne et le II^e siècle. La présence récurrente et en abondance de restes osseux, et notamment de chevilles osseuses de bovidés, renforcent l'hypothèse d'un quartier artisanal centré sur une activité de tannerie, voire de corletterie ?

PATRIARCHE N° 2454 et 2853
CODE INSEE N° 27116
PRESCRIPTION N° 28-2018-155 et 28-2018-156
OPÉRATION N° AP211

MADE
8, RUE DES THERMES
27930 LE VIEIL-EVREUX
02 32 31 94 78